

## SEANCE PLENIERE DU CONSEIL GENERAL

### SEANCE DU 24 mars 2014

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Monsieur le Président de la municipalité, Monsieur le Vice-président, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, chers collègues conseillères et conseillers généraux, Mesdames et Messieurs de la presse et du public, je vous souhaite la bienvenue et ouvre cette séance du conseil général de Collombey-Muraz du 24 mars 2014.

Le Conseil général a été convoqué par courrier individuel du 6 mars 2014, soit dans le délai de 15 jours comme le stipule notre règlement. Les séances du Conseil Général étant public, la présente séance a été annoncée, avec son ordre du jour, au pilier public, sur le site internet communal et aux médias, par les soins du secrétariat municipal.

Je dois excuser ce soir, pour le conseil général, M. Alain Valvona et M. Eric Lattion. M. le secrétaire communal Gérard Parvex s'est excusé. Il a planifié un voyage à l'étranger depuis plusieurs mois en tenant compte que l'assemblée du Conseil Général était initialement prévue le 24 février 2014.

Je cède maintenant la parole à Samuel Rouiller, pour l'appel nominatif des conseillers généraux et vous prie de répondre « présent », à l'appel de votre nom.

#### **Intervention de M. Samuel Rouiller :**

Angst Stéphane	Présent
Auchère Chervaz Véronique	Présente
Bétrisey Nicole	Présente
Borgeaud Jacques	Présent
Clay Robert	Présent
Clerc Laurent	Présent
Corminboeuf Laurent	Présent
Cottet Pascal	Présent
Cottet Bugnon Véronique	Présente
Cretton Nathalie	Présente
Delaloye Gilles	Présent
Delarze Madeleine	Présente
Fontannaz Bertrand	Présent
Gay Bernard	Présent
Gex-Fabry Alexis	Présent
Gex-Fabry Romain	Présent
Hohenauer-Udriot Maryline	Présente
Joris Guillaume	Présent
Kilchenmann Jürg	Présent
Knubel Natercia	Présente
Lattion Eric	Excusé
Mariaux Joël	Présent
Moerch Philippe	Présent
Morisod David	Présent
Norton Anne-Lise	Présente
Parvex Romain	Présent
Perret Cédric	Présent
Rhyner Roger	Présent

Rouiller-Monay Jean-Pierre	Présent
Rouiller-Monay Samuel	Présent
Sallin Didier	Présent
Schmid Daniel	Présent
Schönmann Alain	Présent
Sotillo José	Présent
Turin Alexis	Présent
Turin Diane	Présente
Turin Pierre	Présent
Valvona Alain	Excusé
Vanay Guillaume	Présent
Vannay Damien	Présent
Vannay Jérôme	Présent
Vieux Cédric	Présent
Vieux Edgar	Présent
Vuille Côme	Présent
Zürcher Cédric	Présent

Merci.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Le décompte fait état de 43 conseillers. Le quorum est donc atteint et nous pouvons valablement délibérer.

Je vous fais part maintenant d'un certain nombre de communications. M. Maurice Chevrier, Chef du Service des affaires intérieures et communales devait venir nous faire une présentation sur la relation et la collaboration entre le Conseil général et le conseil communal. Par courrier du 14 mars 2014, celui-ci nous a fait part du fait qu'il déclinait notre invitation. Je vous lis sa lettre :

*« Monsieur le Président, j'accuse bonne réception de votre correspondance du 6 mars 2014 par laquelle vous m'invitez à intervenir le 24 mars prochain, à l'occasion de votre séance plénière sur le thème relation et collaboration entre le Conseil général et le Conseil municipal. La lecture du Nouvelliste du 12 mars 2014 m'oblige à décliner cette invitation. Dans un contexte délétère, caractérisé notamment par une lettre anonyme amenant 3 conseillers généraux à réagir officiellement dans les termes suivants : Lorsque le scandale est trop grand, la vérité finit toujours par ressortir ! Une plainte pénale contre X pour violation du secret de fonction déposée par le conseil communal. Je crois sage et préférable d'attendre des jours meilleurs pour aborder ce thème, par définition sensible. En outre, cette situation tendue pourrait amener mon service à devoir intervenir officiellement dans le règlement des difficiles relations entre exécutif et législatif. Par souci d'impartialité et afin d'éviter le risque de récusation du service, j'entends me prémunir contre toute utilisation, interprétation et exploitation d'information que je pourrais donner lors de cette séance. Je vous prie de prendre bonne note de ce qui précède et reste à votre entière disposition pour convenir d'une présentation lorsque la pression émotionnelle aura sensiblement baissé. Veuillez agréer, M. le Président, l'expression de mes meilleures salutations. Maurice Chevrier, Chef de Service ».*

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Nous avons rencontré un problème avec l'enregistrement de la séance du mois de décembre. En effet, en milieu de séance, l'enregistrement s'est arrêté car la carte était pleine. Lorsque qu'Yves Parvex s'en est rendu compte, il a enregistré la fin de la séance avec son Natel. Ceci a pour conséquence qu'une partie du procès-verbal mot-à-mot n'a pas pu être rédigée.

Nous avons interpellé l'entreprise Expert-Multimédia pour savoir ce qui s'était passé. Elle a reconnu qu'il s'agissait d'un mauvais paramétrage dans l'enregistreur Tascam. L'enregistreur était commuté en Wave - soit la qualité CD - plutôt qu'en MP3. En mode Wave, la durée disponible pour l'enregistrement est beaucoup plus courte qu'en module MP3. Une mesure a été prise pour ne plus rencontrer ce genre de problème. Dès ce soir, un deuxième enregistrement des séances est mis en place, moyennant un coût supplémentaire relativement modeste.

# CONSEIL GENERAL

---

Lors de la séance du 29 janvier 2014, le bureau a finalement confié à la commission : Edilité, urbanisme et agglomération le mandat d'établir un rapport sur le crédit d'engagement lié au projet de transformation et d'extension de l'école primaire des Perraires, raison pour laquelle la séance du Conseil général initialement prévue le 24 février 2014 a été repoussée à ce soir.

Le Bureau entend préciser que le PV mot à mot du 28 octobre 2013 a été accepté lors de la dernière séance plénière tel quel. Nous n'avons pas à nous prononcer à nouveau. Néanmoins, comme annoncé, il a pris le soin d'analyser l'erreur signalée par M. Vuille, qui était la suivante : « Nombre de conseillers présents 38, ont voté 3 ». Elle a estimé que sa remarque était pertinente et fondée.

Je vous informe que 3 résolutions ont été transmises au Président du Conseil général avant la séance de ce soir. Une copie de chaque a été déposée sur votre table. Est-ce que quelqu'un ne les a pas reçues ? Ce n'est pas le cas. En vertu de l'article 31 alinéa 3, elles seront développées par leur auteur au cours de cette séance et soumises au bureau. Je vous annonce aussi que nous avons reçu avant le début de la séance une interpellation « Quelle conclusion tirer du recalage du projet Chablais-Agglo ? » Nous transmettrons cette interpellation au bureau qui va en examiner la teneur.

S'agissant de la rédaction des procès-verbaux mot-à-mot, je tiens à relever que les 5 séances du Conseil général qui se sont tenues au cours de l'année 2013 ont duré en tout une quinzaine d'heures (14h45 pour être précis). Selon les dires de M. Laurent Monnet, chef de service, l'expérience nous montre, en fonction de la personne qui s'attèle à la transcription mot-à-mot du procès-verbal, qu'une heure de travail permet de rédiger, relecture comprise, en moyenne entre 8 et 10 minutes de séance du Conseil général. Ainsi, en extrapolant linéairement les données fournies, nous pouvons retenir que la rédaction des procès-verbaux mot-à-mot du Conseil général a généré au bas mot entre 90 et 110 heures de travail à l'administration pour l'année 2013, soit un peu moins de trois semaines de travail pour une personne.

J'espère donc que vous prenez le temps de bien lire ces procès-verbaux pour les rentabiliser au maximum.

J'entends finalement adresser un message de sympathie aux conseillères et conseillers généraux qui ont été touchés par un deuil dans leur famille l'année passée et en ce début d'année.

Avez-vous des questions ou des remarques particulières à formuler ? Ce n'est pas le cas, je passe sans plus attendre au point 2 de l'ordre du jour.

## **2. Approbation de l'ordre du jour**

Comme je vous l'ai indiqué tout à l'heure, 3 résolutions ont été déposées auprès du Président du Conseil général. Ces 3 points ont donc été intégrés dans l'ordre du jour, en fonction de la date de leur dépôt, sous point 10, 11 et 12.

Vous voyez donc en point

10 : Développement et vote de la résolution : Pour un trottoir à Illarsaz

11. Développement et vote de la résolution : Système salarial des employés communaux

12. Développement et vote de la résolution : Pour que le Chablais ne soit pas oublié

Je vous demande d'approuver l'ordre du jour modifié, en y intégrant le vote des résolutions en point 10, 11 et 12. Avez-vous des observations ou des oppositions à formuler ?

Ce n'est pas le cas, de facto, l'ordre du jour est accepté tel que présenté. Je vous remercie.

Nous passons au point 3 de l'ordre du jour.

## **3. Présentation du projet GESSIMO**

Le Conseil municipal a demandé au Bureau de porter ce sujet à l'ordre du jour, afin que le Conseil général soit informé de l'état d'avancement du projet « GESSIMO ».

## CONSEIL GENERAL

---

Nous avons estimé qu'il était important pour le législatif d'être tenu au courant de ce projet, raison pour laquelle nous avons porté ce point à l'ordre du jour. M. Roger Morisod, je vous remercie d'être là ce soir et c'est bien volontiers que je vous cède la parole.

**Intervention de M. Roger Morisod :** MM. Les Présidents, Mesdames et Messieurs, merci de nous recevoir. Je suis accompagné de Mlle Emilie Chaperon qui est l'architecte de la Ville de Monthey, M. Jean-Charles Marchetti qui est administrateur aussi de Gessimo et de M. David Vigolo qui était l'ancien architecte de la Ville de Monthey, mais qui est aussi le porteur technique en collaboration avec Gessimo du projet que vous allez voir. Avant de vous parler du projet on va vous présenter Gessimo. Qui est Gessimo ? Gessimo est une SA de droit privé. Le capital est entièrement en main de la commune de Monthey et la société est en fonction depuis avril 2008. Le conseil d'administration est composé de 4 formations politiques. Donc les 4 formations politiques de la Ville de Monthey sont représentées de 3 administrateurs privés. Tous les membres du conseil d'administration sont nommés par l'actionnaire unique, la commune. Le mandat est d'une durée de 4 ans, coïncidant avec les périodes législatives. Voici la composition du conseil d'administration. Le Président est le Président de la Ville, M. Stéphane Coppey, le Vice-Président M. Guy Rouiller qui représente l'Entente. Les autres membres administrateurs M. Gilles Borgeaud qui représente le Parti Socialiste. M. Jean-Marc Tornare qui représente le Parti Radical et nous avons estimé utile, le conseil d'administration d'adopter M. Daniel Moulin qui est le responsable de l'urbanisme au niveau politique.

Ensuite vous avez les administrateurs privés M. Claude Mabillard, M. Jean-Charles Marchetti qui m'accompagnent ce soir et moi-même comme administrateur délégué. Le secrétaire au conseil M. Patrice Coppex qui est le responsable de la promotion économique de la Ville de Monthey, sur le plan technique.

Les buts et les missions de Gessimo : Au début Gessimo a été créé pour la gestion de la friche industrielle de Giovanola. J'ai pas commencé par ça, tout le monde le sait que Gessimo est né sur la friche industrielle pour gérer cet ancien terrain industriel que la commune a racheté en avril 2008. Et de suite il s'est trouvé justifié que la commune ne pouvait pas porter ce projet, enfin ça a été un choix politique et qu'elle devait être confiée à une société anonyme, d'où la création de Gessimo. Le 2<sup>ème</sup> des mandats a été l'étude du plan de quartier, Clos-Donroux. De suite il s'est avéré que la mission de gérer le site ne suffisait pas. Il fallait trouver autre chose et surtout pas laisser en l'état le quartier. On a mis en place l'étude du plan de quartier, qui a été en partie, qui est le fruit surtout du concours Européen 10. La gestion de la conciergerie du site BioArk. BioArk vous le connaissez, c'est le site qui est en face du site chimique à Monthey. La collaboration avec l'ensemble des services communaux et la promotion économique en collaboration avec le chef de service M. Patrice Coppex et surtout par le Président de la Ville qui lui est le porteur politique de la promotion économique. Gessimo s'est avéré tout de suite la porte d'entrée au niveau économique de la Ville de Monthey. Vous allez voir pourquoi après avec les chiffres que vous allez voir défiler. Les activités sur le site Gessimo, les quelques chiffres 2013, c'était pour l'année passée : Nous avons actuellement 10 ateliers sur le site qui représentent 92 collaborateurs ; 12 bureaux pour 129 collaborateurs ; dépôts-ateliers on a convenu, parce qu'il y a des ateliers où il y a peu d'activités, ils fonctionnent en dépôts-ateliers vous en avez 38 pour 461 collaborateurs ; ce qui représente là un peu plus de 700 collaborateurs sur le site. Vous avez, places de parc intérieures, ça c'est à l'intérieur de la halle, 48 des halles, pardon. Places de parc extérieures 44 mais à l'intérieur du site et 216 parkings extérieurs, qui se situent sur Clos-Donroux particulièrement. Vous avez 3 services communaux pour 48 utilisateurs, 2 services cantonaux, les services cantonaux on a le local devant de l'office des poursuites et puis les archives du Tribunal du district. 14 sociétés à but non lucratif qui étaient initialement réparties dans la ville de Monthey, qu'on a recueillies sur le site dans des locaux adaptés pour eux. Ces sociétés elles ne paient pas de location pour 136 utilisateurs. Vous avez BioArk pour 125 collaborateurs actuellement. Divers utilisateurs, les services communaux, les administrateurs etc... Ce qui fait 1'394 utilisateurs du site, c'est des utilisateurs quotidiens sur le site Gessimo. Quelques chiffres encore : Les loyers encaissés en 2007 quand nous sommes arrivés c'était fr. 140'000.- par année. En 2012 : fr. 1'190'000.-, en 2013 : fr. 1'300'000.- ce qui nous a représenté, 2012-2013 9,4 %. Pour 2014 on prévoit à peu près 4 % d'augmentation des loyers. On n'augmente pas les loyers, mais on augmente les surfaces encore qu'on loue.

Les finances, au niveau de quelques chiffres encore, l'entretien des immeubles nous ont coûté en 2013 fr. 190'000.-. C'est une somme qu'on n'arrive pas à maîtriser. Ce sont des vieux locaux. L'année la pire c'était fr. 400'000.-. L'énergie non facturée puisque ce site a été construit d'une seule pièce avec une seule introduction d'énergie, tant l'eau que l'électricité on n'arrive pas à tout refacturer. Ça représente fr. 126'000.- en 2013. Et les prestations évaluées, non facturées aux sociétés à but non lucratif, ce qu'on

appelle les taxes occultes, sont estimées à peu près à fr. 169'000.- pour l'année 2013. C'est une prestation qui est passée de la commune à une société privée qui est Gessimo. C'est une prestation que la commune n'a pas besoin de fournir. Quelques autres chiffres : le site total, c'est d'un seul tenant, puisqu'on a encore d'autres surfaces à côté, c'est 120'000 m<sup>2</sup>, pour 37'000 m<sup>2</sup> de surface non pas « plancher », mais « seule », ça représente à peu près 45'000 m<sup>2</sup> de surface plancher. Combien de mouvements en un jour sur le site ? Que ce soit samedi, dimanche, jour férié, vacances, nous avons 1'900 mouvements/jour. Ce qui représente près de 1000 entrées, 1000 sorties par jour, y compris les jours de vacances et les jours fériés. Ce qui est énorme, des jours on a plus de 3000 mouvements. Vous avez des gens qui viennent sur le site et qui disent : Mais je reste juste 2 minutes devant la porte. Mais 2 minutes devant la porte ce n'est pas possible puisque c'est quasiment un passage, comme une route communale. Voilà pour la présentation de la société qui gère le site. Maintenant on va vous présenter le futur plan de quartier tel qu'on le conçoit avec les aménagements.

Ceci a été, la variante qui a été étudiée pour l'AOMC, je pense que vous connaissez, M. le Président, ils connaissent les conseillers généraux ? C'est bien. Donc je peux passer beau droit. Hormis un point, c'est cette fameuse route que vous verrez tout à l'heure, c'est le déplacement de la route Clos-Donroux. Pour vous situer, vous avez le passage à niveau Clos-Donroux qui se situe ici, qui pose un sérieux problème aujourd'hui au niveau de la fermeture et d'ouverture journalière qui nous ferme complètement cet axe en général. Donc là vous avez tout le site actuellement Giovanola. Avec cet axe *transversant* (transversal) que vous verrez tout à l'heure après qui ira depuis devant la Coop Collombey, jusqu'à la route de Collombey. J'ai voulu vous montrer la situation actuelle, en fait aussi pourquoi nous sommes là. Parce que ce qui est paradoxal c'est qu'en fait, Gessimo est une entreprise qui appartient à la Ville de Monthey, mais qu'on travaille pour le tiers de la surface sur le territoire de Collombey. La frontière ici n'est pas marquée, mais en fait elle passe comme ceci, devant cette halle ici, cette halle que vous connaissez qui est au fond de Clos-Donroux où là vous avez Ultra Précision. Là vous avez la route de Clos-Donroux avec le rond-point des Aunaires, avec le passage à niveau de Clos-Donroux qui se situe ici, le bâtiment administratif, la toute grande halle que vous voyez tout le temps. Ici, c'est ce grand bâtiment que vous avez à l'arrière, pour ceux qui vont faire des achats chez Fly, le dépôt Fly Chablais, Valaisan et Chablais Vaudois et le Valais, et puis cette halle ici, qui est la halle au fond ici, vous avez la limite de propriété entre Monthey-Collombey qui passe à l'angle de cette halle ici, file tout droit ici, coupe cet immeuble en 3 parties à peu près, vient ici et puis repasse à l'angle de cette halle ici et finit contre la voie de chemin de fer. Ce qui veut dire que cette zone ici, à l'arrière, sera à peu près 30'000 et quelque m<sup>2</sup> qui sont sur la commune de Collombey. 2 :02 :29

Ça, c'est la situation connue actuelle pour que vous ayez une image et puis vous allez voir l'image telle qu'on souhaiterait, avec le dépôt du plan de quartier prochain tel qu'on l'a travaillé depuis maintenant 5 ans. C'est 5 ans de travail entre les axes et puis le plan qu'on va vous présenter. Là, vous avez la vision du plan de quartier qui est quasiment arrêté. Il y a encore des modifications qui vont venir qu'on n'a pas totalement définies dans cette zone en particulier. Donc je vais vous la montrer. Ce que je vous montrais tout à l'heure, c'est cette halle ici, c'est le vestige qu'on a souhaité garder suite à une étude dès le départ pour le dépôt de la candidature à European 10. La commission qui avait travaillé là-dessus, qui était déjà pilotée par Gessimo, commission qu'on avait appelée Gessimo, dans laquelle il y avait des élus de tous les partis. Les présidents de partis, les chefs de groupes, 4 municipaux et puis les administrateurs de Gessimo qui avaient défini un cahier des charges dans lequel il fallait impérativement garder une image du passé du site industriel, ce que nous étions tous d'accord d'ailleurs et nous avons défini que c'était cette halle, pour différentes raisons. Primo : c'est la halle d'époque qui est en meilleur état. C'est celle qui est bien située physiquement puis j'ai une bonne nouvelle pour vous, c'est la seule qui est sur Collombey, puisqu'elle est entièrement sur Collombey. Même si on se l'accapare, c'est une halle Giovanola qui est entièrement sur le territoire de la commune de Collombey. Donc ça, c'est le vestige du passé que nous souhaitons garder. Au départ, elle aurait pu être dévolue à une halle de sport pour recevoir le BBC, puisqu'aujourd'hui on a un problème au niveau du basket-ball, en particulier puis des halles de gymnastique. Après différentes discussions, elle a été plutôt laissée en attente pour être une salle dédiée à la culture en particulier où à d'autres formes, mais plutôt liée à la culture, une grande salle pour des grandes réceptions mais une salle qui devrait être modulable sur lequel on travaille encore actuellement. Actuellement il y a un locataire, donc vous avez vu tout à l'heure, tout le site est actuellement occupé. Et puis on a défini cela en différentes zones, que Emilie Chaperon vous montrait tout à l'heure, on revient ici avec le carrefour des Aunaires / Clos-Donroux, avec Ultra Précision qui est ici et l'axe Clos-Donroux qui disparaîtra, on va vous montrer et puis ici la montée de l'AOMC, tel qu'il est prévu dans la variante que vous avez vue tout à l'heure. Les

détails, je vais laisser parler Mlle Chaperon. Tu viens vers moi ? Est-ce que vous avez des questions jusqu'à maintenant, parce que comme ça comme on peut vous répondre, ou on vous répond tout après ? Monsieur Vigolo est là pour ça au niveau technique, Mlle Chaperon et moi-même pour la gestion du projet. On ira à la fin pour les questions.

**Intervention de Mlle Emilie Chaperon :** Bonsoir à tous. Alors pour parler en quelques mots des principes qui ont un peu fondé ce plan de quartier, la 1<sup>ère</sup> chose qu'on remarque, c'est cette grande zone verte qu'on a appelée, que les concepteurs du projet initial ont appelé la « coulée verte », qui est en fait une zone dédiée uniquement à la mobilité douce et qui structure en fait le quartier. On a ici une 1<sup>ère</sup> zone de construction et puis une 2<sup>ème</sup> zone qui sera construite là et puis la 3<sup>ème</sup> zone qui est ici, qui est en lien avec la future gare, halte de lien entre les CFF et l'AOMC, comme prévu dans la variante pour le futur tracé de l'AOMC. Pour parler un peu des volumétries des bâtiments, donc là on retrouve la fameuse halle existante qui va rester comme trace du passé. On a une volumétrie maximum qui est fixée à 23 m, qui correspond on voit ici, c'est des bâtiments qui font 5 étages, plus l'attique. On a en plus de ce gabarit qui est un gabarit maximum 2 bâtiments hauts qui sont prévus pour servir d'emblème si on veut bien au quartier, qui sont situés aux extrémités en fait du quartier. On voit aussi que les parkings sont prévus soit enterrés, soit semi-enterrés si on veut bien. Le but c'est qu'il y ait très peu de circulation qui soit faite en surface. Les voitures plongent dès la périphérie du quartier et circulent et se parquent en-dessous, pour qu'en haut on ait quelque chose qui soit vraiment dédiée à la mobilité douce, vélos-piétons. Une vue ici où l'on voit justement la halle qui serait conservée, cette fameuse coulée verte et puis un des bâtiments emblématiques du quartier. Une autre vue avec un bâtiment qui lui se trouverait justement sur la commune de Collombey-Muraz, donc là on est tout au bout si je reviens en arrière, dans ce qui est prévu. On serait plutôt ici au bout. Le bâtiment n'est pas encore dessiné ici, on l'a mis dans les vues, par ce que c'est pour l'instant un bâtiment conceptuel. On n'a pas encore d'idée précise de ce qu'on veut en faire, mais l'idée c'est d'avoir quelque chose de plutôt public, ouvert, qui puisse attirer du monde dans le quartier et en faire vraiment un lieu de vie. Maintenant, on est bien conscient que ce quartier va drainer beaucoup de nouveaux habitants, de nouvelles activités et il est évident que son implantation dans la ville et même à l'échelle de tout le Chablais doit être pensée au niveau des circulations de façon très globale. Vous avez ici un extrait du schéma directeur des circulations qui a été validé par le Conseil municipal et présenté au Conseil général en fin d'année passée, où on a les 4 projets routiers principaux pour la ville de Monthey. J'en rajouterai un 5<sup>ème</sup> je vous expliquerai pourquoi après. On a d'abord la traversée du centre ville, en trémie ou en tunnel. On a ici la route des Saphirs on l'a appelée, qui permettrait en fait d'accéder sous gare sans avoir besoin de passer par le centre ville. On a ici une route qui pourrait monter sur Choëx et puis on a le 4<sup>ème</sup> point important qui est la future route de Clos-Donroux qui sera une future route cantonale qui remplacera l'axe qui passe actuellement ici. Je parlais d'un 5<sup>ème</sup>, qui est quand même très lié au projet de Clos-Donroux qui est déjà plus avancé celui-là. C'est ce « F » ici qui a été mis à l'enquête l'année passée ou il y a 2 ans et qui est en cours de traitement mais qui a son importance parce qu'il permettra de venir directement ici sur le quartier de Clos-Donroux et sur la trémie. Quelques définitions : donc on voit le plan de quartier, la Coop ici, donc on a le rond-point de Clos-Donroux, on a le rond-point ou le carrefour de la Coop à voir, l'idée c'est de le réaménager et puis une trémie inférieure, donc qui passe sous le quartier. Et puis ici, la sortie de cette trémie qui se ferait sur un carrefour de Manor. Concrètement, le plan de quartier est séparé en 2 parties. Une partie Nord, qui sera la 1<sup>ère</sup> qui pourra être bâtie et une partie Sud, qui elle dépendra de la réalisation de cette trémie, à savoir que tant qu'on n'a pas fait cette trémie on ne pourra pas aménager cette 2<sup>ème</sup> partie. Les principes de circulation : donc je vais faire un peu des vas-et- viens pour qu'on comprenne mieux. L'accès au secteur quartier Nord par giratoire de la Vallée. C'est-à-dire que toute cette 1<sup>ère</sup> partie ici sera accessible depuis le carrefour existant de la Vallée et permettra ici d'entrer dans le secteur Nord. L'accès au secteur Sud par la tranchée couverte, donc ici, par un nouveau carrefour qui serait créé, on planche dessus et puis ici on accède aux différents parkings souterrains qu'on a vus dans la coupe tout à l'heure. Et puis un accès au secteur Sud où les longs véhicules, les camions ou si par exemple la trémie devait être fermée pour un accès on aurait un accès à ciel ouvert, depuis ici les zones ici. Pour montrer donc la route cantonale existante elle est là. Et puis ici on a le passage à niveau. Donc la nouvelle route cantonale passerait sous, ici, le quartier et sous les voies de chemin de fer. Les entrées sorties pour les véhicules légers, donc les voitures, on aurait cet accès Nord, ici, de nouveau la trémie avec en fait une sortie comme ça et puis une entrée depuis dessous qui se ferait dans cette direction là et puis on ferait le tour en fait, quand on veut repartir dans cette direction. On a toujours un accès qui est prévu, puisque la route de Clos-Donroux est bouchée, il faut qu'on puisse accéder à tout ce quartier là, entre autre Ultra Précision mais il y a tout un quartier d'habitation qui est plus bas, donc il y aura un accès qui sera maintenu,

mais sans transit, et puis ici une possibilité toujours de sortir par l'accès qui est à l'arrière du parking de la Coop actuellement. Les poids-lourds eux restent en périphérie du quartier. Donc on voit ici un accès qui permet de longer la voie de chemin de fer, toujours cet accès depuis le rond-point et puis depuis le nouveau carrefour ici qui sera créé.

Alors là je vous montre, c'est la même présentation qu'on a faite au Conseil général de Monthey et puis on avait parlé un petit peu du réseau de bus, puisqu'on avait des nouveaux chiffres qui étaient sortis. Donc on voit ici le réseau de Monthey et le réseau Collombey-Muraz, puis ce qui nous intéressait surtout c'était les chiffres de fréquentation en fait des 2 lignes urbaines, où on voit que entre 2012 et 2013 on a eu, surtout sur Collombey-Muraz d'ailleurs, une progression intéressante de l'utilisation de ces lignes de bus urbaines et puis avec la volonté de renforcer encore ceci, en lien entre autre avec le futur plan de quartier Clos-Donroux qui, le but, c'est de pouvoir faire le maximum de transports en transports publics, c'est à dire avec le train l'AOMC ou le bus. Je vous présente ici la future route cantonale donc avec le rond-point existant qui serait maintenu, un nouveau rond-point ici à l'endroit où débouche la route de sortie de la Coop et puis cette plongée, à partir d'ici une rampe, donc la plongée sous le quartier Clos-Donroux avec la sortie, l'entrée et puis ici on remonterait pour arriver derrière Manor et rejoindre les Dailles ici. Et puis ici la route de Collombey, avec ce que l'on voit ici, c'est le futur tracé de l'AOMC. Un petit détail de la tranchée couverte telle qu'elle sera. Gabarit route cantonale puisque le but est que ça devienne la nouvelle route cantonale et puis, voilà. Si vous avez des questions, donc de nouveau la vue de la halle avec cette coulée verte piétonne.

**Intervention de M. Roger Morisod :** Juste une précision technique ici, la perspective n'est pas bonne du tout. On s'est rendu compte lorsque l'architecte nous a donné cette altitude, ce n'est pas juste. Parce que si vous avez 23 m ici, vous ne pouvez pas avoir 30 m ici, ce n'est pas possible. Donc je tiens à vous dire que cette tour ici devrait faire 120, ce n'est pas du tout ça qui est prévu. Est-ce qu'il y a des questions Monsieur le Président ? J'ai vu des mains qui se sont levées.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Est-ce que vous avez des questions, si vous voulez les poser ?

**Intervention de Mme Maryline Hohenauer :** Maryline Hohenauer, j'ai juste une question. Est-ce qu'il y a un parking parc & rail de prévu ?

**Intervention de M. Roger Morisod :** Alors on va répondre. Tu permets que je réponde ? Ici vous avez normalement cette zone qui est encore totalement à définir, avec le futur, on dit la halte du train, nous on appelle ça la gare depuis 5 ans on dit que ce sera une gare, appelons ça la halte, puisque nos présidents communs appellent ça la halte. Ici il est prévu effectivement à terme des parkings. Ce qu'on appelle du PR, pour la mobilité douce et les voitures. Donc parking voitures, arrivée du bus qui devrait être définie ici, les bus. Et puis tout ce qui est vélo, mobilité douce ici dans cette zone.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Oui, Nathalie Cretton !

**Intervention de Mme Nathalie Cretton :** Nathalie Cretton alors je voulais juste demander où se trouvaient les pistes cyclables, parce que je vois beaucoup de routes et puis je voulais savoir si avec les vélos on pouvait aussi se déplacer dans.

**Intervention de M. Roger Morisod :** Vous avez vu que la piste cyclable elle vient d'être construite. Les 2 communes sont fières d'avoir relié côté Ouest Monthey à Collombey. Il a fallu du temps, elle n'est pas prévue d'être détruite puisqu'ici dès le départ, nous on a prévu dans l'étude initiale d'adjoindre déjà la 2<sup>ème</sup> ligne du train, donc l'AOMC. Puisqu'ici elle est prévue, puisque dès le départ on l'a intégrée, en attendant la décision du groupe de travail, en ce qui concerne ça, plus le déplacement ici le long avec la piste cyclable. Elle n'est pas prévue d'être éliminée !

**Intervention de Mme Nathalie Cretton :** Mais dans la tranchée là ou je ne sais pas comment vous avez appelé ce ...

**Intervention de M. Roger Morisod :** Ici ? Ha, là il y aura à principe, mais ce n'est pas nous qu'on va décider et ça m'étonnerait qu'ils acceptent, tu peux répondre toi Emilie ?

**Intervention de Mlle Emilie Chaperon :** Alors oui exactement ce n'est pas prévu en fait qu'on passe dessous. Parce que déjà ce n'est pas très agréable à vélo, il y a quand même, on est dans une tranchée donc c'est vraiment un tunnel et puis les voitures roulent, c'est du 50 km/h mais tout de même c'est quand même assez pas confortable. Donc il faut savoir que cette route ici ne sera plus utilisable en tant que route

pour les véhicules, mais elle va rester pour la mobilité douce. En fait le passage à niveau existera toujours, il permettra aux vélos et aux... en sous-voie oui c'est juste, c'est prévu en sous-voie en fait. Mais ça permettra à la mobilité douce de traverser. Et puis après, tout le long de cette coulée verte seront de toute façon aménagés des chemins piétons et vélos pour se rendre d'un point à l'autre du plan de quartier.

**Intervention de M. Roger Morisod :** Ce qui est important Madame de vous dire aussi c'est que vous avez vu l'image entre guillemet, projetée, future de notre plan ici. Un, il nous a dit : *Mais tu vas pas mettre des moutons ici ?* On ne va pas dire qu'on va mettre des moutons. Ceci est un projet urbanistique qui n'est pas terminé. Il est évident que là on va pouvoir se déplacer en mobilité douce, donc autant à pied, qu'à vélo. Ce sera certainement pas l'image terminée comme ça mais vous pourrez revenir ici dans cette zone. Le but quand même, c'est que vous vous déplacez en vélo soit ici dans cette zone ici. Vous n'oubliez pas non plus pour ceux qui ont vu le bulletin officiel qu'il y a la mise à l'enquête publique « la route du Verger » ici, accord qu'on n'a passé à l'époque avec M. Delavallaz quand on a acheté sa parcelle qui est à l'arrière ici il y a maintenant 4 ans David hein ? Ouais, 3 ans. 3 ans, cette route était déjà initialement prévue dans le plan de quartier du Verger. Et puis cette route sera prévue normalement à 30 km/h, entre 20 et 30 km/h, prévue pour la mobilité douce ici dessous. Le Président, votre président de Collombey, pardon de Collombey-Muraz, a insisté aussi pour qu'il y ait la possibilité de rejoindre en-dessous ici, quand vous venez le long de la voie de chemin de fer, et de la mobilité douce pourra continuer ici avec un passage sous voie qui devrait être prévu quelque par-là. Ça, c'est une image théorique finale du plan de quartier. Il n'est pas sûr que ce soit totalement ça à la fin, mais c'est ce que nous souhaitons faire. En théorie, d'ici combien ? Une trentaine d'années ou une quarantaine d'années ?

**Intervention de M. Cédric Zürcher :** Bonsoir, Cédric Zürcher. Au niveau du financement, c'est prévu du public privé comme partenariat ou uniquement des fonds privés. Je pense aussi notamment au passage sous les bâtiments qui sont certainement, qui représentent certainement des coûts qui sont assez importants.

**Intervention de M. Roger Morisod :** Alors la route ici c'est, actuellement quand vous rentrez sur la Ville de Monthey, la route cantonale elle fait ça. C'est ça la route cantonale. Vous arrivez au rond point de l'Avenue de l'Europe, vous repartez sur l'Avenue de France, ça c'est l'axe d'entrée Nord de la ville de Monthey, route cantonale. Le futur, c'est qu'on souhaite transformer cette route cantonale et passer ici dessous. Et quand je dis cantonale, théoriquement c'est à la charge du canton avec une répartition entre les communes et ça c'est autre chose. En ce qui concerne le financement de cette zone ici, actuellement il y a un seul et unique propriétaire : C'est la Ville de Monthey. La Ville de Monthey hormis l'étude du plan de quartier, le financement actuel du plan de quartier, qu'en plus ce n'est pas la ville qui le fait, puisque c'est Gessimo qui l'assume, vous avez compris que c'est une société qui tourne financièrement de manière autonome. Le financement ici est entièrement assuré à terme par des privés. Pour aller dans le sens de votre question, puisqu'on a prévu trois zones ici, Mlle Chaperon vous a expliqué : La zone 1, la zone 2, la zone 3, 4 zone pardon et la zone 4 ici. La zone 1, hormis le local actuellement occupé par Fly, nous avons plus d'autre locataire. Et puis pour ceux qui connaissent un peu le site, cette zone à l'arrière ici, correspond actuellement aux murs de soutien de l'ancien palan Giovanola complètement à l'arrière. On s'est basé ça pour être sur la zone 1. On libérera les locaux actuellement occupés par Fly pour les mettre dans la halle 4, ce qu'on appelle la grande halle... Pardon, je vais faire comme Emilie, je me marche un peu dessus. Cette halle 4 qui est ici, on leur prévoirait si les travaux pouvaient commencer dans un délai raisonnable, une zone dans cette zone ici qu'on a en partie libérée. Actuellement elle est occupée par des locataires, ce qu'on appellera... c'est pas des ateliers, c'est plutôt des places temporaires. On les mettrait ici pour libérer toute cette zone pour pouvoir construire les travaux, finir les travaux dans cette zone. Et puis, reprendre tous nos locataires dans cette zone ici, les installer là. Pour aller dans le sens d'autres questions, toute cette zone est déjà prévue avec des investisseurs qu'on a rencontrés, qui seraient disposés pour autant que le délai le permette, d'investir et acquérir toute cette zone pour la mettre à disposition soit de locataire, soit de copropriétaire.

Intervention de ? (le Conseiller général ne s'est pas présenté) : Moi, j'ai une question. Quant au bâtiment, ce sera quoi ? Des locatifs, enfin des immeubles pour des appartements, des locaux, commerciaux, n'importe ?

**Intervention de M. Roger Morisod :** Alors, on a tout ce que l'on appellera la zone publique. C'est cette zone dite « coulée verte ». Cette zone publique avec la gare ici, je reste côté Est de la voie de chemin de fer. La zone Ouest on y reviendra. Toute cette zone principalement dévolue à l'artisanat, qui actuellement est sur

la commune de Monthey, qui serait déplacée sur la commune de Collombey-Muraz. Ça représente une énorme surface ici, entièrement dévolue à l'artisanat. Ici, cette grande tour. Nous avons un investisseur qui est prêt à construire un hôtel « style 3 étoiles » plus affaires et familles. Il est venu avec un projet. Ici, une salle dévolue et si je vous dis ça, c'est qu'on a déjà rencontré des gens ! dévolue aux loisirs, particulièrement encore une fois sur la commune de Collombey-Muraz, à des salles de cinéma et salles différentes de loisirs, dans cette zone ici. Sur une surface commerciale dont nous avons déjà quelqu'un qui nous a fait une lettre d'intention pour acquérir cette zone avec un nouveau commerce actuel qui ne ferait pas concurrence aux commerces actuels. Donc toute cette zone ici, en théorie, si on peut commencer les travaux rapidement et déjà pré-vendue et serait préoccupée et occupée par une grande partie de nos locataires. Ici quelque... ça c'est faux, ces immeubles ici, on aurait deux grands immeubles en surface sur le toit qui serait en fait un « rez supérieur », avec un accès soit par les ascenseurs et les parkings soit à niveau par cette coulée verte, donc ici ce serait mixte, toute cette zone intérieure c'est une zone résidentielle avec des blocs séparés qui seraient dévolus à l'habitat et puis en principe de l'habitat et du tertiaire avec ces grandes barres d'immeubles ici, en attendant évidemment qu'on a une clientèle. Cette zone reste à définir en fonction du tracé définitif de l'AOMC et des accords à venir avec le grand commerce qui, ici Manor, Jumbo en particulier. Si vous voulez que j'aille plus loin ? Théoriquement, 3'500 personnes en habitants ici et 1500 emplois.

**Intervention de M. Jean-Pierre Rouiller :** Jean-Pierre Rouiller, j'aimerais savoir quel est le potentiel d'appartements qui seront construits sur la commune de Collombey-Muraz en 1<sup>ère</sup> étape et combien ça mènera d'habitants en plus sur le territoire communal ?

**Intervention de M. Roger Morisod :** Alors la commune de Collombey-Muraz, pour répondre à votre question, c'est cette zone ici, ce qu'on appelle la zone 1. Elle serait quasiment dévolue à 80, 85 % à de l'emploi. Donc là, dans cette zone on pourrait vous garantir au minimum 5 à 600 emplois minimum. C'est quasiment tous ceux qu'on a actuellement sur le territoire de la Ville de Monthey. La Ville de Monthey risque d'offrir à Collombey-Muraz les emplois qu'on a actuellement sur notre site. On n'a pas négocié encore. Tous les autres habitants, les habitations seraient sur le territoire de la Ville de Monthey. Mais pour éviter de faire peur, parce qu'un projet d'une telle ampleur c'est vrai que c'est énorme, un plan de quartier comme ça sur le territoire de la Suisse ne s'est jamais réalisé, d'une telle ampleur. Il ne va pas se faire en 5 ans. C'est une génération, voire 2 et il ne faut quand même pas oublier que ce sera quand même l'économie qui commandera.

**Intervention de Mlle Emilie Chaperon :** Etant donné effectivement que là on a vraiment un plan final qui se réalisera dans le temps, l'idée c'est aussi d'avoir un plan de quartier qui permette une certaine souplesse à travers le plan et le règlement qui va être validé, pour que l'on ne se retrouve pas coincé avec une vision qui est juste maintenant mais qui dans 10 ans ou 15 ans, avec la conjoncture qui change, les besoins qui ne seront peut-être plus les mêmes, soit complètement inadaptée. Donc on a vraiment essayé de rechercher finalement, à mettre les bases vraiment le règlement minimum pour assurer la qualité et la vision qu'on a, mais pas non plus trop pour ne pas complètement boucher les perspectives d'évolution qu'il pourrait y avoir.

**Intervention de M. Roger Rhyner :** Roger Rhyner. J'avais une question. Comment se fait-il que pour un plan de quartier qui est 1/3 sur la commune de Collombey-Muraz, il n'y a aucun Collombeyroud ou Murassien qui soit dans l'équipe ? (rire)

**Intervention de M. Roger Morisod :** Comme là je ne fais pas de politique c'est facile à vous répondre. Un plan de quartier, il est piloté par le propriétaire. Il s'avère que le propriétaire c'est la Ville de Monthey, qui a mandaté une entreprise privée qui lui appartient c'est Gessimo. Tous les plans de quartier qui sont présentés partout, en général, c'est les privés, respectivement le propriétaire du fond qui le pilote. Maintenant si vous voulez nous donner un coup de main c'est avec plaisir, je suis persuadé que le Président du Conseil d'administration sera d'accord, mais vous allez payer au prorata 1/3 – 2/3. Et là, je ne suis pas sûr que vous soyez d'accord. Mais, j'accepte, en tout cas pour ma part, comme administrateur, c'est avec grand plaisir qu'on va vous transmettre le 1/3 du budget complet du plan de quartier. Ça représente quand même un montant à 7 chiffres.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** D'autres questions ?

**Intervention de M. Roger Morisod :** Je peux juste conclure M. le Président ?

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Oui.

**Intervention de M. Roger Morisod :** Une chose importante qui n'est pas vraiment ressortie des questions : Cette zone ici, nous souhaitons pouvoir la construire dès la mise à l'enquête publique passée. Puisque nos investisseurs sont impatients, et puis pour pouvoir faire la route ici, cette route qui va désengorger et le centre Coop ici, cette zone commerciale qui pose problème non pas seulement à Collombey-Muraz mais aussi à Monthey. On doit impérativement faire la zone 1 pour libérer tout cet espace actuellement qui est occupé par nos locataires. Donc, on ne peut pas faire l'un sans l'autre pour pouvoir faire la route, on doit défaire la zone 1. Pour faire la zone 1, on doit être prêt à faire le reste. Voilà... Merci, Messieurs les Présidents, merci, Mesdames, Messieurs.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Merci M. Morisod, je vous remercie pour vos interventions. Je vous souhaite une bonne soirée et un bon retour chez vous, ainsi qu'à vos accompagnateurs et accompagnatrices. Je passe au point 4 de l'ordre du jour :

#### **4. Approbations des procès-verbaux de la séance du 16 décembre 2013**

Il y a deux procès-verbaux approuvés. Un procès-verbal mot à mot et un procès-verbal décisionnel. Je remercie l'administration communale et M. Samuel Rouiller pour la rédaction de ces procès-verbaux.

S'agissant du procès-verbal mot à mot de la séance du 16 décembre 2013, j'invite les membres du Conseil général qui auraient des remarques ou des observations à s'exprimer. Oui, Mme Cretton?

**Intervention de Mme Nathalie Cretton :** Oui, Nathalie Cretton. Concernant le PV mot à mot, la page 31, je sais pas si là il y avait encore l'interruption mais je pense pas. Donc, ça concernait le postula, la mobilité douce et la sécurité dans les rues des Narzon et des Perce-Neige. J'avais fait une intervention et puis vers la fin, donc je vais pas lire toute l'intervention. J'avais dit comme quoi, je laissais à M. Olivier Turin, je laissais le fait d'expliquer pourquoi on pouvait pas mettre des barrières le long du ruisseau et puis, il y a pas de réponse. Alors que je me rappelle qu'il avait dit, donc, c'était concernant les laves torrentielles et puis il y a pas de réponse. Donc je ne comprends pas pourquoi, il y a pas de réponse.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Alors attendez, par rapport au procès-verbal qu'est-ce qu'il en n'est ? Vous demandez quoi, une modification du procès-verbal ou vous demandez que M. Turin vous réponde plus tard à cette question ?

**Intervention de Mme Cretton Nathalie :** Non, mais c'est-à-dire qu'il avait répondu. Mais je ne comprends pas pourquoi elle n'est pas dans le procès-verbal mot à mot. Je ne comprends pas pourquoi il n'y a pas la réponse.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Alors je pense que ça n'a pas été enregistré mais on vérifiera avec ce qu'on a. Samuel, tu sais ? ... Alors on vérifiera, par rapport aux enregistrements, puisque qu'un moment c'est par Natel ou est-ce qu'ils ont...

**Intervention de Mme Cretton Nathalie :** Ouais voilà, justement...

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Ou est-ce qu'on pouvait pas entendre, je peux pas vous répondre, j'ai pas l'enregistrement ici. On regardera au bureau aussi ce qu'il en est.

**Intervention de Mme Nathalie Cretton :** D'accord, merci.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Mais en l'état vous acceptez quand même... enfin, vous acceptez ?

**Intervention de Mme Cretton Nathalie :** Oui, oui, oui !

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** D'accord, on regardera ça au bureau. Merci.

**Intervention de Mme Cretton Nathalie :** Merci !

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** D'autres observations ? Ce n'est pas le cas, je demande juste aux scrutateurs de se lever. Les conseillers généraux qui acceptent le procès-verbal mot à mot de la séance du 16 décembre 2013, sont priés de se manifester en levant la main. Merci, vous pouvez baisser. Abstention ? Refus ?

## CONSEIL GENERAL

---

Le procès-verbal mot à mot est accepté à l'unanimité. S'agissant du procès-verbal décisionnel de la séance du 16 décembre 2013, je passe la parole à l'assemblée. Est-ce que vous avez des remarques ? Oui !

**Intervention de Mme Nathalie Cretton :** Oui, de nouveau Nathalie Cretton. Je sais pas si j'ai bien compris concernant la page 5, donc tout à la fin, M. Daniel Schmid demande si on ne pourrait pas diminuer les coulis à l'inauguration du réservoir du Noiret qui s'élève à fr. 5'000.-. M. Yannick Buttet répond que par rapport au coût qu'a engendré l'ouvrage, c'est écrit fr. 330'000.-. C'est 3'300'000.- ?

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** 3'300'000.

**Intervention de Mme Cretton Nathalie :** Donc dans le PV, il y a une erreur.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** D'accord. Donc en modifiant, le procès-verbal effectivement si c'est 3'300'000.- et c'est indiqué 330'000.-.

**Intervention de Mme Cretton Nathalie :** Oui, il manque un zéro, effectivement. C'est rien un zéro.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Oui, oui, on va, on prend part de cette modification.

**Intervention de Mme Cretton Nathalie :** Ok, merci.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** D'autres remarques ? M. Schmid ?

**Intervention de M. Daniel Schmid :** Oui, Daniel Schmid. A la page 6, au 3<sup>ème</sup> paragraphe, compte culture, loisirs et culte

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Pardon ?

**Intervention de M. Daniel Schmid :** A la page 6 au 3<sup>ème</sup> paragraphe, où c'est marqué compte « culture, loisirs et culte » Daniel Schmid fait remarquer qu'aux comptes 303 : Association du Vieux Collombey-Muraz, la somme de fr. 31'000.- lui semble exagérée pour un livre. J'ai pas dit qu'il était exagéré, j'ai demandé carrément qu'on l'abandonne parce que le travail a été fait à double.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Donc vous demandez de modifier le procès-verbal ?

**Intervention de M. Daniel Schmid :** Oui.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Bon... alors, plutôt de marquer lui semble exagéré pour un livre et demande...

**Intervention de M. Daniel Schmid :** Et demande d'abandonner ce poste car le travail est fait à double.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Car le travail est fait à double. Bon, je vais soumettre ça. D'autres observations ? Les scrutateurs, je vous prie de vous lever s'il-vous-plait. Par rapport aux 2 demandes de modifications, je vais demander est-ce que, les conseillers généraux qui sont d'accord avec la demande de modification de changer les 330'000.- en 3'300'000.-, qui acceptent cette proposition de modification, sont priés de lever la main. Merci. Abstention ? Refus ? Donc, c'est accepté à l'unanimité.

Les conseillers généraux qui sont d'accord avec la proposition de M. Schmid, de rajouter et « demande d'abandonner ce poste car le travail est fait à double », sont priés de se manifester en levant la main. Merci. Abstention ? Deux abstentions. Refus ? 2 refus. Donc, c'est accepté ces propositions. Et maintenant, les conseillers généraux qui sont d'accord avec le procès-verbal incorporant ces deux modifications, sont priés de se manifester en levant la main. Merci. Abstention ? Refus ? Merci.

Le procès-verbal décisionnel est accepté à l'unanimité avec les deux modifications proposées. Point 5 de l'ordre du jour.

### **5. Crédit d'engagement lié au projet de transformation et d'extension de l'école primaire des Perraires**

En 2010, le Conseil municipal a décidé d'entreprendre des démarches visant à assainir l'école des Perraires et de procéder à son agrandissement. Après avoir entrepris diverses démarches, le Conseil municipal demande ce soir au Conseil général d'accorder un crédit d'engagement de plus de 8'000'000.- portant sur la transformation et l'extension de l'école primaire des Perraires. Le bureau a mandaté la commission édilité, urbanisme et agglomération pour procéder à l'étude du dossier d'un point de vue technique et la commission de gestion pour se prononcer sur l'aspect financier. Vous avez reçu différents documents dont

le message de la municipalité et les rapports des deux commissions précitées. Nous nous baserons notamment sur ces documents pour nous prononcer. Je précise qu'il ne s'agit pas d'un règlement, mais d'un crédit d'engagement. Dès lors la question de l'adoption en deux lectures ne se pose pas. Nous allons procéder de la manière suivante : l'exécutif va nous fournir des explications. Le rapporteur de la commission édilité, urbanisme et agglomération va nous faire part du rapport de ladite commission. Le rapporteur de la commission de gestion en fera de même. Nous voterons l'entrée en matière, nous passerons à la discussion de détails, au débat final. Nous terminerons par le vote. Avez-vous des questions sur ce mode de procédé ? Ce n'est pas le cas. Je passe la parole à l'exécutif pour la présentation du règlement, M. Olivier Turin, Vice-président de la municipalité.

**Intervention de M. Olivier Turin :** Monsieur le Président du Conseil général, chères et chers conseillers généraux, chères et chers collègues. Je vais m'accompagner d'une feuille ce soir surtout afin de faciliter le travail de la secrétaire qui devra ensuite retranscrire mes propos et peut-être mes balbutiements et autres borborygmes. C'est surtout pour faciliter sa tâche. Donc comme vous le savez toutes et tous, cet objet porte sur l'assainissement du centre scolaire des Perraires, actuel. Ainsi que son extension située, côté Collombey-le-Grand où il y a actuellement les pavillons aux modules et les monticules qui renferment les citernes à mazout. La réflexion sur ce projet a commencé peu avant 2010 entre le conseil et le directeur des écoles, d'alors. Eu égard à l'augmentation prévisible des élèves à court et moyen terme et à la nécessité de rénover le bâtiment existant pouvant être considéré par ailleurs comme un gouffre énergétique, et de procéder à son renforcement sismique, décision a été prise de le doubler et de profiter de la partie nouvellement créée pour renforcer l'entier du bâtiment du point de vue sismique. Ce bâtiment crocs dont l'architecture mérite conservation, permet une extension horizontale. Le conseil d'alors en 1970, avait déjà anticipé son extension côté Rhône et à cet effet, il avait décalé les citernes à mazout plus loin pour permettre cet agrandissement. Actuellement, le bâtiment étant déjà relié au chauffage à distance, les citernes seront démontées et évacuées. L'extension projetée respectera la trame initiale du système crocs, ainsi que son caractère particulier. Ce qu'il ne conservera pas, dieux merci, c'est sa piètre qualité thermique. (01 :27 :33)

L'extension du bâtiment, qui sera donc parfaitement intégrée au bâti existant, sera composée de 8 salles de classe, y compris salle d'appui et d'une salle des maîtres, d'un escalier plus large que celui existant, d'une enveloppe Minergie et d'une ventilation double-flux dans les 2 parties, soit la partie nouvellement bâtie et la partie existante. Des aménagements extérieurs ont aussi été pris en compte, et inscrits dans le budget.

Enfin, le mobilier des nouvelles salles de classes est inclus dans le budget, de même que le remplacement de certains mobiliers des salles de classes existantes. Il suffit de visiter le bâtiment pour se rendre compte que certains éléments méritent d'être changés.

Je tiens à remercier la Cogest pour son excellent rapport, qui résume parfaitement le projet et transcrit aussi nos différentes discussions. Les aspects financiers d'abord :

Je vous fais part des calculs estimant la subvention cantonale, subvention qui touche aussi bien la rénovation du bâtiment existant que son extension. Au besoin, vous la retrouverez dans les différents documents. Cette subvention devrait se monter à 1,5 - 1,6 millions. Nous n'avons à ce titre pas encore reçu de décision du canton.

Un avantage financier certain réside dans la rationalisation des frais de fonctionnement. L'architecte Cagna & Wenger, avec l'aide de l'entreprise Technoservices et Pelco, estime que les coûts de chauffage vont être divisés par 5 et les coûts de l'électricité presque par 3, sachant que les pavillons sont chauffés en hiver et climatisés en été. Donc chauffés et climatisés par électricité, bien évidemment.

Les pavillons provisoires seront supprimés. Le conseil a décidé de ne pas les conserver. Nous pouvons d'une part estimer que nous n'en aurons pas besoin dans les 10 prochaines années pour les autres bâtiments scolaires. D'autre part, il ne suffit pas de déplacer un pavillon et l'affecter à une autre utilité. Il faut aussi faire un radier, il faut aussi le raccorder aux différents services, aux conduites et, bien sûr, les chauffer. Le conseil estime que ces coûts sont prohibitifs et préfère les vendre pour en tirer bénéfice.

La question du désamiantage a été maintes fois soulevée et je n'avais pas de réponse précise à donner. Je les ai reçues il y a relativement peu de temps. La semaine passée. Maintenant que j'ai ces informations je vais pouvoir vous les donner et puis peut-être aussi abréger un peu peut-être les discussions qu'on aura plus tard. L'expertise sur l'amiante réalisée sur le bâtiment montre que les mesures à prendre sont très

localisées : il s'agit principalement de joints de fenêtre. L'architecte estime cette somme, grosso modo mais relativement convenablement à fr. 20'000.- en calculant large et en y incluant les frais de mise en décharge adéquate. C'était aussi une autre question. J'ai reçu la question de Maryline. L'architecte m'a confirmé que ces résidus amiantés seraient acheminés en décharges en matériaux inertes (DCMI) qui sont habilitées à réceptionner ces déchets d'amiante. Le rapport de désamiantage qui a coûté fr. 14'000.- était bien nécessaire ! Bon évidemment pour ce type de projet en l'occurrence, il aura coûté peut-être plus de la moitié finalement des mesures à prendre. Mais enfin c'est pour cette... on est bien obligé de le faire. Je peux aussi vous confirmer que les coûts du désamiantage sont compris dans le budget.

4 ans après le projet, et malgré la construction de nombreux locaux, et ce n'est pas terminé, on peut en parler plus tard peut-être, nous constatons que la population des élèves n'a pas augmenté aussi rapidement que prévu. À ceci s'ajoutent les mesures budgétaires cantonales qui souhaitent augmenter d'une part le nombre d'élèves par classe, mais d'autre part aussi des annonces de fermeture éventuelle d'écoles délocalisées. Dernièrement on apprend que l'école d'Illarsaz doit fermer. Le surlendemain on apprend que non, finalement l'Etat du Valais décide de la maintenir ouverte. Bref ! Donc en conclusion je vous rassure, les 2 écoles que ce soit les Neyres et Illarsaz subsistent. Mais de ce fait et en toute honnêteté, cet investissement pourrait être repoussé, je dis bien « pourrait » car il pourrait être repoussé mais de quelques années seulement. Mais si l'on considère :

1. la nécessité de rénover le bâtiment actuel, aussi du point de vue sismique, et donc l'économie d'échelle évidente
2. les frais de fonctionnement du bâtiment actuel
3. la nécessité d'anticiper pour ne pas travailler dans l'urgence

Il nous semble judicieux de faire cet investissement sans tarder. A titre indicatif pour la commune, ce sera certainement le premier bâtiment scolaire qui regroupera des classes primaires et enfantines.

Concrètement, les travaux débuteraient cet été et seraient échelonnés sur 2 ans, afin de ne pas perturber les classes restantes. Les classes situées dans les pavillons et certaines classes du centre scolaire actuel seraient fermées durant les travaux, les élèves étant acheminés sur la nouvelle école de Muraz, donc seront acheminés, donc cette école de Muraz sera entièrement remplie dès la rentrée, donc par 12 classes allant de la 1<sup>ère</sup> à la 6<sup>ème</sup> primaire.

On peut donc constater que le centre de gravité des écoles de la commune s'est plutôt déplacé sur Muraz. Afin de peut-être anticiper une future question, le destin des pavillons du Corbier est tout autre que celui des Perraires. Ils seront conservés en raison de leur nécessité actuelle et en prévision de leur utilité future, sachant que des nouveaux quartiers vont voir le jour côté Collombey, notamment aux Vergers. Je vous remercie de votre attention.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Merci M. Olivier Turin. J'invite le rapporteur ad hoc de la commission de gestion, M. Joris Guillaume à prendre la parole. Mais avant tout je vous prie d'indiquer à l'assemblée les raisons pour lesquelles vous intervenez en tant que rapporteur ad hoc et si le rapport que nous avons reçu, vu qu'il n'est pas signé, est bien votre rapport final.

**Intervention de M. Guillaume Joris :** Alors bonsoir, pour rapporteur ad hoc de la Cogest, Joris Guillaume. J'ai pris le PV de la séance du 30 janvier, à laquelle le rapporteur, M. Kilchenmann Jürg a été absent et du fait j'avais fait le projet de rapport suite à la séance du 30 janvier et les corrections qui en ont suivi lors de notre séance du 24 février.

Monsieur le Président du Conseil général, Mesdames, Messieurs les conseillers généraux, chers collègues, nous avons l'avantage de vous soumettre le rapport de la Cogest concernant la décision d'un crédit d'engagement portant sur la transformation et l'extension de l'école primaire des Perraires. Message d'introduction : la Cogest a été mandatée pour rédiger un rapport à l'attention du Conseil général sur l'objet cité en titre. La demande stipulait que la Cogest devait étudier uniquement l'aspect financier. Pour rappel, l'article 3, lettre E du règlement du Conseil général précise que le Conseil général décide des emprunts liés à un nouvel investissement, dont le montant dépasse 10 % des recettes brutes du dernier exercice. Ce qui est le cas du présent crédit d'engagement. Pour ce faire, une première idée du projet la Cogest a reçu le message du Conseil municipal lors de sa séance du 30 janvier 2014. La Cogest a reçu M. Olivier Turin, municipal en charge du dossier. Au préalable, une série de questions et remarques avaient été préparées. Les réponses et explications amenées lors de cette séance ont permis à la Cogest de

préparer le présent rapport. Ce dernier a été finalisé lors d'une seconde séance en date du 24 février. Conclusion : la commission remercie M. Olivier Turin pour les différents échanges et les réponses apportées à nos demandes. A court terme, la commune de Collombey-Muraz doit entreprendre la construction d'une nouvelle école primaire. Etant donné que l'assainissement du bâtiment existant des Perraires ne peut attendre, il est judicieux d'entreprendre l'ensemble des travaux présentés dans le message du Conseil municipal dès cette année. Les répercussions financières sur notre commune se verront principalement dans l'augmentation de la dette. Point plutôt négatif vu l'état plutôt avancé de celle-ci et sur l'abaissement des frais de fonctionnement des Perraires, point positif à long terme si l'on prend en compte l'augmentation significative de la surface à entretenir. La Cogest rend attentif l'ensemble des élus que le remboursement de la dette et de ce crédit en particulier prendra plusieurs dizaines d'années. La Cogest préconise un remboursement du crédit d'engagement sur la durée de vie des bâtiments. Cette dernière est estimée à environ 30 ans, car ensuite certains coûts de rénovation élevés peuvent déjà apparaître. Pour ce faire, la commune devra retrouver au plus vite une marge d'autofinancement plus élevée. Point 4, vote final : Cela étant, la Cogest recommande à l'unanimité d'accepter la demande de crédit d'engagement à hauteur de 8 millions. Collombey, le 24 février 2014. Président de la Cogest : Alexis Turin, rapporteur ad hoc : Joris Guillaume. Donc c'est bien notre rapport final.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Merci. J'ai tellement été interpellé par le message du Vice-président que j'ai interverti l'ordre des commissions. Mme Hohenauer je vous passe la parole et prie de m'excuser pour cette inversion.

**Intervention de Mme Maryline Hohenauer :** Merci. Rapport de commission « Edilité, urbanisme et agglomération » concernant la décision d'un crédit d'engagement portant sur la transformation et l'extension de l'école primaire, les Perraires. La commission était composée de 9 membres : Alexis Gex-Fabry, Maryline Hohenauer, Pascal Cottet, Gilles Delaloye, David Morisod et Cédric Perret, Samuel Rouiller, Alain Schönmann et Alain Valvona excusé. Invité : Olivier Turin, conseiller municipal.

La commission s'est réunie à une seule reprise, suite à la convocation du président de la commission, M. Alexis Gex-Fabry. Le but est de nous prononcer sur la décision d'un crédit d'engagement, portant sur la transformation et l'extension de l'école primaires des Perraires. Cette séance s'est déroulée jeudi 13 février 2014. Préambule : La commission a été mandatée selon une décision du bureau du 29 janvier 2014 pour l'étude de ce dossier, au niveau technique. La commission de gestion quant à elle, étudie le côté financier. Méthode de travail : La commission s'est réunie après avoir étudié les différents dossiers fournis. Etude de faisabilité, rapport de synthèse, rapport de la commission d'évaluation, plan du projet, questions et réponses de la direction des écoles, message du Conseil municipal au Conseil général. Après avoir eu une présentation complète du dossier par M. Olivier Turin, conseiller municipal, nous avons pu poser toutes les questions nécessaires. La commission relève d'être attentifs à la situation globale de l'école, soit d'inclure également tout le côté environnemental autour de ce projet. Lieu de dépose pour les élèves, arbres, verdure, places de parc pour les vélos, etc... La commission regrette qu'une cantine scolaire n'ait pas pu être intégrée à ce projet. Vote final : L'unanimité des membres présents acceptent le dossier technique sur la transformation et l'extension de l'école primaire des Perraires. Nous recommandons à nos collègues du Conseil général d'accepter ce projet. La commission s'est posée la question si nous devons étudier le projet en 2 lectures. Nous pensons que s'il faut le faire, une seule lecture suffira. Conclusion et remerciements : Le président de la commission remercie les collègues de la commission pour le bon travail fourni lors de la séance et remercie la présence de M. Olivier Turin. Fait à Collombey, le 28 février. Cosigné le président Alexis Gex-Fabry et la rapporteur Maryline Hohenauer.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Merci. Voilà je passe la parole aux chefs de groupes pour l'entrée en matière.

**Intervention de M. Guillaume Vanay :** Guillaume Vanay, pour l'UDC. Donc le groupe UDC entre en matière sur le crédit d'engagement pour la transformation d'extension des Perraires. En effet, le besoin de mise aux normes et surtout l'adaptation vu l'augmentation de la population nous obligent à trouver des solutions. Celle qui nous est présentée ce soir nous a convaincus et nous accordons notre confiance à ce dossier. Merci de votre attention.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Merci. M. Vuille !

**Intervention de M. Côme Vuille :** Côme Vuille pour le PLR. Monsieur le Président du Conseil général, Mesdames, Messieurs les municipaux, chers collègues. Le groupe PLR a pris connaissance avec attention du

message du Conseil municipal ainsi que des rapports des 2 commissions du Conseil général. Encore une fois, nous sommes contraints de relever le climat d'urgence qui a régné pour l'analyse de ce dossier et qui a nécessité de déplacer d'un mois la séance du Conseil général. Or, nous constatons que selon les informations fournies, il n'y a pas d'urgence à réaliser l'extension du bâtiment. Il s'agit plutôt de saisir une opportunité de rénover le bâtiment existant, afin de gagner en efficacité du point de vue de la consommation d'énergie ainsi que de profiter des conditions favorables actuelles pour emprunter. Le groupe PLR peut comprendre ces derniers arguments, mais se doit d'insister à nouveau auprès du Conseil municipal pour que l'urgence ne soit invoquée uniquement à des conditions restrictives, ce afin de respecter le fonctionnement normal du Conseil général. Cette urgence donc peut-être expliquer que le rapport que la commission de l'urbanisme manque quelque peu de substance à nos yeux. Nous regrettons que le rapport ne mentionne pas dans une annexe toutes les questions pertinentes posées par la commission à la municipalité et les réponses de celle-ci comme cela s'est fait dans le rapport de la Cogest relative au budget et donc l'aspect didactique avait été salué ici. Nous aurions également aimé qu'il nous soit présenté dans nos documents un concept général des établissements scolaires dans notre commune avec les perspectives à court et moyen terme. On entend aujourd'hui les explications détaillées du municipal M. Turin qui nous convainquent mais c'est vrai que si l'on avait ces documents pour notre analyse en avance, cela faciliterait grandement les choses. Nous relevons encore que la commission s'est interrogée sur la faisabilité d'une cantine scolaire. Le projet tel que présenté empêcherait toute installation future d'une telle cantine. Le groupe PLR demande à la municipalité si une étude a été faite sur la nécessité, même future d'une cantine scolaire. En effet, lorsque les parents travaillent les deux et qu'il n'y a personne pour garder les enfants, ces parents sont déjà contraints aujourd'hui de placer leurs enfants dans des écoles privées, faute d'un endroit où ceux-ci peuvent dîner, et pour éviter qu'ils ne se retrouvent dans la rue toute la pause de midi. Il s'agit des écoliers en âge de fréquenter le CO mais aussi des enfants scolarisés aux Neyres et à Illarsaz qui ne peuvent pas bénéficier du repas de midi à l'UAPE faute de transport. La question mérite donc à nos yeux qu'on s'y arrête d'autant plus que suivant la demande, ce service pourrait même être autofinancé. Même si la question ne devait pas être tranchée aujourd'hui, nous trouverions dommage de ne pas anticiper en laissant une possibilité à une telle cantine de s'intégrer dans le complexe scolaire. Cela coûterait certainement beaucoup plus cher si notre commune devait être appelée, à l'avenir, à devoir régler ce problème sans structure qui pourrait l'accueillir. Le groupe PLR suit la Cogest concernant la variante d'amortissement sur la durée de vie du bâtiment avec l'implication de retrouver une marge d'autofinancement plus élevée. Le groupe PLR entre en matière.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Merci. Madame Knubel !

**Intervention de Mme Natercia Knubel :** Natercia Knubel cheffe de groupe PDC. Le PDC entre en matière pour ce crédit. Nous estimons que la qualité des locaux, c'est essentiel pour nos enfants donc oui on pourrait reporter effectivement l'agrandissement, mais je pense que le bien-être des enfants quand ils vont à l'école puisqu'ils y passent quand même les 3/4 de leur temps est plus important que des considérations matérielles. Nous regrettons quand même aussi qu'une cantine scolaire ne soit pas intégrée au projet. Mais nous acceptons d'entrer en matière. Merci.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Merci. Madame Cretton !

**Intervention de Mme. Nathalie Cretton :** Je vais être brève. Je parle pour l'ADG donc nous rentrons aussi en matière.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Merci. Quelqu'un dans l'assemblée conteste-t-il l'entrée en matière ? Ce n'est pas le cas. Nous allons passer maintenant la discussion des détails et au débat final. J'ouvre la discussion. Mme Knubel !

**Intervention de Mme Natercia Knubel :** Natercia Knubel, conseillère générale PDC. Moi, j'aurais une question pour M. Turin : Vous avez dit tout-à l'heure que les enfants pendant la durée des travaux seraient acheminés à l'école de Muraz c'est-à-dire qu'il y aura des transports qui seront prévus ? Ils iront par leur propre moyen ?

**Intervention de M. Olivier Turin :** Excusez-moi. Vous m'entendez ? Oui. Ils iront par leur propre moyen. Dès lors qu'effectivement on essaye, bien sûr, de ne pas emmener des enfants de l'autre bout de Collombey jusqu'à Muraz. On va surtout prendre les enfants qui sont sur le secteur « Barne et Clos-Novex » pour les amener direction Muraz. Donc, ces enfants-là peuvent se déplacer seuls donc ça se sont des enfants uniquement de primaire et puis c'est vrai qu'on parle souvent d'un temps de déplacement supérieur à

trente minutes qui devrait nécessiter un déplacement finalement par transport scolaire ce qui n'est pas le cas ici. Notamment aussi parce qu'on estime que les enfants peuvent aussi s'acheminer par des voies préférentielles qui sont sécurisées.

**Intervention de Mme Natercia Knubel :** Je porte juste un complément : Et qu'en est-il des enfants qui sont déjà dans les bus, les enfants d'Illarsaz et puis des Neyres, est-ce qu'ils viendront à Muraz ou est-ce qu'ils iront aux Perraires ?

**Intervention de M. Olivier Turin :** Alors les enfants d'Illarsaz pour cette année pas encore. Ils n'iront pas à Muraz donc hein, parce que les nouveaux horaires donc de bus débutent dès (Sandra tu me corriges si je me trompe) le 15 décembre. Donc en fait jusqu'au 15 décembre malheureusement, on ne peut pas les acheminer d'Illarsaz jusqu'à Muraz. Effectivement c'est beaucoup plus cohérent qu'ils aillent à l'école à Muraz. Ce sera chose faite dès l'année scolaire d'après. Et puis les Neyres, oui. Les Neyres, en fait statu quo par rapport à l'état actuel à ma connaissance en tout cas peut-être je pourrais vous donner des précisions.

**Intervention de Mme. Natercia Knubel :** Merci beaucoup.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Oui Madame Cretton !

**Intervention de Mme. Nathalie Cretton :** Nathalie Cretton pour l'ADG. Si on lit le rapport, on constate que le prix du m<sup>3</sup> du nouveau bâtiment est devisé à fr. 776.- alors qu'à Vouvry, il se montait à fr. 663.85. Donc soit une différence de plus de fr. 100.- par m<sup>3</sup>. Est-ce qu'on pourrait avoir une explication, s'il-vous plait ?

**Intervention de M. Olivier Turin :** Oui, volontiers. Effectivement cela a été un aspect qui a été longuement discuté en commission de gestion en tout cas. J'avais essayé de rechercher au fond aussi dans les communes voisines, comme... Vouvry c'est assez facile bâtiment neuf, simple à trouver, Monthey également. Monthey j'ai même pas, mais intentionnellement je ne vous ai même pas donné les chiffres. C'était impossible à interpréter. Je vous explique. On peut toujours interpréter des m<sup>3</sup> SIA si on compare ce CFC 2, donc de bâtiments qui peuvent être comparables. Vouvry c'est également une salle de Gym. Imaginez-vous une salle de gym, le nombre de m<sup>3</sup> que ça fait, des m<sup>3</sup> qui sont beaucoup moins chers, imaginez-vous ! Une salle de gym, c'est du vide. Là, on parle vraiment de bâtiment donc avec des classes et puis tout ce qui englobe et qui accompagne la mise en place de classes. Donc je peux que vous rendre cette réponse. Si l'on regarde aussi finalement ce qu'a coûté l'extension hein, fr. 775.-, on est c'est vrai c'est peut-être une coïncidence mais en fin bon c'est aussi au niveau des données de l'architecte, on doit aussi faire confiance à l'architecte. On est quasiment dans la somme générique qu'annonce le canton du Valais pour ce genre de construction. Voilà.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Plus d'autres questions ? Oui Madame Cretton !

**Intervention de Mme Nathalie Cretton :** Oui, alors Nathalie Cretton. Je voulais vous demander concernant le désamiantage : Est-ce que l'on va désamianter tout le complexe ou seulement les parties nécessaires à désamianter comme on a fait à la piscine, par exemple ?

**Intervention de M. Olivier Turin :** A ma connaissance, on va désamianter tout le complexe. L'étude qui nous a été fournie par le bureau donc qui a analysé l'amiante dans le bâtiment a tout analysé. Donc, suite à cela, je pense que c'est pour tout le bâtiment.

**Intervention de Mme Nathalie Cretton :** Permettez-moi de poser cette question, c'était vis-à-vis de la piscine parce qu'à la piscine effectivement on avait constaté qu'il y avait de l'amiante ailleurs mais on ne l'avait pas désamiantée. Donc je voulais savoir si, au niveau des Perraires, ça se faisait la même chose ?

**Intervention de M. Olivier Turin :** Oui, en effet, peut-être. Je sais pas. Je ne connais pas le dossier de la piscine. Mais c'est vrai que généralement lorsqu'il y a une rénovation et puis que des parcelles d'amiante ne sont pas touchées, à proprement parler par des mesures effectives donc de transformation mais qu'elles peuvent être dès lors qu'elles ne rejettent pas disons de particules qui sont disons un peu qui sont très nocives pour la santé. Et bien on n'aura pas besoin de désamianter.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Autre question ? Oui M. Rhyner !

**Intervention de M. Roger Rhyner :** J'ai juste une question. Pourquoi est-ce que l'on élimine pas, on ne profite pas de ce bâtiment-là, qu'on agrandit, pour éliminer également les conteneurs qui sont au Corbier, qui sont aussi des gouffres énergétiques là-bas ?

**Intervention de M. Olivier Turin :** Vous avez raison. Ce n'est pas moins, comment dire. C'est tout aussi des gouffres énergétiques que les pavillons des Perraires. Au Corbier, on a 4 pavillons. Ces 4 pavillons, on les estime importants parce que finalement, c'est l'école de Collombey, on ne veut pas non-plus trop amenuiser, trop diminuer l'offre en classe à Collombey et puis tout tirer sur les Perraires disons d'une part. Mais d'autre part aussi, on ne veut pas non-plus, comment dire, stocker on ne sait où, ou bien carrément fermer ces pavillons ou les vendre. Et puis finalement dans 5 ans, dans 8 ans on en a besoin. Je pense que c'est la réponse la plus logique à mon avis que la direction des écoles peut apporter.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** D'autres questions ? Oui M. Turin !

**Intervention de M. Olivier Turin :** Peut-être un complément aussi. C'est vrai que cet investissement qui n'est pas forcément si urgent. J'aimerais quand même modérer ce que j'ai dit avant. Pour l'instant effectivement, on est dans une courbe relativement stable par rapport aux élèves. Mais cette courbe, elle peut s'inverser, elle peut commencer à devenir je dirai pas exponentielle mais on peut commencer en quelques années à avoir beaucoup plus d'élèves. On ne peut pas prévoir à 10 ans, le nombre d'élèves. J'ai demandé à Jean-Pierre Veuthey aujourd'hui, un peu les statistiques de cette année 2014 par rapport aux immeubles à ceux qui sont en construction, à ceux qui vont être prochainement livrés et puis également à ceux qui sont en attente d'un octroi de permis de construire. Pour la commune actuellement, on en est à 395 logements juste pour se rendre compte aussi que dans ces 395 logements on risque mais bon ça on ne peut pas le prévoir à l'avance, on risque d'avoir des familles avec enfants et puis cela et bien on est obligé vraiment de le prévoir, d'anticiper. C'est un petit peu notre rôle également d'anticiper.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Merci. D'autres questions ? M. Vuille !

**Intervention de M. Côme Vuille :** Oui Côme Vuille. C'était juste pour avoir une réponse sur ce que j'ai développé dans l'entrée en matière, savoir la position de la municipalité par rapport à la cantine scolaire, qui était aussi relevé par la cheffe de groupe du PDC.

**Intervention de M. Olivier Turin :** D'abord la cantine scolaire, effectivement j'avais demandé aussi qu'on nous donne, comment dire, une implantation, aussi un budget basique mais enfin pour se faire une idée de ce que peut coûter puis où est-ce que l'on peut mettre la cantine scolaire. Alors, si j'ai bien compris ce que vous me disiez, le bâtiment semblerait entraver la mise en place d'une cantine scolaire. Ce qui n'est pas le cas. Le positionnement de... il y avait deux variantes de cantines scolaires posées si vous voyez un petit peu l'endroit entre l'extension et le tennis. C'était tout à fait possible de la placer là. J'avais également posé la question éventuellement de réserver un espace au sous-sol (je vais m'expliquer après) du bâtiment de l'extension pour en faire une cantine scolaire, mais évidemment un sous-sol ouvert où l'on puisse mettre en fait une partie vitrée. Malheureusement, ce n'est pas possible d'un point de vue technique. C'est-à-dire que l'on est déjà à une hauteur sous le plafond qui n'est pas suffisante, on n'arrive pas à faire autrement. Mais, d'une part donc je vous dirais que c'est tout à fait possible de le faire. Par contre, effectivement j'ai eu aussi une évaluation financière qui refroidit. Effectivement, est-ce qu'on peut actuellement accepter disons d'investir encore, je vais dire une somme un peu aléatoire mais bon enfin, 1 million ? 1 million actuellement, est-ce que l'on peut vraiment se le permettre ?

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Autre question ? Ce n'est pas le cas. Nous avons terminé avec les discussions. Je demande quand même si dans l'assemblée quelqu'un veut prendre la parole pour des observations générales ? Ce n'est pas le cas, alors je clos le débat. Conformément à notre règlement, peuvent encore s'exprimer le président de la commission et le représentant du Conseil municipal. M. Alexis Gex-Fabry.

**Intervention de M. Alexis Gex-Fabry :** Alexis Gex-Fabry. Pour ma part, non, je ne veux rien rajouter. Merci

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Merci. M. Alexis Turin !

**Intervention de M. Alexis Turin :** Alexis Turin, président de la commission de gestion. Simplement pour remercier Guillaume d'avoir pris au pied levé la rédaction de ce rapport et du bon accueil que vous nous avez réservé à ce rapport.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Merci. Pour la Municipalité, M. Yannick Buttet !

**Intervention de M. Yannick Buttet :** Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, Mesdames et Messieurs, je vous remercie du soutien que vous apportez à ce projet qui est essentiel. Je profite pour remercier notre vice-président pour sa présentation. Moi, je me dois quand même

de revenir sur un ou deux points qui ont été évoqués et qui ont été mis notamment au passif de la municipalité. Juste quand j'entends le chef du groupe PLR parler d'urgence, j'aimerais juste rappeler à quelle date le dossier a été transmis au Conseil général. Il s'agissait du 19 janvier. Donc ça remonte à plus de deux mois et je peux imaginer, bien sûr que les délais sont assez courts mais que ça permette quand même d'analyser ce dossier. Sur la présentation de la planification scolaire, qui n'a pas été faite en commission ou qui n'a peut-être pas été demandée en commission alors c'est vrai, elle a été faite aujourd'hui par notre vice-président et je peux imaginer que là, la collaboration entre la commission et la municipalité peut aussi fonctionner. On est toujours à disposition pour répondre aux questions. Vous avez vu juste en passant que l'évolution, elle est étonnante parce que l'on a toujours entendu ou en tout cas autour des tables de bistrot, on dit : il y a tellement d'immeubles, il y a tellement d'enfants qui arrivent, qu'on ne va plus pouvoir faire face avec nos infrastructures et que la tendance générale pour les années qui viennent, Olivier Turin l'a dit tout à l'heure, la prévision du canton c'était de fermer une classe, en particulier celle d'Illarsaz. Finalement l'évolution attendue est différente mais on nous a aussi rappelé que les prévisions sont uniquement possibles pour les 4 prochaines années et que l'on ne peut pas anticiper l'arrivée d'enfants au-delà de ce délai-là. Evidemment les enfants qui sont déjà nés et qui arriveront à l'école et qu'il est par conséquent impossible de planifier des infrastructures aussi scolaires plus loin que ce délai-là. La cantine scolaire, je crois qu'on le regrette tous. L'analyse a été faite. Vous l'avez entendu. L'analyse a été faite. On ne s'est pas dit : on fait que l'école et puis on laisse tomber la cantine scolaire. Simplement lorsque l'on a analysé les différentes opportunités, il n'y en a aucune qui permettait à un coût acceptable parce que l'on parle souvent dans cette salle de marge d'autofinancement et je pense que c'est correct et le fonctionnement aussi ensuite non seulement au niveau de l'investissement mais au niveau du fonctionnement de la cantine scolaire, c'est de nouveau des charges qui se répercutent sur le ménage communal. Donc avec des coûts acceptables, on n'a pu trouver une variante satisfaisante. Et puis simplement dire aussi en passant que ça ne résoudrait en rien le problème des élèves des Neyres et d'Illarsaz, que vous avez soulevé, puisque le problème, vous l'avez dit à la fin de votre intervention, c'est belle et bien la question des transports, qu'on a aussi analysée, auquel on ne peut pas se permettre actuellement de mettre des transports supplémentaires à disposition au vue du coût et du nombre d'élèves mais cette cantine scolaire ne résoudrait en rien cette problématique des élèves des Neyres et d'Illarsaz. Et puis le dernier point et là, je pense que c'est très bien, la proposition de la commission de gestion de finalement, amortir le bâtiment en 30 ans. Alors cela correspond exactement aux normes cantonales que nous appliquons dans notre commune. Cette fameuse marge, cette fameuse norme de l'amortissement des 10 %.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Merci Monsieur le Président. Nous allons passer donc au vote final. Je prie les scrutateurs de se lever. Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, si vous acceptez le crédit d'engagement portant sur la transformation et l'extension de l'école primaire des Perraires, je vous prie de lever la main. Merci. Refus. Abstention. Le crédit d'engagement portant sur la transformation et l'extension de l'école primaire des Perraires est accepté à l'unanimité.

## **6. Modification du Règlement des Structures jeunesse**

Le Conseil municipal soumet au Conseil général une proposition de modification de structure du Règlement des Structures pour l'accueil à la journée des enfants de la naissance à la fin de scolarité obligatoire (ci-après dans mon discours : Règlement des Structures jeunesse). La modification proposée tend à introduire la facturation forfaitaire, à la place d'une facturation à la prestation. Le conseil municipal propose également des modifications qui tendent à renforcer, du point de vue de la systématique, la volonté exprimée par l'Assemblée primaire le 11 juin 2012.

Nous allons procéder de la manière suivante :

- l'Exécutif va nous fournir des explications
- le rapporteur de la commission va nous faire part de son rapport
- nous voterons l'entrée en matière
- nous passerons à la discussion de détail pour le règlement
- nous entamerons le débat final

- nous terminerons par le vote

Avez-vous des questions sur ce mode de procéder ? Ce n'est pas le cas. Je passe à la présentation par l'Exécutif et cède la parole à M. le Vice-Président de la Municipalité.

**Intervention de M. Olivier Turin :** Ce soir je suis très sollicité. Bien que le règlement des structures soit récent, il ne date que de 2 ans, il est déjà temps de le toiletter. Nous sommes passés d'une petite structure d'accueil située vous vous souvenez à la fois aux Perraires, pour la crèche, enfants pris en charge dès 2 ans et au Corbier pour les écoliers. Avec le nouveau bâtiment des Plavaux, l'offre en place d'accueil a augmenté, et une structure pour les tout-petits de presque 0 à 2 ans a été mise en place. Cela correspond à un besoin et représente, pour le conseil, une excellente prestation pour la population. Dans l'état actuel, la facturation crèche et UAPE dépend en grande partie de la présence effective des enfants. L'article 3 al. 7 indique que les absences excusées moins d'un mois à l'avance sont facturées à 50% et aucune facturation si l'absence est annoncée plus d'un mois à l'avance. La pratique qui en découle entraîne d'une part une masse de travail administrative improductive, et un manque à gagner important pour les structures. Nous faisons maintenant partie des structures d'accueil de grande taille de notre canton, à l'instar des autres villes et grands villages. La majeure partie d'entre elles a mis en place une planification, une tarification forfaitaire. Tout concorde à mettre en place ce nouveau système de tarification. C'est la volonté des structures jeunesse pour l'aspect de l'organisation administrative, et la volonté du conseil pour la volonté d'optimiser les rentrées financières. Ce sont en fin des contacts avec Véronique Bressoud, Mme Véronique Bressoud cheffe de service « enfance » à Monthey qui nous a confortés à aller dans cette voie. Les gains financiers potentiels sont estimés très prudemment, à fr. 30'000.- Pour ma part, je pense que ce chiffre pourrait peut-être même très très allègrement dépasser. Si l'on regarde les excusés sur l'ensemble de l'année 2013, le manque à gagner s'élève à près de fr. 9'000.- pour l'UAPE et fr. 52'000.- pour la crèche soit environ fr. 60'000.- d'excusés. Chiffre qui ne doit pas être pris comptant, puisque l'on va déduire 2 semaines du moins pour la crèche. Si l'on rajoute un remplissage plus optimal, s'approchant des 100%, on peut présager un chiffre plus important que les gains estimés car c'est bien l'objectif principal que d'utiliser au maximum les capacités de la structure. L'avenir nous le dira. Il est toutefois normal en revanche de ne pas escompter des rentrées trop importantes et de déchanter par la suite. On peut se poser la question sociale de cette mesure. En résumé, la question est la suivante : Les utilisateurs vont-ils être pénalisés par cette mesure ? Moi je réponds que non. D'une part, pour un budget familial, il est toujours plus aisé de recevoir des factures fixes, chaque mois que l'enfant fréquente un peu plus ou un peu moins les structures. Mais d'autre part, je dirai que les parents ayant besoin de cette structure ne verront pas grande différence. Ce système de facturation déduit tout de même 2 semaines d'absence qui correspond à une moyenne des absences maladies, des jours fériés et autre. C'est aussi un progrès en terme de gestion administrative. Moins de tâches administratives pour le personnel conduit à un meilleur encadrement des enfants. A l'UAPE, je vous l'ai déjà dit, en réponse je crois à Cédric Perret au dernier Conseil général, à la dernière séance, en ce qui concerne à l'UAPE l'encadrement des enfants, nous sommes un peu au-dessous des normes indiquées par le canton. 3,25 au lieu de 3,95 EPT. D'autant que ces calculs ne contiennent pas les tâches administratives réalisées par les membres du personnel de l'UAPE pour la coordination et l'organisation. Ce qui fait que la situation est particulièrement tendue à certain moment de la journée. A ce problème se rajoute le fait qu'il y a de nombreuses tâches administratives réalisées par les membres du personnel de l'UAPE (Téléphones des parents pour les excusés ; Tenue à jour quotidienne des listes de bus ; Préparation des tables de repas heu... oui le débarrassage se fait par les enfants je rectifie ce que je vous ai dit l'autre fois. Ça n'a pas été une mesure qui s'en est suivie c'était effectivement la réalité ; Correction des heures d'arrivées et de départs des enfants dans le système de facturation « Bambino » ; Contrôle des présences ; Appel aux parents pour les parents qui n'ont pas excusé leur enfant ; Etc...

L'introduction du contrat de fréquentation permettrait de décharger l'UAPE d'un certain nombre de tâches administratives en les restituant à la secrétaire et permettrait d'accorder d'avantage d'heures à l'encadrement des enfants. Je ne souhaite pas m'étendre d'avantage, plusieurs questions ont été posées ces dernières semaines et la cheffe de service vous a répondu, notamment à la commission en charge. Je ne souhaite pas les anticiper. Je vous laisserai le soin de les poser si jamais vous souhaitez des réponses en plenum. Dans les faits enfin. Les modifications formelles du règlement actuel sont peu nombreuses. Il aurait suffi de supprimer l'article 3 al. 7 mais le conseil propose également de clarifier les compétences de chaque conseil en sortant du règlement toutes les questions qui sont de sa compétence directe et de les insérer dans un avenant au règlement intitulé « conditions financières des structures jeunesse de Collombey-Muraz ». La tarification reste du ressort du Conseil municipal, moyennant le contrôle du Conseil

général si les modifications excèdent le 20%. Pour terminer, je tiens à vous dire que le temps est compté si l'on souhaite introduire ce nouveau modèle dès la rentrée. Ce nouveau modèle nécessite en effet une explication d'utilisateur ainsi que de nombreuses modifications à l'interne. Et les contrats doivent être signés sans tarder. Alors c'est vrai, ce n'est pas grave, si c'est juste repousser d'une année ce n'est pas grave non plus, hein s'il faut vraiment plus réfléchir, discuter. Il n'y a pas de souci. Mais c'est vrai que ce serait un manque à gagner pour la commune et moi je le déplore. Je vous remercie de votre attention.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Merci M. Turin. J'invite le rapporteur de la commission « Vie en commun - jeunesse et culture », Mme Madeleine Delarze à prendre la parole.

**Intervention de Mme Madeleine Delarze :** Madeleine Delarze, rapporteur de la commission « Vie en commun - jeunesse et culture ». M. le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues, je vous fais grâce de la lecture du long rapport de la commission « Vie en commun - jeunesse et culture » dont vous avez tous reçu un exemplaire. Cependant, pour mémoire, de l'avis de la commission, la tarification forfaitaire optimise les rentrées financières de la commune, simplifie l'organisation administrative et facilite la planification du budget tant des structures jeunesse que des familles. Et les propositions de modification du règlement des structures pour l'accueil à la journée des enfants permettent de mieux statuer et de clarifier certains points du règlement. Ainsi la commission « Vie en commun - jeunesse et culture » dans un travail respectueux et neutre, recommande d'accepter le nouveau règlement ainsi que les nouvelles conditions financières des structures jeunesse de Collombey-Muraz, en incluant une tarification forfaitaire. Elle recommande également d'accepter les propositions de modification du règlement des structures jeunesse pour l'accueil à la journée des enfants de la naissance jusqu'à la fin de la scolarité primaire, nursery-crèche les Meniots- et unité d'accueil pour écoliers UAPE le Coup d'Pouce. Et dans le souci de pouvoir mettre en application ces modifications pour la rentrée 2014 la commission demande de les adopter en une seule lecture. Merci de votre attention.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Merci. Si je comprends bien, vous faites la requête formelle de faire l'adoption du règlement en une seule lecture.

**Intervention de Mme Madeleine Delarze :** Oui

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Merci. Nous allons passer maintenant à l'entrée en matière et je passe la parole aux chefs de groupes. M. Vanay ?

**Intervention de M. Guillaume Vanay :** Guillaume Vanay, pour l'UDC. Le groupe UDC a bien pris connaissance du rapport de la commission « Vie en commun - jeunesse et culture ». L'aspect financier de la structure jeunesse a depuis longtemps alimenté les débats et nous sommes d'avis qu'un changement, une adaptation, seraient des plus judicieux pour nos finances. Cette nouvelle tarification forfaitaire nous convainc en tous points et nous sommes également d'avis d'accepter cette modification en une seule lecture. Le groupe UDC entre en matière.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Merci.

**Intervention de M. Côme Vuille :** Côme Vuille pour le PLR. Le groupe PLR tient tout d'abord à féliciter la commission « Vie en commun - jeunesse et culture » pour la qualité de son rapport. Celui-ci répond aux questions demandées et propose des amendements adéquats. D'un point de vue plus général, nous regrettons cependant que l'occasion n'ait pas été saisie de faire une réflexion plus large sur ces structures. Il est en effet plus profitable de revoir un règlement dans son ensemble plutôt que de le modifier souvent, de manière ponctuelle. D'un point de vue formel, petite remarque, nous avons trouvé que 3 versions du règlement apportaient de la confusion. Nous aimerions si c'est possible à l'avenir que la municipalité nous propose 2 versions, une du règlement actuel et l'autre avec le texte actuel tracé et les modifications apportées en-dessus. Le groupe PLR soutient le passage au système forfaitaire, ce qui diminuera le travail administratif et permettra une meilleure planification financière tant pour les parents que pour la commune. Nous aimerions savoir tout de même si une étude de fond a été faite par la municipalité sur les coûts de fonctionnement de la structure. Au vue des coûts de fonctionnement présentés à l'époque du projet et ceux actuels, il y a un gouffre. Ce qui a déjà été relevé ici. Il est important de se demander si le prix demandé est juste, dans le sens : Est-ce qu'il correspond aux besoins ? A nos yeux il doit encore exister des pistes d'économies dans le fonctionnement de la structure. Nous avons relevé par exemple que le fait d'offrir les petits-déjeuners et les goûters n'était pas une nécessité. Il y a là un avantage financier sans raison, qui est accordé aux parents qui placent leurs enfants dans la structure au contraire de ceux qui les

gardent eux-mêmes. C'est pourquoi nous souhaiterions que le conseil municipal revoie les tarifs pour que les collations soient facturées au prix coûtant. Nous déposerons un amendement concernant l'art 3 al. 6 dans le but de préciser l'amendement de la commission pour détailler les mesures qui peuvent être prises afin de leur donner une base légale. En conclusion, nous constatons qu'il n'y a pas d'urgence à réviser ce règlement à la va-vite et que c'est plutôt l'occasion à prendre pour examiner plus amplement l'adéquation du règlement et des tarifs à la pratique. En effet, il est tout-à-fait possible d'avertir les parents que le tarif risque d'évoluer au 2<sup>ème</sup> semestre, suite à des modifications du règlement. En application de notre règlement, lequel prévoit justement le principe de 2 lectures pour l'approbation des règlements communaux, le groupe PLR se réjouit que la commission de 2<sup>ème</sup> lecture se penche sur les quelques remarques évoquées.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Merci. Mme Knubel !

**Intervention de M. Natercia Knubel :** Knubel pour le PDC, nous acceptons de rentrer en matière malgré tous les regrets du PLR.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Mme Cretton !

**Intervention de Mme Nathalie Cretton :** Nathalie Cretton, pour l'ADG, nous acceptons aussi de rentrer en matière.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Merci. Est-ce que quelqu'un dans l'assemblée conteste l'entrée en matière ? Ce n'est pas le cas. Nous allons passer maintenant à la discussion de détails, plus tard au débat final et enfin au vote. Afin de faciliter le travail, nous allons passer les articles du règlement qui sont modifiés les uns après les autres. Nous nous arrêterons sur les articles qui demandent une discussion, voir un vote. Ensuite nous procéderons au débat final et enfin nous passerons au vote. J'ouvre la discussion. Par rapport aux articles qui nécessitent une intervention, on passe à l'article 3 alinéa 6. Vous avez une proposition de modification de la commission. Je passe la parole au président de la commission.

**Intervention de M. Joël Mariaux :** Alors Joël Mariaux, président de la commission « Vie en commun culture et jeunesse ». Alors je voulais peut être justifier cette proposition. Donc l'article initial c'est en cas de l'absence de l'enfant « pour cause de maladie ou accident », c'est sur ce point là qu'on voulait un peu insister et puis remplacer « pour toute absence de l'enfant ». On avait des soucis qu'il y ait après une négligence de certains utilisateurs, vu que le tarif il est forfaitaire et puis qu'ils s'annoncent plus pour d'autres absences et que ça complique la tâche administrative des employées de la structure. Voilà.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** M. Olivier Turin pour la municipalité.

**Intervention de M. Olivier Turin :** Oui, alors en effet, dès lors que les parents doivent de toute façon payer lorsque leur enfant ne va pas, il y aura effectivement un risque de négligence qui conduit à quelques soucis organisationnels. Et puis également une commande de repas inutile, par exemple, et d'autres désagréments. Donc la proposition est considérée comme pertinente par le conseil et puis, tout simplement, il reviendra également, bon après au conseil communal par contre, de préciser qu'elles seraient ces mesures prises.

**Intervention de M. Joël Mariaux :** J'ai peut être oublié, j'ai entendu que le PLR avait fait un amendement à ce sujet. Alors on a longuement discuté en commission. C'était délicat de proposer des mesures concrètes, on ne savait pas dans quelles mesures. On a pris la décision, enfin on a été d'avis que le texte comme il était rédigé ici, il était bien et puis on s'est dit que c'était de bon sens que d'intervenir à ce moment-là puis au cas par cas. Alors, maintenant au niveau juridique.... Enfin, maintenant c'est comme ça, on a quand même longuement réfléchi, on a modifié plusieurs fois le texte et puis ça c'est la mouture finale, le choix de l'ensemble de la commission.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Donc si je comprends juste, la municipalité se rallie à la proposition de la commission ? Merci. Pour le PLR.

**Intervention de M. Côme Vuille :** Alors Côme Vuille pour le PLR. Nous, notre idée c'était de préciser, donc on mettrait à la place de la deuxième phrase. En cas de non-respect les mesures suivantes peuvent être prises. 1 : Avertissement 2 : Sanctions financières 3 : Exclusion. Le but c'est d'encrenner justement des possibilités dans le règlement et aussi pour les parents de savoir à quoi ils peuvent s'attendre, parce que des mesures peuvent être prises, c'est très difficile de voir jusqu'où elles peuvent aller ou non.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** M. Turin.

**Intervention de M. Olivier Turin :** Oui, comme je vous l'ai dit auparavant, enfin à Joël, il est important pour nous de pouvoir encore réfléchir, enfin comment préciser ces mesures. J'en ai encore parlé aujourd'hui avec Cécile Bourban, vous savez il y a des spécialistes qui oublient. C'est très difficile d'imaginer effectivement une chronologie qui paraît assez logique, un blâme, une amende, une exclusion. Mais un blâme, si c'est si rapide l'exclusion, on risque d'avoir quand même quelques soucis et puis de devoir faire quelques petites dérogations parfois. Je vous propose vraiment de nous laisser réfléchir et puis on vous donnera des solutions, des propositions.

**Intervention de M. Côte Vuille :** Parce que notre idée ce n'était pas de dire la deuxième fois ça passe à cet élément là et puis la troisième fois c'est l'exclusion. Le but c'est de laisser une marge de manœuvre, mais c'est surtout de les encrer dans une base légale. Parce que le problème c'est que si on adopte ce règlement et que l'on dit oui des mesures seront prises, puis vous vous retrouvez à devoir prendre une mesure et puis que finalement vous aviez pas le droit de la prendre parce qu'elle n'était pas encrée dans le règlement, on se retrouvera dans six mois à devoir remodeler le règlement et donc repasser une fois, donc c'est aussi pour ça qu'on propose une commission de deuxième lecture qui peut, peut être creuser cette question et puis voir quelle mesure, quelle catalogue on peut faire. C'est une possibilité aussi.

**Intervention de M. Olivier Turin :** Oui c'est exact, je partage tout à fait votre opinion.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Donc nous avons deux propositions. On a une proposition qui est formulée par la commission, qui est de remplacer et de mettre le texte : « Pour toute absence de l'enfant, les parents ont l'obligation d'avertir le groupe au plus tard le jour même avant 08h00. Des mesures pourront être prises à l'encontre des familles en cas de non-respect ». C'est juste ?

**Intervention de M. Joël Mariaux :** Oui.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Et puis le PLR si vous me formulez juste. S'il vous plaît.

**Intervention de M. Côte Vuille :** Alors oui, je vous la dis en entier, donc nous on garde le début : « Pour toute absence de l'enfant, les parents ont l'obligation d'avertir le groupe au plus tard le jour même avant 08h00. En cas de non-respect, les mesures suivantes peuvent être prises : 1. Avertissement, 2. Sanctions financières, 3. Exclusion ».

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** D'accord, nous avons donc deux propositions différentes qui s'opposent. Donc nous allons déjà voter pour savoir quelle est la proposition qui va être retenue. Les scrutateurs, je vous prie de vous lever.

Les conseillères et conseillers généraux qui approuvent la proposition de modification de la commission sont priés de se manifester en levant la main. Je vous prie de laisser la main en l'air s'il vous plaît. Merci. Les conseillères et conseillers généraux qui soutiennent la proposition d'amendement formulée par le groupe PLR sont priés de se manifester en levant la main. Voilà je vous remercie. Abstention ? Merci. Je prie les scrutateurs de venir.

**Intervention de M. Joël Mariaux :** Joël Mariaux pour le PDC, j'ai une question, est-ce que la votation n'aurait pas dû être faite autrement ? Est-ce que on n'aurait pas dû accepter ou refuser l'un ?

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Non, il y a deux confrontations et après, on regarde avec la municipalité. Alors, par 24 voix contre 18, la proposition d'amendement du PLR est acceptée. Maintenant, nous avons donc une proposition d'amendement du règlement, la municipalité est priée de se déterminer sur ce point. Monsieur Turin. La proposition du PLR a passé, si vous la combattez ou si vous l'acceptez ?

**Intervention de M. Olivier Turin :** Non, nous ne combattons pas. On peut vraiment vivre avec et puis de toute façon on va maintenant regarder dans les détails la façon de faire.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Merci. S'il n'y a pas d'opposition on va accepter tacitement, justement cette proposition d'amendement. Personne ne le combat donc c'est accepté. Art. 3 alinéa 7, il y a une proposition de modification de la municipalité, un alinéa est supprimé. Quelqu'un demande le débat ou conteste cette proposition ? Ce n'est pas le cas. Art. 3 alinéa 8, proposition de modification de la municipalité, alinéa transféré dans l'avenant traitant des conditions financières. Est-ce qu'il y a un débat ou une opposition à cette proposition ? Ce n'est pas le cas. Art. 3 alinéa 11, proposition de modification de la municipalité, alinéa transféré dans l'avenant traitant des conditions financières. Est-ce que quelqu'un

combat cette proposition ? Ce n'est pas le cas. Art. 3 alinéa 15, aussi une proposition de modification de la municipalité, alinéa transféré dans l'avenant traitant des conditions financières. Est-ce qu'il y a des remarques ? Ce n'est pas le cas, je considère donc comme accepté tacitement. Art. 5 alinéa 8, nous avons une proposition de modification qui a été formulée par la commission. Je passe la parole au président de la commission. Je le prie de se lever s'il te plaît !

**Intervention de M. Joël Mariaux :** Voilà, Joël Mariaux, président de la commission. Là il s'agit certainement d'une erreur donc, dans le règlement tel que proposé, la dernière phrase toutefois ces absences seront facturées selon le point 7 de l'article 3. Donc le point 7 de l'article 3 c'était valable pour l'ancien règlement, là si on reprend le règlement proposé et bien c'est plus d'actualité, donc on a supprimé ça et puis on a stipulé toutefois ces absences ne seront pas remboursées en lieu et place de toutefois ces absences seront facturées. J'espère que vous avez tous compris.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Oui, Monsieur Turin.

**Intervention de M. Olivier Turin :** Oui, en tout cas j'ai compris. Donc nous acceptons évidemment cet amendement et nous remercions la commission pour sa lecture avisée. Merci.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Merci est-ce que quelqu'un veut s'exprimer à ce sujet ? Est-ce que quelqu'un conteste cette proposition de modification ? Ce n'est pas le cas. Je la considère comme acceptée tacitement. Art. 7 alinéa 1. Proposition de modification de la municipalité. Quelqu'un a une remarque, une observation ? Je pars de l'idée donc que c'est accepté. Art. 7 alinéa 2, donc nous avons deux propositions de modifications. Une proposition de modification qui est présentée par la municipalité, notamment en transférant l'alinéa dans l'autre partie et aussi en adaptant le point de 20 % et nous avons une proposition de modification de la commission qui accepte aussi le transfert de l'alinéa mais elle qui propose que le montant qui est de 20 % soit réduit à 10 % Je passe la parole au président de la commission.

**Intervention de M. Joël Mariaux :** Alors là, c'est une discussion de commission. On a pensé que le montant de 20 % était conséquent alors il n'y a pas de justification précise. C'est clair que les opinions étaient un petit peu divergentes au niveau de la commission mais au final c'était un bon compromis qu'on a trouvé. Et puis on pense quand même que 10 % ça peut être un montant quand même assez conséquent et puis que le Conseil général peut avoir à se prononcer à ce sujet là.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Merci. La municipalité, M. Olivier Turin

**Intervention de M. Olivier Turin :** Oui alors passer de 20 % à 10 % signifie, si je vous donne une moyenne, imaginons à la crèche on parle de fr. 2.60 d'augmentation, si c'est 10 %. Donc c'est clair qu'on passe de fr. 5.20 à fr. 2.60 pour donner un exemple. Moi je pense... évidemment le Conseil communal peut tout à fait vivre avec 10 %, il n'y a pas de souci. Simplement on trouvait que c'était plus judicieux d'avoir un peu plus de marge de manœuvre pour disons, justement pour manœuvrer dans ces tarifications mais pas de souci.

**Intervention de M. Joël Mariaux :** Juste, les fr. 2.60 puis les fr. 5.20 ça je comprends bien que c'est la moitié ! Mais nous, on a aussi dit que les montants, dans le tableau des tarifs ils pouvaient être minimes, mais reportés au nombre de prestations ben finalement c'est quand même le 10 % du budget crèche, ou du budget d'une famille finalement. Et ce n'est pas négligeable non plus. Donc on voulait aussi défendre cet aspect là.

**Intervention de M. Olivier Turin :** Oui en effet. Bon quand je parlais de fr. 2.60 c'était, disons j'avais pris une moyenne. Disons les gens qui déclarent un revenu d'à peu près de fr. 60'000.- par jour paient fr. 26.00 donc ça fait, si on augmente de 10 % c'est fr. 2.60. C'est un exemple en fait pour vous dire que effectivement, pour la personne elle-même la décision elle n'est pas énorme mais c'est vrai que bon sur la quantité ça fait tout de suite, effectivement, si on augmente de 10 %, ben c'est une augmentation de 10 % des recettes, oui, effectivement.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Ma question M. Turin est : Est-ce que la municipalité se rallie à la proposition de 10 % de la commission ou est-ce que la municipalité maintient le montant de 20 % ?

**Intervention de M. Olivier Turin :** Nous allons laisser le choix au Conseil général de décider ce qu'il en pense, mais on ne s'oppose pas forcément.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Alors je considère que la municipalité maintient le taux à 20 %. Nous avons donc 2 propositions, oui ? M. Vuille

**Intervention de M. Côme Vuille :** Oui, maintenant qu'on sait que la municipalité combat, est-ce que l'on peut justement s'exprimer au nom des chefs de groupes, peut-être aussi pour dire, en tout cas le PLR a envie de dire qu'il suit la position de la commission, surtout si la municipalité comme elle vient de le dire, elle peut vivre avec. Donc on soutient la position de la commission.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Oui. Et vous avez raison, vous pouvez vous exprimer. Vous devez vous exprimer. Un autre chef de groupe ? Une autre personne dans la salle ? Les scrutateurs je vous prie de vous lever. Donc nous allons nous exprimer sur ce taux juste uniquement.

Si vous suivez la proposition de la commission, à savoir de réduire le taux à 10 %, je vous prie de lever la main ! C'est bon, vous pouvez baisser la main.

Si vous soutenez la proposition du conseil municipal de maintenir le taux à 20 %, je vous prie de lever la main ! Merci. Je vous rappelle qu'il n'y a pas d'abstention quand il y a 2 contre-propositions. Les scrutateurs je vous prie de venir vers moi. Par 37 voix contre 3, la proposition de la commission de baisser à 10 % est acceptée. Maintenant, il y a aussi dans la proposition qui a été formulée c'est de transférer l'alinéa, la 2<sup>ème</sup> partie donc du texte. Est-ce que quelqu'un demande des explications ou s'oppose à cette modification ? Ce n'est pas le cas donc je considère comme accepté.

Art. 7, alinéa 3 : Proposition de modification de la municipalité - un nouvel alinéa. Est-ce que quelqu'un demande des explications ou s'y oppose ? Ce n'est pas le cas. Donc nous avons fini maintenant la discussion de détails. M. Olivier Turin en référence au message qui nous dit « En effet au cours de ladite assemblée en référence à l'assemblée primaire du 11 juin 2012, le pouvoir législatif a décidé de confier la gestion des tarifs des structures jeunesse à l'exécutif, lui octroyant une marge d'augmentation jusqu'à 20 % du montant initial ». Voir art. 7 du règlement actuel. Nous avons aussi reçu dans les documents un règlement ou en tout cas qui s'appelle « conditions financières », qui n'a pas été nommé, et je vous pose formellement la question. M. Olivier Turin pouvez-vous nous confirmer que les conditions financières, en référence à l'art. 7 du règlement sont des dispositions d'exécution non soumises à l'approbation du Conseil général ?

**Intervention de M. Olivier Turin :** Oui, c'est un règlement donc d'application et par conséquent de la compétence du Conseil communal.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Très bien. Est-ce que quelqu'un conteste cet avis ? Oui, Mme Cretton !

**Intervention de Mme Nathalie Cretton :** Je ne voulais pas contester ces conditions financières, mais est-ce que la discussion est close ?

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Non, c'était le détail. On va ouvrir la discussion qui n'est pas finale. C'était juste pour savoir si on devait discuter ou pas de ces conditions. Alors nous avons terminé avec l'étude de détails. Alors maintenant nous passons au débat final. Est-ce qu'il y a une prise de parole pour des observations générales ? Mme Cretton.

**Intervention de Mme Nathalie Cretton :** Voilà alors je peux parler. Alors Nathalie Cretton. Comme l'a soulevé le parti radical, concernant les déjeuners et les goûters. On peut constater en 2012 que cela a coûté à la commune environ fr. 38'000.- Donc on a offert ces goûters et ces déjeuners. Je me suis amusée un petit peu à regarder dans les communes avoisinantes. Donc effectivement à Monthey on les offre, mais par contre à St-Maurice, Evionnaz, Martigny, Charrat, Sion, Sierre et Troistorrens entre autre, Troistorrens étant une nouvelle structure, partout c'est comptabilisé. Donc je voulais savoir pour quelle raison, ici à Collombey, étant donné qu'on sait déjà que les parents sur le montant global que coûte une place ne paient que 30 %, à la charge des parents, tout le reste c'est subvention ici à la commune, (oui c'est juste, ça je suis sûre, non parce que tu as dit non...rire) donc je me permets de dire que je suis sûre de mes chiffres. Donc je ne vois pas pour quelle raison, en plus, on offre les déjeuners et les goûters. Merci.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Y a-t-il encore d'autres questions ? Je crois que M. Turin veut s'exprimer à la fin en ayant peut-être eu plusieurs questions. M. Perret ! Je vous rappelle que les questions sont liées aux changements qu'on apporte au règlement. Ce qui n'empêche pas que si vous avez d'autres questions vous pouvez les poser toujours plus tard quand il y a le point : Questions à la municipalité. Mais ça doit être lié à notre règlement et aux modifications.

**Intervention de M. Cédric Perret :** Cédric Perret du PDC. Si je comprends bien les dires de M. Turin, toutes les tâches administratives ne seront plus faites par les éducatrices, mais par le secrétariat. Ce qui implique une charge de boulot je pense colossale si des enfants ne sont pas là. Est-ce que le pourcentage de la secrétaire va être augmenté. Etant donné je crois qu'elle est à 50 % actuellement ?

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** D'autres questions ? Je vous laisse déjà répondre à celle-là !

**Intervention de M. Olivier Turin :** S'il n'y a plus de question, je vais répondre globalement aux questions posées. D'abord par rapport aux collations. Les collations sont budgétées, dans le budget 2014 à fr. 25'000.- Effectivement avant c'était plus important mais il y a eu une rationalisation. Il y eu une rationalisation, il y a eu en fait quelques mesures qui ont fait comment dire, que le budget a baissé pour les collations. En ce qui concerne le choix de facturer les diverses collations, je pense que en tout cas en l'état actuel, répercuter les collations par exemple, disons sur les tarifs, ça va vraiment à mon avis à l'encontre de la philosophie de notre projet qui parle d'un contrat de fréquentation où l'on veut justement globaliser la facturation. Je ne sais pas si j'ai bien compris. Finalement, ce serait de facturer les collations aux enfants qui en prennent aux structures jeunesses et de ne pas facturer les collations à ceux qui n'en prennent pas. Est-ce que c'est juste, est-ce que je comprends votre question comme cela ? Est-ce que c'est juste de facturer uniquement aux enfants qui prennent par exemple le petit déjeuner aux structures. Oui c'est ça ? Alors je comprends maintenant, donc je cadre un petit peu ce que vous me disiez. Alors bon, effectivement déjà on ne peut pas d'un côté tendre à globaliser la facture et de l'autre côté faire un petit peu d'épicerie entre guillemets. Pour la crèche UAPE, les collations c'est 40 déjeuners et 110 goûters par jour. Soit 150 collations et sur les 205 jours de l'année, j'ai noté, aujourd'hui j'ai un petit peu analysé ces collations également, on arrive à un coût par collation entre fr. 0.65 et fr. 1.00, ça dépend. Mais ce qui me semble être peu finalement par rapport à l'impact psychologique et puis à la conséquence sur l'introduction du contrat. Il faut aussi signaler que les goûters, les enfants prennent de toute façon les goûters à la crèche. Ce n'est pas comme les petits-déjeuners. Les goûters ils sont de toute façon, donc il faudrait en plus subdiviser ce qui est de toute façon pris, puis où ils n'ont pas le choix de le prendre, ils le prennent à la crèche, que les petits-déjeuners qui sont effectivement pas pris par tous les enfants. Cela devient compliqué.

Je pense que si on veut augmenter les rentrées d'argent, il faut plutôt prévoir une augmentation générale des tarifs d'ici 1 ou 2 ans et à mon avis en différer de l'introduction du contrat de fréquentation qui sans cela serait mal perçu à mon avis. Se poser la question des collations sans prendre en considération tout le reste c'est comme je vous le disais, c'est vraiment faire de l'épicerie. Parce que si on parle des collations, alors on peut aussi parler d'autres frais. La pharmacie par exemple. En cas de nécessité il y a une pharmacie. Et on ne facture pas, par exemple, le Dafalgan, le Merfen, enfin les produits qu'on donne aux enfants en cas de blessure ou de douleur. On ne facture pas non plus le dentifrice, on ne facture pas les bricolages, on ne facture pas non plus les photocopies. Voyez ! C'est assez compliqué. Mais je vais vous tendre la perche, alors vraiment, je vous assure, j'essaie d'aller jusqu'au bout. A mon avis, vous devriez peut-être plutôt demander de trouver des solutions pour économiser dans les rentrées financières. Pour qu'on arrive finalement à faire nous des choix. Economiser par exemple sur les desserts, bon actuellement c'est vrai qu'on est déjà dans une réflexion peut-être avec la FOVAHM. C'est une mesure qui pourrait être réalisée sans impact pour les parents. Moi je crois qu'il vaut mieux augmenter en une fois les tarifs et en ayant vraiment les chiffres d'un an ou deux de fonctionnement, selon le nouveau modèle de tarification c'est quand même celui-ci qui va nous montrer, nous donner beaucoup d'indications. Imaginez-vous actuellement si mes souvenirs sont bons, c'est fr. 4'300.-. Cécile pourrait me confirmer ces Fr. 4'300.-. C'est ce que, c'est disons la marge bénéficiaire qu'on fait actuellement sur les repas qui sont effectivement, on parle de prix coûtant, c'est quelques centimes par jour de moins sur les repas et puis on arrive à fr. 4'300.-. De plus, avec la tarification forfaitaire on va arriver à des parents qui paieront de toute façon les repas, quand bien même leur enfant ne fréquentera pas la crèche. Les repas ne seront pas commandés, donc ils ne seront pas livrés. Donc finalement il y aura également une marge aussi sur ces repas. Ça ne va certainement pas tout compenser, mais ça permettra en tout cas par la suite de prendre une décision vraiment affinée par rapport à ces collations. Moi je resterai confiant, j'attendrais un petit peu disons la pratique et puis on verra un petit peu où ça en est dans une année ou deux.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Oui M. Perret !

**Intervention de M. Olivier Turin :** Oui votre question pardon, je vais la retrouver. Alors les tâches administratives seront effectivement simplifiées. Simplifiées, ça signifie aussi que ce sera simplifié du point

de vue de la facturation. Donc finalement dès lors on peut imaginer qu'il n'y aura pas d'impact sur le secrétariat des structures

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Oui, Mme Hohenauer ?

**Intervention de Mme Maryline Hohenauer :** Maryline Hohenauer. En tant que mère de famille nombreuse, mes 4 enfants ont fréquenté minimum une année pour sociabilisation avant de commencer l'école, la crèche, j'ai été très surprise de voir que si j'amenais mes enfants avant 8h30, ils avaient de nouveau un déjeuner à la crèche, qui m'était donc offert. Je pense pour ma part qu'il est important que ce soit les parents qui paient le déjeuner plus le goûter cela par rapport aux parents qui mettent les enfants à l'ARPAJ, chez les mamans de jour. Ils paient par exemple fr. 3.- le déjeuner, fr. 5.- le dîner, fr. 2.- le goûter et c'est quelque chose de tout à fait normal. Et puis si la commune décide d'offrir vraiment les petits-déjeuners plus le goûter aux enfants alors je vous demande de me payer les goûters et les déjeuners de mes enfants, vu que maintenant ils n'y vont plus. Merci

**Intervention de M. Olivier Turin :** La réflexion sur les collations a été effectivement, je comprends bien que c'est une boutade aussi ce que vous me dites là, (rire) je voudrais quand même relever quelque chose d'important dans ce que vous avez dit et non pas sur les collations mais surtout sur la sociabilisation. Effectivement par conséquent, en conséquence une structure jeunesse a une tâche de sociabilisation de l'enfant, mais c'est pas la tâche principale. On est là vraiment pour accueillir les enfants qui ont besoin d'être gardés parce que soit les deux parents travaillent, soit c'est une famille monoparentale. Donc effectivement, c'est surtout là-dedans, donc qu'on insiste.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Merci, d'autres questions ? Dans ce débat final, il y a-t-il une prise de parole pour des observations générales ? Monsieur Vuille ?

**Intervention de M. Côme Vuille :** Oui, juste une petite réflexion. Quand on entend ce qui vient de la municipalité ce soir, on voit qu'il y a encore des grandes réflexions à faire sur la modification des tarifs. Donc, on se pose la question justement de la nécessité encore plus d'une deuxième lecture qui permettra peut-être à la municipalité d'arriver avec des propositions, des évolutions, des perspectives par rapport à une modification éventuelle des tarifs, pas qu'on se retrouve dans quelques temps à devoir de nouveau se prononcer sur ces modifications.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** M. Joël Mariaux ?

**Intervention de M. Joël Mariaux :** Alors Joël Mariaux. Moi j'aimerais quand même donner le point de vue de la position par rapport à ces goûters. Alors c'est quelque chose qu'on a rapidement discuté lors de notre première séance. C'est clair qu'on a aussi eu la chance d'avoir Olivier Turin et puis Mme Cécile Bourban. Et puis c'est vrai qu'on a rapidement écarté le, et bien on a rejoint un peu les explications d'Olivier Turin que ce n'était pas dans l'idée, mais vraiment de globaliser. J'aimerais aussi dire que la commission elle était composée essentiellement de gens qui n'étaient pas utilisateurs de la structure. Donc c'est vrai qu'on a essayé d'être neutre là-dedans et puis, on s'est bien rendu compte qu'il y avait un principe de solidarité. Et puis que... Voilà. Mais j'aimerais quand même dire que dans la commission on n'était peut-être... ben on n'était pas des gens qui ont leurs enfants là-dedans. Et puis malgré tout, on n'a pas forcément cautionné. Il n'y a pas eu de jalousie par rapport à... Donc on a bien compris que c'est un besoin de société et puis que c'était aussi un principe de solidarité.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Mme Cretton ?

**Intervention de Mme Nathalie Cretton :** Nathalie Cretton. Donc juste pour dire que même le point de vue de solidarité, je pense qu'effectivement on est tous solidaire puisque comme je l'ai précisé avant, une place me coûte un certain montant et il n'y a que 30 % qui sont pris par les gens qui placent leurs enfants. Le reste, c'est quand même nous, la société donc on est solidaire. Merci.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Avant de clôturer le débat, y a-t-il d'autres observations générales ? Ce n'est pas le cas, je clos le débat. Peuvent s'exprimer encore... M. Joël Mariaux ?

**Intervention de M. Joël Mariaux :** Oui, et bien alors tout simplement je voulais remercier Olivier Turin et puis Mme Cécile Bourban pour nous avoir permis de bien comprendre et puis de bien pouvoir élaborer ce rapport. Et puis, moi je recommande d'accepter le règlement en une seule lecture.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Merci ! Pour la municipalité ? Vous voulez encore prendre la parole ?

**Intervention de M. Yannick Buttet :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, très brièvement simplement quand on parle des collations. J'entendais aussi la volonté de passer finalement en deux lectures. Alors, je pense qu'il y a des justificatifs. J'aimerais juste rappeler qu'on parle d'ici d'une modification partielle du règlement, qu'on parle uniquement de la manière de facturer. Et que finalement l'argument qui est mis en avant, pour un des arguments qui est mis en avant pour avoir les deux lectures, c'est de dire, on devrait pouvoir facturer ces collations, donc analyser mieux l'ensemble du règlement. J'aimerais juste dire que les collations, notre vice-président l'a dit tout à l'heure, c'est la dépense estimée à fr. 25'000.- et la rentrée estimée supplémentaire du financement forfaitaire, c'est au minimum fr. 30'000.- rentable sur une estimation de rentrée supplémentaire de 16 %. Donc, on n'exclut pas du tout et le conseil a aussi la volonté d'aller dans le sens de cette facturation des petits-déjeuners et des collations. Mais sous une forme probablement forfaitaire comme l'a dit notre vice-président pour pas devoir continuer à faire de l'épicerie, charger l'administration de la crèche et de l'UAPE comme on l'a dit tout à l'heure. Et c'est vrai que je vous remercie d'avance de pouvoir accepter ce règlement en une lecture. C'est vrai que si l'on fait en deux lectures, ça repoussera au mois de juin. Et, ça été dit tout à l'heure dans la salle, ça repousse de 6 mois l'entrée en vigueur de ce règlement. Donc, c'est déjà de l'argent qui ne rentre pas. Donc moi, je vous encourage à soutenir cette modification qui permettra aux finances communales d'engranger de l'argent. Et en parallèle, la municipalité continue ces travaux dans le sens d'un paiement par les parents des déjeuners et des collations.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Merci ! Je prie les scrutateurs de se lever. Nous allons tout d'abord nous prononcer pour savoir si le règlement sera adopté en une ou en deux lectures. Oui ?

**Intervention de Côme Vuille :** Oui, Côme Vuille pour le PLR. Donc, vu la réponse de M. Buttet, donc je pense qu'on peut s'exprimer sur le vote en une seule ou en deux lectures. Donc, notre avis c'est de dire si la municipalité comme elle l'a annoncé, elle va rester attentive à ces modifications de tarifs et elle nous en tient informés. Donc nous, on accepte de faire confiance à la municipalité pour quelque chose qui n'est pas de notre compétence. Donc, on soutient le vote en une seule lecture vu les remarques formulées.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Merci ! Alors, Mesdames et Messieurs, les conseillers généraux, si vous acceptez que les modifications du règlement des structures jeunesse soient acceptées en une seule lecture. Je vous prie de lever la main. Merci ! Refus ? (rires) Abstention ? Alors à l'unanimité, le règlement est accepté en une seule lecture. Nous passons maintenant au vote sur les modifications du règlement en lui-même. Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, si vous acceptez le règlement tel qu'étudié ce soir avec des modifications, votées et acceptées, je vous prie de lever la main. Merci ! Refus ? Abstention ? Ce n'est pas le cas. Le règlement des structures jeunesse est accepté à l'unanimité. Avant de passer au point 7 de l'ordre du jour, nous allons faire une pause de 10 minutes. Vous pouvez vous ravitailler au frigo, si jamais. Les groupes, envoyez qu'une seule personne !

## 7. Rapports des présidents de commissions

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Rapport des présidents de commission. Lors de la séance du bureau du 13 novembre 2013, il a été décidé de demander au président des commissions permanentes et de gestion de fournir annuellement pour le 31 janvier un rapport à l'intention du Conseil général. Il s'agit de mettre en avant les activités tenues durant l'année écoulée et les objectifs fixés pour l'année à venir. Ceci à notamment pour but de permettre à toutes les conseillères et à tous les conseillers généraux de mieux saisir et de se rendre compte du travail accompli par chaque commission. Après la séance du 16 décembre 2013, j'ai rencontré les présidents de commission et leur ai expliqué le concept en rappelant que le bureau a fixé une échéance au 31 décembre 2014. Le 31 décembre 2013 j'ai transmis à chaque président des explications complémentaires, leur ai remis un modèle de rapport à compléter et leur ai rappelé le délai du 31 janvier. Lors de la séance du 21 janvier 2014, les présidents ont accepté et se sont engagés à fournir leur rapport pour la fin du mois. Tous les présidents, à l'exception du Président de la commission de gestion, ont respecté le délai fixé par le Bureau. Ce n'est que le 17 février 2014, lorsque je me suis inquiété et ai interpellé le Président de la commission de gestion, que ce dernier m'a communiqué que la commission n'avait pas oublié cette demande mais qu'ils étaient partis de l'idée qu'ils pouvaient transmettre le rapport ultérieurement car la séance du Conseil général initialement prévue le 24 février

## CONSEIL GENERAL

---

2014 a été repoussée à ce soir par le bureau. Un simple coup de fil pour demander si un report de délai était envisageable aurait été plus élégant, plus courtois et plus collégial. De même pour l'invitation du Président du Conseil général aux séances des commissions, l'article 20 alinéa 3 de notre règlement est très clair et explicite à ce sujet. Il appartient au Président de la commission et à lui seul de convoquer sa commission et d'inviter le président du Conseil général.

Ceci étant précisé je relève que pour l'année 2013 les coûts annuels du Conseil général se sont élevés à Fr. 76'670.- Les coûts de la commission ad hoc du règlement du Conseil général se sont montés à Fr. 5'120.-, ceux de la commission du règlement communal d'organisation à Fr. 810.- et ceux du bureau à Fr. 1'600.-. Je passe maintenant la parole Secrétaire du Conseil général.

**Intervention de M. Samuel Rouiller :** Bonsoir Mesdames, Messieurs du Conseil général. Comme secrétaire du Conseil général, mon rôle consiste aussi à tenir la comptabilité du Conseil général afin de la transmettre à l'administration communale en fin d'année. Mes observations faites sur les feuilles de présences des différentes commissions au niveau des heures comptabilisées en 2013 m'ont incité à écrire un rapport pour le bureau. Celui-ci m'a alors mandaté pour transmettre l'information ce soir dans le but de vous sensibiliser sur la problématique des coûts de fonctionnement des commissions. Pour rappel, selon le règlement du Conseil général, tarif des vacations, les séances plénières et de commissions sont facturées fr. 80.- par séance et fr. 30.- dès la 3<sup>ème</sup> heure. Par exemple, si le Président de commission valide une durée de séance de 2h10, les 10 minutes supplémentaires sont facturées comme heure pleine, soit fr. 30.- par personne présente. Il est relevé qu'en 2013 il y a eu 8 séances facturées 1 heure de plus, pour 10 à 20 minutes comptabilisées au-delà de l'heure et cela 6 fois par la même commission. Il y a eu encore 8 autres séances facturées 1 heure de plus pour 30 minutes comptabilisées au-delà de l'heure. Le total des heures payées non travaillées s'élèvent ainsi à près de fr. 3'000.- sans compter les arrondis payés au-delà des 30 minutes. Le bureau encourage donc les Présidents de commission à ajuster les arrondis entre les séances. Merci de votre attention.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Merci. Je précise que l'ordre des passages des commissions est repris des articles 16 et 18 du règlement du Conseil général. Vous pourrez après chaque présentation poser des questions directement au président en question. Je passe la parole au Président de la commission de gestion.

**Intervention de M. Alexis Turin :** Alexis Turin, Président de la commission de gestion. Je ne sais pas ce que je dois faire, je n'ai pas été informé avant, enfin j'ai peut être pas reçu le coup de fil à l'heure, je ne sais pas qu'est-ce que dois faire. Lire mon rapport ?

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Vous faites comme vous voulez

**Intervention de M. Alexis Turin :** Ah d'accord

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Si vous voulez le lire vous pouvez

**Intervention de M. Alexis Turin :** D'accord. Alors, moi je pense que ce n'est pas nécessaire que je lise mon rapport et je suis plutôt là, à disposition pour les questions éventuelles du Conseil général. Merci pour votre attention.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Est-ce que vous avez des questions pour la commission de gestion ? Ce n'est pas le cas, je passe la parole au Président de la commission édilité urbanisme et agglomération.

**Intervention de M. Alexis Gex-Fabry :** Rebonsoir à tous, alors pour moi c'est pareil. Vous avez vu mon rapport, si vous avez des questions je suis disponible.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Oui, M. Vuille

**Intervention de M. Côme Vuille :** Côme Vuille pour le PLR. Tout d'abord, d'une manière générale, le groupe PLR félicite le bureau pour l'initiative de ces rapports de commission et juste quelques mots concernant le rapport de cette commission en particulier il n'y a pas de mention très détaillée pour savoir si les besoins concernant les postes « édilité - urbanisme » ont été évalués car on parle beaucoup d'agglomération dans ce rapport. Peut-on nous renseigner sur ce point ? Et ma deuxième question, c'est plutôt une remarque qui porte sur l'article paru dans la presse concernant le tracé de l'AOMC. Il a été fait mention de l'avis du législatif communal alors que nous nous sommes jamais exprimés sur ce point. Nous demandons donc de

faire attention à l'avenir sur les communications avec la presse ou de corriger immédiatement si des erreurs surviennent. Merci.

**Intervention de M. Alexis Gex-Fabry:** Alors pour l'agglo, sur le tracé de l'AOMC donc nous, on n'a pas eu de décision à prendre. Ce n'est pas le législatif qui a pris une décision, c'est simplement un malentendu du journaliste qui a avancé comme quoi c'était le législatif mais c'était pas le cas. C'est juste une petite imprécision. Et puis la première question c'était le à l'agglo. Non mais sur l'agglo, donc sur le développement de l'agglo puis le « recalement » et le refus de l'agglo ?

**Intervention de M. Côme Vuille :** Le rapport, il parle beaucoup d'agglo justement puis comme la commission elle s'intitule aussi édilité et urbanisme, je voulais savoir si les besoins de la population sur ces 2 thèmes avaient été évalués cette année ou si c'était dans les projets 2014, par exemple.

**Intervention de M. Alexis Gex-Fabry:** Donc, nous on n'a pas fait l'évaluation des besoins de la population, donc nous on a plutôt suivi le dossier, on a été informé. On n'a pas eu à relayer plus loin. Donc toutes les informations ne sont pas venues par le biais de la presse. Nous, on a peut être plus suivi en détail sur le moment.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** D'autres questions ? Ce n'est pas le cas. Merci.

**Intervention de M. Alexis Gex-Fabry:** Alors je vous remercie.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Je passe la parole au Président de la commission énergie, environnement et développement durable.

**Intervention de M Jean-Pierre Rouiller :** Bonsoir tout le monde, Jean-Pierre Rouiller j'ai remis un rapport sur les instructions du Président du Conseil général. J'ai défini les activités qu'on avait eues durant l'année 2013. On est parti un peu en listant un grand nombre de sujets qui ont été mis en discussion et puis on craignait aussi de faire double emploi avec d'autres commissions et on a fait un compte rendu à la fin septembre 2015 qui a été remis au Président du Conseil général et puis après concertation avec lui, on s'est rendu compte que ce n'était pas compatible ce genre de compte rendu avec le règlement du Conseil général qui pourrait prévoir des postulats, des motions, des questions, des interpellations. Et on attendait un peu la venue ce soir de M. Chevrier pour qu'il nous éclaire un peu sur la relation entre le Conseil communal et le Conseil général, pour pouvoir continuer nos activités. Alors nous continuerons nos activités et puis on devra aviser le bureau sur ce qu'on va faire et ensuite notre commission décidera de la suite à donner sur les sujets qu'elle a retenus à la fin septembre 2013. Et puis, ce que je dois dire, je remercie notre rapporteur de Damien Vannay pour ses activités et son dévouement parce qu'il est accaparé par ses activités professionnelles. Et Damien a présenté sa démission en qualité de rapporteur alors la prochaine fois qu'on se réunira on devra désigner un rapporteur. Merci

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Merci, est-ce qu'il y a des questions et des observations. Ce n'est pas le cas, je passe la parole au Président de la commission vie en commun, jeunesse et culture.

**Intervention de M. Joël Mariaux :** Voilà, Joël Mariaux, moi je voulais peut être juste préciser, un point par rapport aux objectifs de l'année 2014. Donc ils sont un petit peu divergents par rapport à ce qui a été retranscrit dans le rapport. Euh j'avais fait une requête à l'attention du Conseil communal, pour pouvoir concrétiser divers actions par rapport à la diffusion de sondage et puis il y a, en fait, l'étude elle sera un peu redirigée différemment pour porter sur une étude plus générale, portant sur le bien vivre à Collombey-Muraz. Donc la j'ai reçu une réponse du Conseil communal et puis je reconvoquerai la commission prochainement ainsi que les différents conseillers communaux en charge, ça veut dire, Mme Geneviève Burdet, Olivier Turin et puis Yannick Buttet pour la communication afin de coordonner toutes ces actions et puis de pouvoir mettre en pratique ce qu'on avait l'intention de faire. Donc juste pour préciser puisque c'est un peut différent. Voilà

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Merci est-ce qu'il y a des remarques ou des observations ? Ce n'est pas le cas. Donc je remercie les présidents pour ces rapports et précisions et nous passons au point 8 de l'ordre du jour.

## 8. Postulats

Comme indiqué dans l'ordre du jour, nous allons d'abord traiter le postulat : Les zones industrielles utilisables sur notre commune, ensuite le postulat pour plus de places de parcs autour des terrains de sport et enfin le postulat structures d'accueil, petite enfance. Le Bureau les a examinés sous l'angle de l'article 32 du règlement et les ont jugés recevables. Nous allons procéder de la manière suivante. Tout d'abord, parole au dépositaire, ouverture de la discussion générale. Si le postulat n'est pas combattu par le Conseil municipal ou par un conseiller général, le premier signataire et le représentant du Conseil municipal ont seul le droit de prendre la parole. Puis nous votons et si le Conseil général accepte de prendre en considération le postulat, l'affaire est transmise au Conseil municipal qui doit faire une étude et déposer un rapport avec des propositions.

## Les zones industrielles utilisables sur notre commune

Le développement pour le dépositaire du postulat, M. Alain Valvona est absent ce soir, je passe la parole à Mme Natercia Knubel, cheffe de groupe PDC, cosignataire de ce postulat

**Intervention de Mme Natercia Knubel :** Oui Natercia Knubel, cheffe de groupe PDC, donc j'excuse Alain qui est malade, il m'a transmis la tâche de développer le postulat de notre groupe, je vais pas vous le relire puisque tout le monde l'a reçu à l'avance. Je vais vous faire le développement tel qu'il a été préparé par Alain et moi-même et je donnerai ensuite quelques précisions supplémentaires. Notre groupe relève qu'une quantité non négligeable de terrain qui sont en zone industrielle soit la propriété de la raffinerie Tamoil. Nous aimerions savoir s'il y a un éventuel projet d'agrandissements de la raffinerie ou si cette dernière permettrait à d'autres nouvelles sociétés de venir s'établir sur leurs terrains en particulier sur la zone de la Charbonnière - l'Enclos. Comme tout le monde s'accorde à le relever, notre commune s'est considérablement agrandie en terme d'habitations, si nous pouvions également permettre à des entreprises de proposer des emplois sur notre territoire cela permettrait un développement plus harmonieux. Ces terrains étant intégrés dans le calcul du quota de nos surfaces industrielles, ils ne nous permettent pas d'en ouvrir d'autres tant qu'ils ne sont pas utilisés. Le groupe PDC demande à la municipalité, de faire une étude sur l'utilisation et l'optimisation de ces terrains et au besoin, de revoir l'affectation de certaines zones afin de répondre au mieux aux besoins de la commune. Alors il est clair que nous ne demandons pas d'abord à Tamoil absolument de nous donner leurs terrains, nous n'attaquons pas du tout Tamoil. Nous n'attaquons pas non plus nos paysans qui mettent leurs vaches qui produisent des denrées alimentaires dessus. L'idée c'est de se dire que ces terrains actuellement ils sont utilisés pour l'agriculture alors qu'on pourrait peut-être les mettre à disposition d'entreprises. Donc idéalement, on pensait qu'il serait peut être possible d'étudier la possibilité de modifier des zones pour les attribuer effectivement en zone agricole, ce qui permettrait aussi de maintenir l'agriculture dessus parce que si demain, là, Tamoil décide de construire un réservoir supplémentaire, ben ces terrains sont perdus pour l'agriculture. Et de trouver ailleurs, alors ça, ça sera donc l'étude peut être, des terrains qui pourraient être attribués en zone industrielle et qui pourraient faire venir de nouvelles entreprises pour créer des emplois dans notre commune. Merci.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Merci. Mesdames et Messieurs, j'ouvre la discussion générale et donne la parole tout d'abord aux chefs de groupes.

**Intervention de Guillaume Vanay :** Oui Guillaume Vanay pour l'UDC, je passe la parole à mon collègue Damien Vannay qui parle au nom du groupe.

**Intervention de M. Damien Vannay :** Bonsoir Monsieur le Président, bonsoir tout le monde. L'UDC s'oppose au postulat du PDC. Nous pensons que de faire une étude dans cette zone est inutile. La raffinerie est propriétaire de ces terrains, de ce fait, nous sommes d'avis qu'il n'est pas de notre ressort d'influer sur une décision propre à la raffinerie. En plus de cela, n'oublions pas que ces terres sont pour le moment encore cultivées par les agriculteurs de notre commune. Ce qui apporte une plus-value non négligeable à ce secteur. Elles ne sont donc pas inutilisées à proprement dit. Nous pensons qu'il serait plus judicieux de se préoccuper de la zone industrielle actuelle en faisant éventuellement une étude pour la sécurité et l'aménagement et l'aménager correctement. Éclairages, normes sur la protection des eaux et du feu, etc.... c'est pour ces raisons que nous n'allons pas soutenir ce postulat.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Merci. D'autres chefs de groupes ? M. Vuille.

**Intervention de M. Côme Vuille :** Côme Vuille pour le PLR. Est-ce qu'on pourrait savoir d'abord la position de la municipalité aussi par rapport à si elle combat ce postulat ou pas, puis comme ça ensuite on pourrait intervenir les chefs de groupes.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Alors la municipalité aura la parole, hein de toute façon aussi...

**Intervention de M. Côme Vuille :** Pour savoir si elle combat ou pas d'abord. Non ? Bon alors.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Elle peut pas comb... comme elle est combattue par l'UDC il y aura de toute façon une votation.

**Intervention de M. Côme Vuille :** Tout à fait. Alors au PLR, même si nous ne comprenons pas exactement ce que vise au final ce postulat, nous avons adopté d'une manière générale le principe de ne pas s'opposer au postulat au stade du développement. Nous attendons donc la réponse de la municipalité pour pouvoir nous faire notre opinion sur cet objet.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Merci.

**Intervention de Mme Nathalie Cretton :** Nathalie Cretton pour l'ADG alors nous acceptons aussi cette étude donc ce postulat.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Merci. La municipalité est-ce qu'elle veut prendre position par rapport à ce postulat ? M. Veuthey ?

**Intervention de M. Jean-Pierre Veuthey :** Jean-Pierre Veuthey, conseiller municipal. Donc le Conseil communal a décidé de ne pas combattre le postulat. Nous rappelons tout de même qu'il s'agit, donc ce terrain fait partie d'un objet global donc d'étude globale que ce soit le terrain Charbonnière ou l'Enclos donc que ce soit la propriété de la BCV ou de Tamoil, donc pour pouvoir réaliser quelque chose sur ces terrains il y a un projet d'ensemble qui doit être réalisé. Rappeler aussi que les recommandations liées à Rhône 3 concernant les dangers du Rhône, et également les nouvelles données liées à la loi sur l'aménagement du territoire donc tout cela devra être pris en compte pour l'éventuelle étude que nous devons faire, mais nous ne combattons pas ce postulat.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Merci. Est-ce que quelqu'un veut prendre la parole dans l'assemblée ? Ce n'est pas le cas, donc je clos la discussion. Conformément à notre règlement ne peuvent plus que s'exprimer le 1<sup>er</sup> signataire et le représentant du Conseil municipal. Mme Knubel ?

**Intervention de Mme Natercia Knubel :** Natercia Knubel pour le PDC. Donc je tiens juste à rassurer l'UDC, le but c'est vraiment pas du tout d'enlever des terrains agricoles. C'est même au contraire plutôt de les protéger si on peut réaffecter ces zones en zones agricoles ce sera que la paysannerie qui en profitera. Alors qu'actuellement ils appartiennent à la Tamoil, ils appartiennent à la BCV, ils peuvent venir faire construire ce qu'ils veulent là-dessus et du jour au lendemain ben nos paysans iront planter leur maïs ailleurs. Merci.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Merci. La municipalité veut encore prendre la parole ? Non. Donc nous allons passer au vote. Je demande aux scrutateurs de se lever. Les conseillers généraux qui acceptent le postulat « Les zones industrielles utilisables sur notre commune » sont priés de lever la main ! Vous pouvez baisser la main. Contre ? C'est bon. Abstention ?

Le postulat est accepté par 31 voix pour, 9 contre et 2 abstentions. Donc le postulat est transmis à la Municipalité qui a un délai de 12 mois pour faire une étude et déposer un rapport avec des propositions.

## Pour plus de places de parc autour des terrains de sport

Nous passons au 2<sup>ème</sup> postulat. Le développement est fait par le dépositaire du postulat. Je demande au 1<sup>er</sup> signataire de nous présenter son postulat.

**Intervention de M. Alexis Turin :** Monsieur le Président du Conseil général, Monsieur le Président de la commune, Monsieur le Vice-Président, Mesdames, Messieurs les conseillers municipaux, chers collègues, ce postulat demande une étude sur les places de parc autour des terrains de sport. Nous avons beaucoup de terrains de sport sur la commune. C'est très bien pour l'occupation de notre jeunesse, peut-être avez-vous aussi remarqué que parfois il y a des problèmes aux alentours de ces places de jeux. C'est vrai que les

places souvent c'est pas marqué au sol, donc il suffit qu'il y en ait un ou deux qui parquent mal, puis que ça mobilise ou que ça empêche un parcage de 10 autres voitures. On se pose aussi la question s'il ne faudrait pas en créer de nouvelles. Donc en résumé, ce que le groupe PLR demande au Conseil municipal c'est d'étudier toutes les pistes possibles afin d'optimiser les aires de stationnement actuelles voire de créer de nouvelles places de parc aux alentours des terrains de sport. Merci pour le bon accueil que vous avez à ce postulat.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Merci M. Alexis Turin. Donc j'ouvre la discussion générale tout d'abord avec les chefs de groupes puis à l'assemblée et à la fin je demanderai de prendre position à la municipalité. J'ouvre la discussion générale et donne la parole aux chefs de groupes. Mme Nathalie Cretton !

**Intervention de Mme Nathalie Cretton :** Nathalie Cretton pour l'ADG. Alors nous refusons ce postulat. Une demande de places de parc supplémentaires ne contribuera qu'à diminuer les espaces conviviaux. En effet, aux abords du canal nous pouvons profiter d'espaces verts et du reste quelques bancs et tables y ont été aménagés. De plus, un skate parc a été construit non loin de là. Amener des véhicules dans cet endroit où se côtoient des citoyens de tout âge serait donc très dommageable. Nous proposons ainsi aux personnes qui doivent impérativement prendre leur voiture pour aller regarder un match de foot ou je ne sais quoi de profiter de la cour des Perraires si le parc des Plavaux est complet. Ça leur fera une petite marche pour arriver jusqu'au terrain des Plavaux, donc ça les mettra en jambe. De plus, je sais que la commission de police travaille sur la problématique du stationnement communal. Merci.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Merci. M. Vanay !

**Intervention de M. Guillaume Vanay :** Guillaume Vanay pour l'UDC, je passe la parole à Romain Gex-Fabry pour parler au nom du groupe.

**Intervention de Romain Gex-Fabry :** Alors, bonsoir à toutes et à tous. Romain Gex-Fabry pour l'UDC. Le groupe UDC est d'avis qu'il est nécessaire d'optimiser les aires de stationnements actuelles vers les Plavaux et les Perraires. Effectivement, les places de parcs peuvent manquer certains jours de grosse influence aux matchs de l'USCM. Mais nous pensons qu'il serait plus judicieux de maintenir un certain ordre, principalement sur le parking entre la Banque Raiffeisen et le terrain de football des Perraires où souvent des véhicules de location, notamment y stationnent pendant plusieurs jours, même le week-end. Comme proposé dans le postulat et dans la mesure du possible, l'optimisation des places devrait peut-être passer par un marquage au sol. Mais dans l'immédiat, si ces mesures étaient prises et qu'elles pouvaient être suffisantes, nous ne voyons pas une réelle nécessité de créer de nouvelles places de parcs, qui de plus engendreraient des coûts supplémentaires dans la commune, se passerait bien en ce moment. C'est pourquoi nous demandons aux signataires du postulat d'abandonner leur volonté de vouloir créer de nouvelles places de parcs autour des terrains de sport. Suite à cela, notre groupe UDC soutiendrait le postulat en vue d'optimiser les places actuelles. Merci de votre attention.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Merci ! Madame Knubel !

**Intervention de Mme Natercia Knubel :** Natercia Knubel pour le PDC, alors nous, on rejoint un peu l'idée de l'UDC. On est aussi d'avis que plus de places de parc, c'est pas forcément nécessaire. Par contre, c'est absolument nécessaire d'optimiser ce qui est existant. Alors le marquage et tout ça, c'est à voir avec les gens qui s'en occupent. Mais éviter les stationnements sauvages et puis endiguer un peu les stationnements lors de manifestations, c'est une très bonne chose. Donc, nous aussi nous accepterons le postulat pour autant qu'on enlève plus de places de parc et qu'on parle plutôt d'optimisation des places existantes. Merci.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Merci ! Est-ce que quelqu'un veut encore s'exprimer dans l'assemblée ?

**Intervention de Mme Hohenauer-Udriot Maryline :** Maryline Hohenauer, je voulais juste souligner la dernière phrase du 3<sup>ème</sup> paragraphe : Sans oublier l'éclairage à améliorer. Mon principal souci c'est autour du stade où se trouvent la crèche et l'UAPE. Quand il fait nuit et qu'on amène les enfants, le matin ou le soir l'hiver, il fait vraiment très très nuit et c'est dangereux. Les véhicules viennent et partent, et il y a absolument aucune lumière dans ce parking. Merci.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Merci ! D'autre prise de parole ? ... Je passe la parole à la Municipalité.

**Intervention de M. Jean-Luc Planchamp :** Bien. Mesdames et Messieurs bonsoir. Je tiens juste à dire que le problème des places de parc dans la commune, c'est une réflexion qui a commencé lors de la précédente législature donc c'est pas nouveau. Et puis, vous verrez dans ce que je vais vous montrer tout à l'heure, ça c'est déjà pour faire plaisir en tout cas pour ceux qui ont déposé le postulat. C'est effectivement la situation qui a été prise le premier tour de ce championnat. Et puis, je vais vous montrer un deuxième slide qui vous explique un peu exactement qu'on n'a pas nécessairement besoin de nouvelles places de parc. Vous voyez là-dessus, qu'il y a 55 places aux Plavaux, qu'il y en a 45 sur les Perraires Sud, 50 places sur les Perraires Nord et puis 75 places encore dans la cour des Perraires. Donc, un total de 225 places. Nous estimons en tout cas, nous combattons par le postulat c'est clair. Mais nous estimons que 225 places suffisent largement pour autant que les gens aient une certaine discipline puis, qui osent ou qui puissent faire une centaine de mètres à pieds. Je tiens aussi à dire une chose, c'est que les places de parc ça fait partie d'un projet global. Et j'espère que le PLR va nous soutenir en tout cas dans l'étude que nous faisons sur ce projet global de stationnement dans la commune. Donc on est en plein travail, on arrive à bout touchant et certainement que ce travail sera présenté encore cette année. Je tiens juste encore à dire une chose, ça c'est un petit conseil pour vous : Au premier tour, on a rien fait. La police n'est pas intervenue sur la situation que vous avez vue tout à l'heure. Par contre pour des raisons de sécurité, on va commencer à intervenir dès la reprise du championnat. Merci.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Merci Monsieur Planchamp !

**Intervention de M. Mikael Vieux:** Bonsoir à tous, Mikael Vieux. Je voudrais peut-être juste rajouter quelque chose par rapport à l'éclairage puisque ça touche mon dicastère. Donc, par rapport aux terrains des Plavaux comme on avait eu plusieurs remarques au manque d'éclairage qu'il y avait sur cette place. Nous avons entre deux, aménagé deux nouveaux candélabres. Donc en fait cette place aux Plavaux devait être en fait, refaite complètement, auquel on aurait en fait intégré l'éclairage complet. Mais en raison du manque de nos finances, donc on a dû mettre cette place entre parenthèse et pour moi améliorer l'éclairage, nous avons rajouté deux candélabres aux, comment dire, à l'entrée en fait de la place à droite. Donc pour améliorer en fait, la visibilité des gens quand ils viennent déposer les enfants le matin. Et cet éclairage exactement, donc il est déjà définitif puisque nous avons déjà en fait étudié l'éclairage sur tout le parking pour aller au plus juste pour la suite.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Merci ! D'autre prise de parole dans l'assemblée ? Monsieur Sotillo ?

**Intervention de M. Sotillo José :** Monsieur le Président, José Sotillo, PDC, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. En tant que responsable de l'USCM depuis la précédente législature nous attendons encore le marquage du côté des Plavaux. Il est clair qu'on serait un petit peu mal à l'aise si la police viendrait mettre des amendes, vu qu'il y a très peu d'indication aujourd'hui aux Plavaux et dans les alentours. Donc on espère que d'ici là, il y aura des indications. Et puis que le marquage soit fait parce que sinon je pense qu'on aura des soucis. On sera vraiment mal à l'aise auprès de nos hôtes, puisque nous accueillons quasiment toutes les localités du Valais.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Merci ! D'autre prise de position ? ... Ce n'est pas le cas donc je clos la discussion. Peuvent s'exprimer : le premier signataire et le représentant du Conseil municipal. M. Turin ?

**Intervention de M. Alexis Turin :** Oui, merci Monsieur le Président. Donc c'est vrai, c'est bien qu'on puisse, Nathalie Cretton, qu'on puisse aller à pied autour des terrains de sport mais quand on vient de Vollèges où bien de Sierre, où bien de Saxon, où de Fully, on peut comprendre que les gens arrivent quand même en voiture jusque chez nous. Donc, c'est pas nécessairement des habitants de la commune. Et puis, quand on voit le nombre de matchs qu'il y a le samedi, je remercie d'ailleurs le municipal pour sa transparence effectivement, c'est la situation qui existe ! C'est que les gens ils ne savent plus où parquer, alors c'est peut-être qu'il y a une mauvaise signalisation. Donc notre volonté, c'est pas de créer de nouvelles places de parc à nécessairement avec des nouveaux terrains. C'est bien de dire pour plus de places de parc donc d'optimiser ce qu'il y a là. Et puis, on pose la question mais on n'a pas la réponse. On n'apprend ce soir qu'il y a une étude qui est en route. Moi je pense qu'il faut attendre cette étude et puis on aura toutes les réponses à ce moment là. En tout cas, je remercie la municipalité de nous faire déjà un tableau de qu'est-ce

qui nous attend. Mais donc nous c'est pas notre volonté de créer, de physiquement d'avoir une emprise plus importante sur le territoire. Mais, on attend en fait les conclusions de la municipalité sur ce point-là. Je pense qu'avec cette rectification, peut-être que vous êtes d'accord d'accepter ce postulat qui demande d'étudier, d'optimiser les places de parc. C'est ce qu'on veut en fait. Merci.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Donc si je comprends juste, le postulat parlerait de l'optimisation des places de parc existantes. Dans le sens là ? C'est correct. La Municipalité peut encore s'exprimer ?

**Intervention de M. Jean-Luc Planchamp:** Non, je crois que tout a été dit en tout cas de notre côté. Vous avez notre avis et puis encore une fois, on compte sur l'appui. Parce que la politique de stationnement que nous allons mettre en place, c'est clair qu'elle va déranger certaines personnes ça c'est sûr. Mais d'un autre côté, on compte quand même sur votre appui pour que vous nous aidiez à la faire passer parce qu'on est en train de mettre de l'ordre là-dedans. Merci

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Je pris les scrutateurs de prendre place. Les conseillers généraux qui acceptent le postulat portant sur un plan de quartier qui intègre la... (Rire), qui acceptent le postulat pour plus de places de parc autour des terrains de sport, sont priés de se manifester en levant la main. Pour plus de places de parc autour des terrains de sport, sont priés de se manifester en levant la main. Je répète. Les conseillers généraux, je lis ce qui est écrit : les conseillers généraux qui soutiennent le postulat pour plus de places de parc autour des terrains de sport avec la modification apportée par le groupe PLR, sont priés de se manifester en levant la main. Merci. Refus? Abstention ? Hormis 2 abstentions, le postulat est accepté.

## Structure d'accueil petite enfance

Nous passons au troisième postulat. Je demande aux premiers signataires de nous présenter son postulat.

**Intervention de M. Guillaume Vanay :** Guillaume Vanay pour l'UDC. Alors le postulat qui vous est proposé ce soir est une suite logique à une demande concrète bien réelle d'une partie de notre population. En effet, le groupe UDC demande à la municipalité par celui-ci, d'étudier la possibilité d'augmenter l'offre de l'UAPE en terme d'ouverture. A l'approche des vacances estivales, les parents d'enfants scolarisés et travaillant tous les deux, se retrouvent devant un problème de taille, la fermeture de l'unité d'accueil durant un peut plus de 8 semaines. Nous disposons de locaux flambant neufs et de personnels qualifiés, il nous reste donc plus qu'à adapter au mieux tous ces paramètres. Il est bien clair que cette offre supplémentaire aura un coût, qu'il devra être adapté en conséquence et partagé par les utilisateurs. Que ce soit sous forme de complément tarifaire, d'augmentation du forfait précédemment discuté ou que sais-je. Le groupe UDC est persuadé de la faisabilité tout en ayant des coûts supportables pour la collectivité. L'idéal serait même à un autofinancement pour cette période, à service exceptionnel, mesure exceptionnelle, coût exceptionnel ! Nous laissons le soin à la municipalité d'étudier la solution la meilleure pour toutes les parties. L'ouverture de l'ensemble de la structure n'est de loin pas indispensable. Seul le strict minimum devrait être engagé, que se soit au niveau locaux, personnel et matériel. Il faut vraiment prendre conscience du besoin et de l'image que doit donner Collombey-Muraz à ces concitoyennes et concitoyens. Une commune visionnaire et au service de sa population. Merci donc d'accorder un accueil favorable à ce postulat.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Merci. J'ouvre la discussion générale et donne la parole aux chefs de groupes. Je passe la parole à l'assemblée, est-ce que quelqu'un désire s'exprimer ? Alors, je passe la parole au Conseil municipal pour savoir s'il combat le postulat ou non.

**Intervention de M. Olivier Turin :** Alors, le postulat UDC demande d'étudier l'ouverture éventuelle de l'UAPE hors des périodes scolaires en été pour améliorer l'accueil extra familiale. Une récolte de signatures nous a été remise allant plus loin que votre demande. Nous demandons donc l'ouverture de l'UAPE durant toutes les vacances scolaires de l'année et le mercredi après-midi... le mercredi midi et après-midi. D'autre part l'enquête de satisfaction, réalisée auprès des utilisateurs des structures a démontré également que ce besoin est épatant, du moins pour une partie d'entre eux. Le conseil ne combat pas ce postulat car une étude financière a déjà été faite, mais doit être encore affinée et donner des variantes éventuelles. Je peux donc vous assurer qu'en cas d'acceptation de ce postulat, vous aurez une réponse claire pour une prochaine séance du Conseil général. Reste toute fois que cette réponse ne proposera probablement pas une ouverture durant toutes les vacances scolaires d'été, proposera une offre en place également limitée et que les tarifs seront forcément plus élevés que les tarifs habituels. Etant donné que le conseil souhaite

pour cette ouverture hors-scolarité, répercuter les coûts de la dette du bâtiment au prorata des enfants utilisant la structure hors-scolarité. Ce serait donc deux tarifs différenciés entre les tarifs liés aux ouvertures normales et les tarifs liés aux périodes de vacances. Merci.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Merci. Il y a-t-il d'autres interventions de la part du Conseil général ? Je clos la discussion. M. Vanay ne désire pas prendre la parole, M. Turin pour la municipalité non plus. Nous allons passer aux votes. Je demande aux scrutateurs de se lever. Alors ça été demandé au service où nous avons posé la question quand il y avait un postulat, même s'il n'est pas combattu, il doit être voté. Les conseillers généraux qui acceptent le postulat portant sur la structure d'accueil petite enfance sont priés de lever la main. Merci. Refus ? Merci. Abstention ? Merci.

Le postulat est accepté par 37 oui, contre 2 non et 3 abstentions. Donc il est transmis à la municipalité qui a un délai de 12 mois pour faire une étude et déposer un rapport avec des propositions.

## **9. Interpellation : coût d'électricité dans notre commune**

Nous passons au point 9 de l'ordre du jour. Je vous rappelle que la procédure c'est parole au dépositaire, parole à la municipalité, de nouveau parole au dépositaire et clôture du point. Il n'y pas de débat, sauf si la discussion est demandée. Et puis par rapport à cette interpellation, donc ça m'a été confirmé que les interpellants voulaient une réponse officielle, raison pour laquelle elle est mise à l'ordre du jour ce soir. Je passe la parole au dépositaire.

**Intervention de Mme Madeleine Delarze:** Madeleine Delarze. Donc, concernant les coûts de l'électricité dans notre commune, je vais pas refaire la lecture de l'interpellation. Par contre Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les municipaux, Romande Energie a introduit au 1<sup>er</sup> janvier 2014 de nouveaux tarifs proposant la fourniture d'électricité d'origine suisse ou romande. Ne produisant que 20% de l'énergie qu'elle distribue, Romande Energie doit s'approvisionner sur le marché. Or les prix négociés actuellement sont très bas, moins de 3 centimes le kilowattheure. Suite à la libération du marché électrique, Romande Energie a des tarifs avantageux et forts concurrentiels pour les gros consommateurs, plus de 100 milles kilowattheures par an. Les tarifs se devraient d'être aussi attractifs pour nous-autres, petits consommateurs. Le renouvellement de la convention fait en juin 2010 avec Bas-Valais Energie SA, à l'époque SEBV et l'appui du groupe Romande Energie visait les objectifs suivants, je cite : le prix dans le message du conseil municipal pour l'assemblée primaire communale du 7 juin 2010 c'est dit : en retenant la solution du renouvellement de la situation existante, le Conseil municipal poursuit l'objectif de garantir à long terme une sécurité d'approvisionnement et une qualité de fourniture d'électricité à ses habitants à des prix compétitifs et en conformité au principe du développement durable, ce dans un secteur électrique en pleine mutation. Nous apprécierions que le Conseil municipal respecte les engagements pris à l'époque devant l'assemblée primaire. Même si aujourd'hui, contrairement à ce qui a été sous entendu dans l'interpellation, la commune n'est plus représentée au sein du conseil d'administration de Bas-Valais Energie SA, une intervention auprès du groupe serait dès plus appréciée et certainement fort appréciée de la population. Je vous remercie de votre attention.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Merci. Je passe la parole à la Municipalité, M. Yannick Buttet.

**Intervention de M. Yannick Buttet :** Monsieur le Président, Madame la conseillère générale, Mesdames, Messieurs, tout d'abord peut-être quelques éléments un peu généraux sur le coût de l'énergie et sur cette interpellation, et puis aussi sur Bas-Valais Energie, vu que c'est le nouveau nom de la société électrique du Bas-Valais. Je ne referai pas l'histoire de la fondation de la SEBV et des luttes qu'il y a eu lieu, non seulement lors de la fondation, mais qui ont perduré durant de nombreuses années, et qui ont perduré même il y a très peu de temps. Vous dire quand même que c'est un souci permanent de la municipalité d'offrir des prix non seulement de l'énergie mais de tous les services, qui soient compétitifs. Notre souci c'est toujours de pouvoir vous offrir le meilleur service au meilleur prix. Ça c'est un élément très très important. Donc du côté de l'énergie il y a quand même des éléments qui nous lient. Donc tout d'abord simplement l'infrastructure à disposition a été propriété de la Romande Energie depuis déjà longtemps, elle l'est toujours et nous sommes actuellement pour les petits consommateurs obligés de nous approvisionner auprès de cette entreprise. Donc ça, tant que le marché n'est pas libéralisé, à part pour les gros consommateurs il n'y a pas de possibilité de changer de fournisseurs d'énergie. Simplement j'aimerais vous rappeler quels sont les composants du prix de l'énergie parce que c'est toujours un élément très très

compliqué qui est contrôlé d'ailleurs par l'ECom aussi par le surveillant des prix donc la commission fédérale de contrôle de l'électricité, c'est toujours très très complexe. Donc dans les tarifs d'électricité, pourquoi tous ne sont pas identiques, parce qu'il y a des facteurs généraux qui sont la stratégie du propriétaire ou de l'entreprise, l'efficacité du gestionnaire, le niveau des redevances aussi, publiques et autres, ensuite il y a le coût d'achat de l'énergie, vous savez probablement que les contrats se négocient bien à l'avance et si le coût de l'énergie baisse et bien il n'y a pas toujours une possibilité de répercuter immédiatement cette baisse. Par contre, à l'inverse aussi ça devrait être le cas et là je pense qu'il y a aussi peut-être des fois des pressions à faire dans ce sens là. Donc lorsque ça augmente et qu'on a négocié des contrats au bon moment et bien les tarifs n'augmentent pas immédiatement. D'autres facteurs également, la topographie de la zone d'approvisionnement. Evidemment que ça coûte plus cher à approvisionner en électricité une commune qui a 5 villages, même si 4 sont approvisionnés par la Romande Energie, plutôt que le centre-ville de Lausanne. La structure de l'habitat de la zone d'approvisionnement c'est lié à ça, et le profil de consommation des consommateurs. Moi j'aimerais venir surtout aux 3 questions que vous avez soulevées. Vous avez soulevé la question : Faudra-t-il que la population patiente jusqu'à la date fatidique de 2037 pour qu'une baisse des tarifs d'électricité intervienne ? Et bien non ! Vous avez vu qu'en 2014, les tarifs d'électricité ont baissé. Donc les tarifs d'électricité de la Romande Energie via Bas-Valais Energie, en 2014, sont plus bas que ce qu'ils étaient en 2013. Et ceci, évidemment si vous consommez la même énergie. Vous ne pouvez pas comparer l'achat d'une énergie 100 % renouvelable comme est le forfait Terre Romande à une énergie de provenance nucléaire ou fossile, qui est vendue finalement sans différenciation sur le réseau. Ça je pense que c'est aussi un élément important parce que vous citez par exemple le prix aussi de l'énergie actuellement qui est à moins de 3 ct au kilowattheure, c'est juste il y a une grosse pression sur les prix en raison de la surproduction de l'Allemagne, mais par contre ce n'est pas une énergie qui provient en majorité, d'énergie renouvelable. En Suisse on vous vend du nucléaire à ce prix là. Il est très très bon marché, effectivement, mais là après il y a aussi une certaine responsabilité vous l'avez soulevé et la municipalité et là je me porte en faux par rapport à ce que vous dites, respecte pleinement ses engagements car cet élément renouvelable et très important aussi à nos yeux et nous pensons qu'une commune d'avenir, on a parlé tout à l'heure des structures jeunesse, une commune visionnaire se doit aussi de favoriser ce genre de forfait, c'est d'ailleurs le forfait avec une grande part d'énergie renouvelable que la municipalité a choisi pour sa propre consommation.

La 2<sup>ème</sup> question que vous aviez soulevée, est-ce que finalement nous ne pourrions pas intervenir comme actionnaire, donc nous n'avons pas besoin d'être au conseil d'administration pour intervenir comme actionnaire, nous pouvons de toute façon intervenir comme actionnaire à n'importe quel moment mais en particulier à l'assemblée générale. J'aimerais aussi dire qu'il y a une conférence élargie dans laquelle siège notre responsable de l'énergie du développement durable, donc Sandra Cottet-Parvex. Et là nous avons tout à fait la possibilité d'intervenir. J'aimerais juste dire que nous sommes évidemment pas seuls, vous savez que c'est la Romande Energie qui est majoritaire dans le Bas-Valais Energie, que les autres communes n'ont pas toujours les mêmes intentions que nous. On a des cas dernièrement où on a demandé des soutiens dans des projets de développement durable et où finalement la réponse des autres communes c'était : mais attention, on va perdre une petite partie de nos revenus d'actionnaires ! Donc ils ne sont pas forcément favorables toujours à ces dispositions là. Donc là je pense que c'est toujours aussi quelque chose d'important. Et puis juste par contre en passant aussi pour la municipalité nous avons fait une demande à Romande Energie parce que nous sommes un consommateur éligible. Nous pouvons aller sur le marché libre de l'électricité et probablement payer moins cher notre énergie. Nous ne sommes pas obligés d'aller nous approvisionner auprès de Romande Energie. Nous attendons la réponse de Romande Energie à notre demande de pouvoir accéder à ce marché libre et ensuite on pourra aussi comparer la différence de prix. Est-ce qu'elle est vraiment favorable ? Si oui de combien et là on aura aussi des éléments complémentaires par rapport à ce point là. Et puis la dernière question : N'y a-t-il pas moyen de mieux collaborer avec Monthey ? Alors vous savez que le Conseil municipal depuis cette législature est très sensible aux collaborations intercommunales, en tout cas nous souhaitons les favoriser lorsque c'est favorable ou que ça avantage notre commune également, et là, avec Monthey il y a peut-être quelque chose à faire, toujours est-il que légalement, la convention que nous avons acceptée en 2010 dont vous parlez et bien vous avez très bien relevé la durée de 27 ans et en fait elle ne donne pas de possibilité de casser cette convention avant ce délai de 27 ans. Donc ça ne nous donne pas la possibilité tant que le marché de l'électricité n'est pas libéralisé. Donc la libéralisation du marché de l'électricité était attendue pour l'année prochaine, au plus tard 2016, maintenant l'acceptation de l'initiative sur l'immigration de masse va probablement prolonger cette négociation avec l'UE mais dès que le marché de l'électricité sera libéralisé et bien là les

petits consommateurs pourront eux aussi choisir leur fournisseur d'énergie, auront une plus grande liberté, ils pourront mettre les différents producteurs en concurrence. Et puis la dernière chose que j'aimerais dire aussi, vous vous rappelez peut-être que la Ville de Monthey a eu quand même passablement de problèmes sur ses tarifs d'électricité, et sauf erreur de ma part, la Ville de Monthey subventionnait la consommation électrique avec les impôts. Et c'est évidemment un point qui à l'heure actuelle n'est plus du tout acceptable, n'est plus du tout accepté au niveau fédéral et je ne suis pas certain que ce soit ce qu'on veut dans notre commune quand on parle du pollueur payeur, ce principe nous devons l'accepter dans les déchets. Quand on essaie de faire porter finalement celui qui consomme beaucoup d'énergie il doit la payer lui-même. Et bien là je ne suis pas certain que ce soit avec les impôts de l'ensemble de la population, des gens qui font attention à leur consommation, nous devons payer la consommation de ceux qui sont peut-être moins regardants.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Mme Delarze vous voulez vous exprimer ?

**Intervention de Mme Madeleine Delarze :** Oui j'accepte totalement les conclusions de ce qui a été dit, les réponses ont été données, je constate que l'on va être coincés pendant 27 ans, et puis à moins qu'il y a une libéralisation, et bien on espère et puis ben autrement c'est en ordre. Merci beaucoup.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Merci.

## **10. Développement et vote de la résolution pour un trottoir à Illarsaz**

Nous passons au Point 10 de l'ordre du jour, tel que modifié. Je vous rappelle qu'en vertu de l'art. 31 de note Règlement, chaque membre du Conseil général peut déposer une résolution visant à ce que le Conseil général exprime son opinion sur des événements importants.

Madeleine Delarze désire que le Conseil général se prononce, raison pour laquelle elle a déposé le 13 mars 2014 la proposition de résolution « Pour un trottoir à Illarsaz ». Celle-ci vous a été transmise avant l'ouverture de la séance.

En vertu de notre Règlement, elle doit être développée par son auteur ce soir. La procédure que nous allons suivre pour le développement est la suivante : Parole au dépositaire pour le développement, discussion générale et vote. Je prie Mme Madeleine Delarze de développer la résolution.

**Intervention de Mme Madeleine Delarze :** Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nous sommes, enfin je suis signataire de la résolution, j'ai 2 cosignataires, M. Cédric Zürcher et Roger Rhyner et nous, je vais vous lire en fait la résolution puisque vous l'avez juste ce soir sous les yeux.

Le village d'Illarsaz se situe sur une route cantonale à forte fréquentation et sans obstacle majeur pour limiter les ardeurs des automobilistes. L'entrée d'Illarsaz côté Collombey est dangereuse. Les habitants aux abords de cette portion de route ne sont pas protégés et ne se sentent pas en sécurité. Par cette résolution nous faisons part de notre souci pour les piétons qui veulent se rendre dans cette zone et pour les bordiers qui n'ont pas d'autres solutions que de s'engager sur cette route. Déambuler à cet endroit à pieds est inquiétant. A chaque passage de véhicule il faut se réfugier sur l'accotement à ras du champ. En période hivernale le problème s'accroît. Le sentiment d'insécurité est omniprésent. Les enfants empruntent plusieurs fois par jour pour prendre leur bus scolaire. Beaucoup d'habitants du village se rendent au salon de coiffure situé en ce lieu. Les habitants qui sont installés dans ce périmètre ont l'impression de ne pas faire partie du village, ni de la commune. D'un point de vue technique il est à noter encore qu'année après année, avant les frimas et au printemps après le dégel, les bas côtés sont retapés tant la route s'altère et forme des ornières. La création d'un trottoir permettrait de supprimer des coûts d'entretien récurrents dans ce secteur. La circulation est dense, les véhicules, camions y compris roulent bien souvent au-delà des 50 km/h même à travers le village et il n'est pas rare que des automobilistes osent le dépassement. Faut-il un accident pour prendre en considération l'inquiétude des habitants d'Illarsaz ? Pour des questions évidentes de sécurité, les signataires demandent au Conseil municipal de transmettre cette résolution au service des routes, transport et cours d'eau du canton afin de procéder à l'étude d'aménagement routier sécurisant à Illarsaz par l'apport notamment d'un trottoir côté Collombey pour garantir sécurité et quiétude aux habitants et usagers. Les signataires souhaitent que le Conseil municipal suive l'évolution de la présente résolution auprès des services de l'Etat et mette tout en œuvre afin de contribuer à cette réalisation. Ceci en conformité à l'article 31 du règlement du Conseil général de Collombey-Muraz, et

c'était le 28 février que cette résolution a été signée. J'aimerais encore rajouter Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, vous devez savoir qu'à la fin de ce plaidoyer vous allez devoir vous prononcer sur cette résolution. Chers collègues vous avez compris la problématique soulevée pour cette zone du village d'Illarsaz. J'aimerais apporter un élément important, à savoir selon le programme de législature 2013-2016 de la commune, sous rubrique sécurité p. 4 dernier point, les membres du Conseil communal ont pour objectif, je cite : Accentuer la sécurité des piétons, notamment sur les secteurs hors des zones à bâtir. Il s'agit bel et bien de sécurité des piétons dont il est question dans la résolution. De plus à Illarsaz nous parlons d'un secteur habité. Notre demande est donc en phase complète avec le programme de législature de la commune, je trouve. Mesdames et Messieurs, chers collègues, ce n'est pas de politique qu'il est question en ce moment mais bien d'un acte citoyen. Les habitants d'Illarsaz ont besoin de votre appui et je vous demande de soutenir, par votre vote, la résolution « Pour un trottoir à Illarsaz » et je vous en remercie.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Merci Mme Delarze. Mesdames et Messieurs j'ouvre la discussion générale et donne la parole aux chefs de groupes. Est-ce que quelqu'un dans l'assemblée désire se prononcer ? Je passe la parole à la municipalité.

**Intervention de M. Yannick Buttet :** Monsieur le Président, Mme la conseillère générale, Mesdames, Messieurs, je crois que nous partageons ce souci du côté d'Illarsaz et de la sécurité des usagers, des enfants en particulier mais tous les gens qui transitent sur ce secteur, c'est d'ailleurs un secteur sur lequel nous avons déjà insisté lors de la dernière législature, pour pouvoir disposer de ce trottoir. Mais vous avez bien compris, comme on en a déjà discuté que c'est une compétence du canton et que lorsque nous prenons une résolution, moi je vais me borner simplement à vous donner des éléments objectifs sur le secteur et sur les conséquences aussi de la résolution. Donc simplement si cette résolution nous la portons au niveau du canton et nous appuyons de tout notre poids du côté de la municipalité il faut savoir que évidemment cela se fera probablement d'une manière prioritaire, mais que d'autres objets que le canton pourrait financer en connaissant plus la situation financière du canton et bien seront reportés. Alors je ne dis pas qu'il ne faut pas le faire, moi je pense que ça correspond aussi aux soucis qui sont relayés dans notre programme de législature. Juste simplement vous dire que ça concerne 31 personnes le long de ce secteur, qui représente environ 1 km de trottoir. Il faut quand même reconnaître aussi que c'est le seul secteur dans une localité qui ne dispose pas d'un trottoir, hormis les zones 30 km/h qui finalement n'ont pas besoin de trottoir mais c'est les seuls. En dehors aussi de la zone industrielle Reutet-Bovéry qui est aussi habitée, qui en tout cas est aussi fréquentée durant la journée, un peu la nuit et qui ne dispose pas de trottoir. Il faut savoir aussi un dernier élément, c'est que la zone à bâtir s'arrête à la hauteur de la chapelle d'Illarsaz et qu'ensuite, depuis la chapelle jusqu'à la Poutille et bien là vous avez un terrain qui est en zone d'affectation différée. Donc à priori, au vue des décisions fédérales, relayées après au niveau cantonal, cette zone là ne va pas se bâtir. En tout cas, elle ne va pas se bâtir dans les décennies qui viennent. Juste quelques éléments très concrets, de manière à ce que vous puissiez après décider en toute connaissance de cause, et puis je relèverai juste un dernier point, moi je ne suis pas certain, je suis très favorable au trottoir, mais je ne suis pas certain que ce soit le trottoir qui fasse l'appartenance des gens au village ou à la commune, et moi je regrette aussi si vraiment il y a des problèmes au niveau de la vitesse, qui est peut-être le cas, je pense que notre municipal de la police se fera un plaisir de relayer ce souci auprès de la police cantonale et d'accentuer aussi les contrôles sur ce secteur là, en particulier si c'est une zone habitée. Je veux dire que durant l'année dernière, vous aurez un petit compte rendu tout à l'heure, la collaboration avec la police fonctionne très très bien. Il ne faut pas vous gêner pour nous appeler et relayer ce souci en nous donnant éventuellement aussi les heures auxquelles vous remarquez la plus grande circulation, parce que souvent quand on fait des contrôles, après on nous dit : Wouai mais vous avez attrapé peu de monde, mais je peux vous dire que si vous veniez à une autre heure, ben vous en auriez eu beaucoup. Donc là si vous voyez ça et bien faites-le volontiers.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Merci Monsieur le Président, est-ce que quelqu'un dans l'assemblée désire s'exprimer ? M. Zürcher !

**Intervention de M. Zürcher Cédric :** Voilà. En tant que cosignataire, je vais évidemment encore y mettre un petit peu de ma graine. Pas plus tard qu'il y a deux semaines, je me suis fait dépasser deux fois dans ce tronçon donc pour dire que les gens roulent effectivement trop vite, que c'est dangereux quand on se fait dépasser, puisque évidemment il y a souvent des piétons. Qu'on parle évidemment de 31 personnes, on parle de 31 personnes mais qui utilisent quand même fréquemment ce tronçon là, au-delà de la voiture. Il y

a effectivement un salon de coiffure où les gens se rendent pas seulement en voiture, et pour faire plaisir à Mme Cretton, mais ils vont aussi à pieds et évidemment, pas qu'on est isolé dans notre petite commune, notre petit village gaulois dans la commune, mais c'est vrai qu'on paye aussi des impôts et qu'on attend aussi un petit peu, un petit coup de pouce de la commune pour pousser ce dossier au niveau du canton.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Oui, Mme Delarze.

**Intervention de Mme Madeleine Delarze :** Oui, alors effectivement 31 personnes ça paraît peu mais finalement je pense qu'elles ont droit à toute notre considération et un village est une entité, moi je trouve que ce petit groupe là se sent un peu isolé et ça je l'ai entendu avec force, je dirais. Je pense aussi au tronçon de route qui part de Vionnaz jusqu'à la porte du C. Quand on voit comme c'est protégé alors qu'il y a un immense bout sans habitation, je trouve que franchement ça vaut quand la peine de regarder. Après je comprends, on ne demande peut-être pas que la municipalité pousse à bout pour partir dans des autres choses prioritaires peut-être, serait perdue ou donnerait plus accès sur ce bout là. Mais j'estime quand même, il faudrait franchement faire un trottoir dans ce coin là. Peut-être pas aussi loin que jusqu'au canal, mais enfin que se soit regardé et puis c'est vraiment un désir de la population. Merci.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Merci. M. Angst !

**Intervention de M. Angst Stéphane :** Oui, Stéphane Angst. Alors, je ne suis pas du tout contre le trottoir. Le seul truc que je pourrais regretter si un jour le trottoir se faisait, c'est qu'il rétrécisse la route parce que de l'autre côté d'Illarsaz, parce que je suis aussi habitant d'Illarsaz et agriculteur, et puis à l'entrée d'Illarsaz côté Vouvry, c'est vrai que les deux trottoirs ont tellement rétréci la route, qu'on se retrouve avec des tracteurs, régulièrement avec des machines de 3 mètres derrière. Et, on doit carrément déborder sur le trottoir avec nos tracteurs pour pouvoir se croiser avec un camion ou un autre véhicule large, ou un tracteur. Donc voilà, se serait dommage après que le trottoir rétrécisse trop la route et que ça cause les mêmes problèmes de ce côté-là.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Merci. Mme Bétrisey !

**Intervention de Mme. Nicole Bétrisey :** Oui, Nicole Bétrisey. Moi je reviens juste sur, quand j'entends dire qu'on ne veut pas aller jusqu'au canal. Qu'est-ce que ça veut dire un trottoir qui va pas jusqu'au canal, puisque je prends l'exemple de ma maman qui habite à la dernière maison depuis des années, donc je trouve que j'aimerais bien savoir jusqu'où, si on fait les choses, on les fait jusqu'au bout. Et puis d'autres part, je peux comprendre le souci, je peux comprendre le souci de vitesse parce que traverser Illarsaz, du début jusqu'à la fin à 50 km/h, je reconnais que je suis peut-être la première à avoir de la peine à respecter la limitation. Mais personnellement, je trouve que de dire dans votre postulat que les gens ne s'identifient pas au village et à la commune alors je peux difficilement accepter ça parce que ce n'est pas le cas, en tout cas de tout le monde.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Merci. Mme Delarze !

**Intervention de Mme Madeleine Delarze :** Oui, alors je veux juste faire un petit rectificatif pour Nicole. Je pense que effectivement quand je dis qu'ils ne s'identifient pas j'ai entendu dire que cette zone, les gens, puis de ces personnes là qui paient leurs impôts, mais qu'en fait ils ne sont pas considérés. Alors peut-être pas la maman de Nicole, peut-être pas mais j'en ai entendu sur les 31 il y en a quand même quelques-uns. Voilà.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Merci. D'autres personnes qui veulent s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. Je clos la discussion. Je sou mets donc au vote la résolution et demande aux scrutateurs de prendre place. Les conseillers généraux qui acceptent la résolution « Pour un trottoir à Illarsaz » sont priés de lever la main ! Levez bien la main svp ! C'est bon ? Alors vous pouvez la baisser. Refus ? Abstention ? Merci. Le Conseil général accepte la résolution par 38 oui, 0 non et 4 abstentions. Je prie donc la municipalité de prendre acte de l'avis exprimé par la majorité des conseillers généraux et d'en tenir compte pour la suite.

## **11. Développement et vote de la résolution « Système salarial des employés communaux »**

Nous passons au point 11 de l'ordre du jour modifié. Le groupe PDC, par sa cheffe de groupe Natercia Knubel, souhaite que le Conseil général se prononce, raison pour laquelle elle a déposé le 20 mars 2014 la proposition de résolution « Système salarial des employés communaux ». Celle-ci vous a été transmise

avant l'ouverture de la séance. La procédure que nous allons suivre pour le développement est la même que pour la Résolution précédente. Je prie Mme Natercia Knubel de développer la résolution.

**Intervention de Mme Natercia Knubel :** Alors je vais vous lire la résolution puisque vous venez de la recevoir, et ensuite je vais apporter quelques petits compléments d'information. Donc elle est déposée au nom du groupe PDC : « Système salarial des employés communaux ». Depuis de nombreux mois, tout et n'importe quoi se raconte sur les salaires des employés communaux. Il en découle malheureusement un climat malsain et de défiance au sein du Conseil général et de la population. Le PDC tient à ce que l'on continue de bien vivre sur la commune de Collombey-Muraz et ne veut pas que la situation s'envenime d'avantage. Aussi dans ce contexte et face à ces événements importants, le PDC souhaite que le Conseil municipal présente concrètement et en toute transparence le système salarial mis en place pour les employés communaux. Après avoir rappelé qu'il n'appartient pas au Conseil général et encore moins à la commission de gestion de suppléer le Conseil municipal et de gérer les affaires communales, le PDC dépose la présente résolution. Il demande que le Conseil général exprime son opinion sur le système salarial mis en place lors de la dernière législature. En particulier, il lui appartient de se prononcer sur la pertinence du système salarial des employés communaux de Collombey-Muraz. Le PDC est convaincu que lorsque la municipalité aura expliqué le système salarial mis en place, et que le Conseil général aura pu exprimer son opinion les rumeurs s'estomperont dans l'intérêt commun et un climat de confiance sera rétabli. C'est la raison pour laquelle le PDC vous demande de soutenir la présente résolution. Les Neyres, le 20 mars 2014. Donc notre idée c'est qu'on débat dans la presse sur des lettres anonymes, on avance des chiffres qu'on ne sait pas s'ils sont faux, s'ils sont vrais et à quoi ils tiennent. Ce qu'on souhaiterait, c'est pouvoir avoir accès déjà aux mêmes informations que la commission de gestion puisque sans ça elle est elle-même divisée : Une partie veut aller plus loin, une partie n'en veut pas, et la majorité n'en veut pas. Le Conseil général s'est prononcé en disant qu'on ne voulait pas aller plus loin dans les explorations, or ça revient sans arrêt sur le tapis. L'idée c'est d'avoir une fois une information claire, les mêmes informations que la commission de gestion, d'avoir peut-être aussi un éclaircissement sur le cahier des charges des différents chefs de services puisque c'est ça qui pose problème, en tout cas au niveau des partis entre guillemet « minoritaires », donc on vous demande vraiment d'accepter cette résolution pour qu'on puisse une fois faire la lumière sur toute cette histoire et passer un à un autre os, lâcher enfin celui-là et aller ronger autre chose. Merci beaucoup.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Merci Mme Knubel. Mesdames et Messieurs, j'ouvre la discussion générale et donne la parole tout d'abord aux chefs de groupes. M. Vuille !

**Intervention de M. Côme Vuille :** Côme Vuille pour le PLR. Le groupe PLR a pris connaissance avec un certain étonnement de cette résolution. Tout d'abord quant à la forme, le texte déposé ne remplit pas les conditions d'une résolution telle que définies dans notre règlement. En effet, cette résolution demande une action du Conseil municipal, à savoir donner des informations quant au système salarial mis en place. Or la résolution est un moyen permettant au Conseil général d'exprimer son opinion envers d'autres autorités que le Conseil municipal ou de prendre position et d'exprimer celle-ci vis-à-vis de la population par exemple. Dans ce sens, la résolution pour un trottoir à Illarsaz demande que le Conseil général exprime son avis, lequel sera transmis au canton, qui est compétent en la matière. L'article 31 alinéa 2 de notre règlement prévoit qu'on ne peut pas voter une résolution si celle-ci peut faire l'objet d'une motion ou d'un postulat. En l'espèce, au vue de ce qui est demandé par le groupe PDC, l'intervention s'apparente plutôt à un postulat, voire à une interpellation, mais en tout cas pas à une résolution. Notre règlement nous interdit donc de voter ce texte. De plus, le vote doit avoir lieu directement à cette séance, sur des documents ou des informations qui seraient en notre possession. Ce n'est pas le cas puisque la demande vise précisément à obtenir ces informations. Cela démontre encore une fois que le texte déposé n'est pas recevable sous la forme d'une résolution. Dans tous les cas, sur le fond, le contenu de ce texte nous interpelle fortement. En effet, il vise finalement à ce que la municipalité nous fasse une présentation et ensuite que le Conseil général exprime simplement s'il est satisfait de la présentation ou non. Cela s'appelle en réalité une assemblée primaire. La mise en place du Conseil général n'est pas facile. Tout le monde est bien conscient des adaptations nécessaires et des efforts à fournir de part et d'autre. M. le Chef de service Chevrier aurait pu nous apporter également un éclairage sur les diverses questions que l'on se pose légitimement encore aujourd'hui. Mais le texte du groupe PDC attaque directement l'institution du Conseil général. En effet, en indiquant qu'il n'appartient pas au Conseil général, que ce soit par le plenum ou par sa commission de gestion, à s'occuper des affaires concernant la gestion de la commune, le texte déposé ne tient pas compte d'une part de la volonté des 80 % de la population qui a plébiscité l'introduction d'un Conseil général et

d'autre part, il ne tient pas compte non plus de la loi. Je rappelle ici l'article 30 alinéa 1 de la loi sur les communes, intitulé : Commission de gestion. Le Conseil général élit, au début de chaque période administrative, une commission qui examine le budget, les comptes et la gestion du Conseil municipal. Par analogie, c'est comme si nous renoncions maintenant à voter sur le budget rubrique par rubrique, mais que nous décidions de le voter in globo, sans modifier le règlement. Le groupe PLR est attaché aux institutions, en particulier celle de notre Conseil général, c'est pourquoi il invite le groupe PDC à retirer cette résolution, sur laquelle nous ne pouvons pas voter et se réjouit du soutien du groupe PDC aux 2 interventions déposées ce jour par plusieurs conseillers généraux sur ce sujet, à savoir l'interpellation sur la réorganisation de l'administration communale et la demande au bureau de charger la Cogest d'un mandat spécial à ce sujet. De cette manière, la lumière pourra être faite selon la volonté du PDC. Et la plupart des partis politiques représentés agiront ainsi main dans la main dans le même but, et l'objectif de la résolution sera atteint, tout en respectant le règlement du Conseil général qu'on a voté il y a à peine une année.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Merci M. Vuille. Mme Knubel !

**Intervention de Mme Natercia Knubel :** Natercia Knubel. J'aimerais juste revenir sur le respect des institutions et rappeler à M. Vuille que la commission de gestion a refusé d'investiguer sur les salaires, que le Conseil général en plenum a refusé d'investiguer sur les salaires nominatifs en tout cas et que on revient par d'autres biais pour arriver exactement au même résultat. Alors qu'on ne vienne pas me parler de respect des institutions. Merci beaucoup

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** D'autres chefs de groupes veulent s'exprimer ? J'ouvre la discussion à l'assemblée. Est-ce que quelqu'un veut prendre position ? Oui, Mme Cretton !

**Intervention de Mme Nathalie Cretton :** Nathalie Cretton, membre de la Cogest. Je tiens juste quand même à donner un petit rectificatif. C'est-à-dire que quand on avait eu la séance le 17 juin, il y avait eu un rapport de majorité et un rapport de minorité. Le rapport de majorité, il avait été stipulé comme quoi la Cogest a néanmoins constaté donc je lis la phrase : La Cogest a néanmoins constaté les différences importantes entre l'ancien classement des fonctions du personnel dans l'échelle des salaires 2011 et le nouveau classement 2013. La Cogest désire donc investiguer sur cette réorganisation du personnel, à savoir entre autre sur quelle base, le Conseil communal s'est appuyé pour définir le nouveau classement des fonctions dans l'échelle des salaires. Donc faisant partie de la Cogest, nous sommes en train effectivement de travailler là-dessus. Donc maintenant s'il y a des demandes, des postulats qui sont déposés, une résolution, voilà moi j'ai l'impression quand même qu'on nous coupe un peu l'herbe sous les pieds.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Merci. D'autres prises de parole, M. Schmid !

**Intervention de M. Daniel Schmid :** Alors cette résolution, en somme, c'est mis par écrit en somme ce qui se passe depuis une année, en somme depuis le début du fonctionnement du Conseil général, c'est en somme des attaques continuelles sur le rôle de la commission de gestion. On veut absolument notamment que ce soit par le PDC ou le président de la commune, la renvoyer au système de la commission des finances, et renvoyer le Conseil général à l'assemblée primaire, certaines affaires, vous n'avez pas le droit de vous en occuper, ça c'est notre pré carré, vous ne touchez pas à ça. Alors qu'est-ce qui se passe ? Comme on l'a indiqué, comme ça a été mis dans la presse, on s'est battu toute l'année passée, on a fait un rapport de minorité, déposé une plainte et ensuite qu'est-ce qui se passe, bien quand les scandales sont trop grands et bien ils éclatent dans la presse, comme ça passait au niveau du canton, Collombey-Muraz c'est un peu le copié/collé de ce qui se passe au canton, une même majorité, un même fonctionnement et on veut absolument faire taire les gens. Et alors pour ça alors c'est clair qu'il faut revenir sur les pouvoirs de la commission de gestion. Mais je crois que maintenant on est un peu à la croisée des chemins. Soit le Président de commune il accepte ce fonctionnement, soit le combat continuera.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Merci Mme Knubel !

**Intervention de Mme Natercia Knubel :** Natercia Knubel pour le PDC. On ne veut absolument pas rogner sur les pouvoirs de la commission de gestion, on veut pouvoir voter ou accepter un postulat ou quoique ce soit des interventions qui ont été posées, on ayant connaissance des dossiers. Je ne peux pas accepter personnellement quelque chose si je ne sais pas de quoi on parle ? Il n'y a que la Cogest qui a eu accès aux informations, aucun conseiller général ici présent en-dehors de cette commission ne les connaît, comment on peut voter sur quelque chose comme ça ? C'est essentiel que la commune nous présente au moins les mêmes documents qui ont été présentés à la Cogest pour qu'on puisse s'exprimer. Ça d'une part. Je ne sais

plus ce que je voulais dire maintenant ! A d'autre part, je vois mal comment la Cogest dont le Président a fait un rapport de minorité concernant le sujet, dont le Vice-président a été débouté par le Conseil d'Etat, veut investiguer encore une fois le sujet. Je pense que si ça devait être fait, si le Conseil général n'était pas content des réponses amenées par la municipalité, ça devrait être fait par une commission ad-hoc, dans laquelle ces personnes ne siègent pas pour qu'il n'y ait pas de parti pris. Merci.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Merci. Mme Cretton !

**Intervention de Mme Nathalie Cretton :** Oui alors je reprends la parole. Donc pour moi, enfin Nathalie Cretton, je suis pas contre le fait qu'on crée une autre commission parce que effectivement il y a un peu un conflit d'intérêts, mais je tiens quand même à préciser que on avait un rapport de majorité et on s'était engagé auprès des conseillers généraux comme quoi on allait investiguer, mais pas sur les salaires nominatifs. Ça on a été clair et c'est de là que par tout le problème, c'est ces salaires nominatifs. Et malheureusement on continue à parler de ces salaires nominatifs, que je déplore du reste.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Merci. M. Schmid !

**Intervention de M. Daniel Schmid :** Oui alors moi je pense que en définitive, est-ce bien nécessaire de perdre du temps, de repartir, d'investiguer alors que maintenant la vérité a éclaté ! En somme ce qui pose des problèmes c'était bien le salaire du secrétaire communal, on sait maintenant, il a été augmenté de fr. 40'000.-, c'est réglé ! Voilà tout le monde le sait maintenant. Pourquoi perdre du temps à remettre une commission ad-hoc pour une réponse que l'on connaît ?

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Est-ce que je peux vous demander d'où vous avez ce chiffre, l'augmentation de fr. 40'000.- ? Comme vous venez de nous le dire maintenant ?

**Intervention de M. Daniel Schmid :** Comme la grande majorité du, de cette fameuse lettre anonyme, je crois que beaucoup de gens en ont pris connaissance, j'en ai reçue une copie, et bien je connais ce chiffre maintenant. Moi j'avais dit entre 30 et 50'000 le 17 juin et bien j'étais en plein milieu, c'est 40 !

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Mme Knubel !

**Intervention de Mme Natercia Knubel :** Alors j'ai de la peine à croire qu'une lettre anonyme soit le garant et la preuve que le secrétaire communal ait été augmenté de fr. 40'000.- Franchement, voilà encore une raison pour laquelle j'estime que M. Schmid, Vice-président de la commission de gestion ne devrait en aucun cas figurer dans aucune commission qui enquêterait sur les salaires parce que visiblement il a déjà trouvé les réponses. Merci.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Merci. M. Vuille !

**Intervention de M. Côte Vuille :** Côte Vuille, juste préciser que la Cogest a un secret de fonction aussi ce qui lui permet peut-être d'avoir accès à certains documents et que le PDC est également représenté au sein de la commission de gestion, donc il faut aussi faire confiance à ses représentants à un moment donné. Maintenant nous avons déposé aussi une intervention au bureau, ce jour, qui vise notamment à charger la Cogest d'un mandat spécial mais le bureau peut aussi, peut-être, réfléchir à charger une autre commission s'il y a, une commission ad-hoc pourquoi pas ! Notre intervention elle ne vise pas seulement comme ça a été dit par M. Schmid le salaire d'un poste particulier. Nous en voulons absolument pas au personnel s'il a été augmenté. Notre question c'est de savoir si l'échelle des salaires mis en place, si la réorganisation qui a eu lieu en 2012 elle correspond à une saine gestion des finances communales. Point.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Merci. Je veux juste vérifier un point. Est-ce que quelqu'un d'autre veut prendre la parole ? Alors Mme Knubel désire prendre la parole. Est-ce que quelqu'un s'y oppose ? Alors je vous passe la parole.

**Intervention de Mme Natercia Knubel :** Une dernière fois puis après j'arrête. Juste poser une question à l'ensemble de l'assemblée. Est-ce que c'est pertinent de mandater une commission, quelle qu'elle soit, qui va coûter de nouveau de l'argent aux contribuables, pour amener des réponses à des questions auxquelles la municipalité pourrait répondre si vous acceptez notre résolution, même si peut-être sur le fond elle n'est pas tout à fait conforme à une résolution ! Mais le but c'est vraiment d'avoir des explications sans que ça coûte plus à tout le monde. Merci.

**Intervention de M. Côte Vuille :** Je suis obligé de répondre, donc nous avons déposé 2 textes, aussi une interpellation. Donc la commune devra de toute façon répondre à cette interpellation, que ce soit de

demander une réponse officielle, et puis l'autre aspect qui est le mandat de la commission de gestion, c'est un mandat précis qui a été détaillé, qui sera communiqué quand on aura traité cette demande au bureau et que l'on devra définir ce mandat précis ou pas et l'étendue du mandat dépendra aussi de l'impact financier, mais je pense que l'impact financier de la commission qui étudie les écarts ou la réorganisation, l'administration quand on entend exactement comme vous l'avez dit Mme Knubel, tout ce qui a été dit, je pense que c'est mieux d'avoir un peu, disons, conscience exactement de ce qu'il en est et donc c'est pour ça que nous vous invitons à soutenir les 2 interpellations qu'on a faites surtout que le problème c'est qu'on ne peut pas voter cette résolution du point de vue de sa recevabilité.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** M. Vanay !

**Intervention de M. Guillaume Vanay :** Guillaume Vanay pour l'UDC. Je rejoins assez ce qu'a dit le chef du groupe PLR et je pense que dans le climat dans lequel on vit actuellement et avec tout ce que l'on entend, je pense que l'on peut se permettre de mandater la commission de gestion pour mettre à jour un peu tout ce qui se passe. S'il y a vraiment eu des écarts, s'il y a vraiment eu des augmentations aussi grandes que ce que ce que l'on a pu entendre par exemple de la part de M. Schmid, je pense que l'on a, on est quand même en droit, et la population est quand même en droit aussi éventuellement de savoir comment ces augmentations ou ces salaires, comment se justifient-ils ? Alors après, à voir, je soutiens également comme l'a dit M. Vuille, les 2 interpellations ou les 2 textes qui ont été déposés.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Mme Delarze !

**Intervention de Mme Madeleine Delarze :** Madeleine Delarze. Concernant la rédaction de la résolution, pour en avoir fait une et bien difficilement je vous promets qu'effectivement c'est pas tout à fait une résolution qui a été présentée par le PDC et je rejoins M. Côme Vuille pour ce qui a été dit.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Merci. D'autres prises de parole ? Je passe la parole à la Municipalité.

**Intervention de M. Yannick Buttet :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, ça me donnerait presque envie de sourire quand j'entends certains arguments si ça n'était aussi dramatique pour les employés communaux, pour leur famille et surtout pour l'image de notre commune. Moi quand j'entends certains éléments je crois, j'attends une seule chose de chacune et chacun d'entre vous. Une seule chose et vous savez que vous pouvez obtenir la même chose de chacune et chacun qui se trouve autour de la table du conseil communal : C'est de l'honnêteté, et de l'honnêteté. La commission de gestion lorsqu'on nous dit. Nous ne souhaitons pas connaître les salaires nominatifs, c'est faux ! C'est ce qui a été demandé et c'est l'objet du litige. Ça n'est pas le système salarial, ça n'est pas comment est-ce que ce système a été construit, comment les gens ont été classés, le litige porte autour des salaires nominatifs. La commission de gestion a obtenu les classes de salaires de l'administration communale. Elle a obtenu la classe dans laquelle chaque employé se trouve. La commission de gestion sait, à quelques milliers de francs près, le salaire de chaque employé communal. Nous ne voulons pas revenir à l'assemblée primaire, M. Vuille. Nous respectons les compétences de cette assemblée, autant la préposé cantonale à la protection des données que le Conseil d'Etat disent que oui, il y a aussi des règles à respecter, qu'il y a des compétences qui sont le propre du Conseil général et qu'il y a des compétences qui sont le propre du Conseil municipal. Je répète encore une fois, je répète encore une fois un élément très important du côté du Conseil municipal. C'est notre volonté de transparence qui est sans cesse remise en question, qui est sans cesse remise en question. Je m'engage au nom de mes 7 collègues, tous les documents qui peuvent vous être donnés, même pas ceux qui doivent vous être donnés, mais ceux qui peuvent vous être donnés vous seront donnés. Nous n'avons aucune volonté de cacher les choses, nous voulons simplement respecter le droit et je pense qu'il y a de nombreux juristes et avocats dans cette salle qui doivent aussi comprendre cet élément et qui doivent respecter cet état de droit. Donc lorsqu'on dit qu'on méprise les institutions alors même que cette institution s'est exprimée et qu'elle n'a pas souhaité traiter de ce point là et bien là je vous renvoie la balle. Si maintenant le Conseil général décide d'une commission d'enquête, de mandater la commission de gestion il n'y a aucun problème, nous sommes tout à fait ouverts, tout ce qui peut vous être donné vous sera donné. Nous n'avons aucun intérêt à cacher quoique ce soit, le système salarial a été réfléchi lors de la dernière législature, la dernière majorité a décidé de ce système, nous l'appliquons, nous n'avons pas de raisons à l'heure actuelle de le remettre en question. Donc tout ce qu'on peut vous donner on vous donnera. Par contre quand j'entends aussi M. Schmid dans sa verve habituelle remettre en question évidemment non seulement l'honnêteté qui est toujours, d'ailleurs sa verve qui est toujours à la limite de la

diffamation et je pèse mes mots, quand on dit que finalement c'est le PDC, le Président de commune qui veut rogner les compétences de la commission de gestion, Non ! Le président de commune de toutes les citoyennes et tous les citoyens de cette commune veut respecter le droit. Le Conseil d'Etat vous a répondu clairement ce que vous aviez le droit d'obtenir et ce que vous n'aviez pas le droit d'obtenir. Ce que vous avez le droit d'obtenir vous l'aurez, ce que vous n'avez pas le droit d'obtenir, vous ne l'aurez pas. Si nous avons une décision de justice ou du Conseil d'Etat qui nous dit clairement que nous pouvons vous donner ces documents, parce que finalement il y a une décision contraire, vous les obtiendrez. Nous voulons simplement respecter le droit. Ça c'est un élément très très important que vous devez vraiment comprendre. Et quand j'entends après qu'on nous dit : Le combat continuera et bien moi je regrette, je sais que c'est un thème qui est très sexy, c'est un thème qui est très sexy parce qu'on peut faire de la politique un peu facile, mais je regrette, avec mes collègues du Conseil communal qu'on ne puisse pas s'atteler à des thèmes beaucoup plus centraux pour notre commune et j'espère que vous mettrez autant d'énergie à trouver des solutions pour régler notre marge d'autofinancement, et je me réjouis de ces propositions. Alors je vais vous éviter un vote. Je vais vous éviter un vote, vous n'avez pas besoin de voter cette résolution. Du côté du Conseil communal, nous vous présenterons le système salarial sans vous dire qui est classé dans quelle classe de salaire parce que ça, nous ne pouvons pas le faire, nous le réservons la commission de gestion. Mais lors de la prochaine séance, nous demanderons à votre bureau de présenter le système salarial qui existe dans notre commune de manière à ce que vous sachiez toutes et tous ici de quoi on cause. Et qu'on ne parle pas simplement sur la base de courriers anonymes qui sont faux, incomplets et qui contiennent des extrapolations qui sont plus qu'hasardeuses. Et je regrette que certains membres de ce Conseil se basent sur un courrier anonyme alors qu'ils ont des données beaucoup plus précises pour développer leur politique. Donc lors de la prochaine séance nous vous présenterons cette politique salariale parce que nous n'avons rien à cacher, et j'espère aussi, j'espère aussi mais vous avez droit de poser des questions et de revenir même sur le passé, ce que j'aimerais, avec mes collègues, c'est qu'on regarde l'avenir et que vous nous disiez plutôt ce système il est bien fait, ce système il correspond à une politique salariale moderne et c'est ce système avec lequel nous voulons structurer notre administration communale pour les 50 ans à venir. On peut discuter des augmentations qu'il y a eues, qu'il n'y a pas eues, on peut donner des chiffres, on peut tout discuter, j'aimerais bien avec mes collègues qu'on puisse surtout anticiper, regarder l'avenir et surtout trouver des solutions aux vrais problèmes qui se posent dans notre commune.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Merci M. le Président. Y a-t-il d'autres prises de parole dans l'assemblée ? Je demande à la cheffe de groupe PDC et au vue de ce que vient de dire le Président entre ce qu'il allait demander si, vu qu'il y a aussi semble-t-il des questions de recevabilité, si vous maintenez votre résolution ou si vous la retirez ?

**Intervention de Mme Natercia Knubel :** Alors le groupe PDC retire sa résolution tout en restant très attentif à ce qui a été déposé par semble-t-il les « minoritaires » et en veillant bien à ce que si une commission doit être mise en place elle soit vraiment totalement impartiale, non pardon, merci.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Merci. M. Turin !

**Intervention de M. Alexis Turin :** Monsieur le Président du Conseil général, Monsieur le Président de la Municipalité, Monsieur le Vice-président, Mesdames, Messieurs les conseillers municipaux, chers collègues, je ne peux pas laisser dire n'importe quoi dans cette salle, en tant que président de la commission de gestion. Je n'admets pas qu'on dise que les membres de la commission de gestion sont impartiaux ou qu'ils sont... je ne sais pas quel qualificatif on peut utiliser. Je pense qu'il faut avoir du respect avec les membres de la commission de gestion. On fait un travail approfondi, sérieux, appliqué, on n'a pas tout le temps les mêmes idées mais c'est la démocratie, il faut accepter, mais je n'accepte pas qu'on salisse les membres de ma commission. Parce que c'est faire injure à leur travail, à notre travail. Alors je trouve que la position qu'on a pris ce soir et bien peut-être qu'elle va nous permettre d'avancer, mais en tous les cas je peux vous assurer qu'au sein de la commission de gestion, on travaille dans un esprit constructif, j'aimerais quand même juste rappeler à M. le Président de la commune que ce n'est pas le seul élément qui a été soulevé par la commission de gestion ! On a quand même parlé de tableaux de bord depuis une année qu'on n'a pas reçus sur les investissements qui ont été faits, on parle d'investissements qu'on aimerait connaître à plus long terme pour pouvoir voir où est-ce que l'on va ! On parle aussi d'autres éléments dans le budget, de freiner les dépenses ou d'augmenter les recettes, donc on est d'avis, la commission de gestion qu'on fait un travail constructif. Donc je ne peux pas non plus admettre de dire que la commission de gestion ne fait

pas un travail constructif, en tous les cas ici, dans le Conseil général, je n'ai pas entendu ce qualificatif, au contraire, à chaque fois qu'on présente un rapport et bien il est salué. Alors moi j'aimerais qu'on continue de travailler dans cet esprit là mais je trouve que c'est faire injure aux membres de la commission de gestion de dire qu'on serait incapable de s'occuper de la gestion de la commune, sinon alors et bien je vous propose de faire revoter les membres de la commission de gestion et puis effectivement on peut tout faire. Mais j'aimerais un peu de respect. Merci

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Merci. Mme Knubel !

**Intervention de Mme Natercia Knubel :** Je suis moi aussi obligée de répondre. Je dirai au Président de la commission de gestion que je ne mets pas en cause le travail de la Cogest, qui travaille très bien. Nous sommes très contents de son travail, d'ailleurs nous avons remercié la dernière fois qu'ils ont présenté le budget et l'avant dernière fois pour les comptes, l'avant, avant dernière fois pour le budget etc, etc... Je suis juste, nous sommes juste d'avis qu'au vue des événements concernant ces salaires, il semble impensable que quelqu'un qui ait été jusqu'au Conseil d'Etat pour poser plainte sur le sujet qui a été débouté, puisse encore une fois, par un autre biais, arriver et aller mettre son nez dans les salaires nominatifs, c'est pas possible ! Merci.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Merci. M. le Président de la Municipalité !

**Intervention de M. Yannick Buttet :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, donc simplement pour dire du côté de la municipalité également, le travail de la Cogest est reconnu et apprécié et je crois qu'on a l'occasion de le dire lors de chaque séance, mais là je prendrai M. Turin aux mots, qui dit : « C'est la démocratie, on n'a pas toujours les mêmes idées, il faut l'accepter ». Et bien la Cogest n'a pas souhaité enquêter sur ces salaires, jusqu'à maintenant, si elle change d'avis elle a le droit, le Conseil général non plus, je pense que c'est la démocratie, même si on n'a pas les mêmes idées il faut l'accepter. On n'est pas obligé de revenir avec la politique de grand-papa, par la bande, en alertant les médias sur un thème que finalement les institutions n'ont pas voulu traiter. C'est aussi le respect de la démocratie.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Merci. Je crois qu'on s'est exprimé sur le sujet. Je clos le débat. Mme Knubel vous me confirmez que vous retirez la résolution.

**Intervention de Mme Natercia Knubel :** Oui.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Très bien. Alors nous pouvons passer au point suivant de l'ordre du jour.

## **12. Développement et vote de la résolution pour que le Chablais ne soit pas oublié**

Le groupe PLR, par son chef de groupe Côme Vuille, souhaite que le Conseil général se prononce, raison pour laquelle il a déposé ce jour la proposition de résolution « Pour que le Chablais ne soit pas oublié ». Celle-ci vous a été transmise avant l'ouverture de la séance. Je prie M. Côme Vuille de développer sa résolution

**Intervention de M. Côme Vuille :** Côme Vuille pour le PLR. Donc comme vous venez de la recevoir et comme les autres intervenants, je vais vous la lire. « Pour que le Chablais ne soit pas oublié ». Au vue du récent recalage du projet de Chablais Agglo par la Confédération, notre région se retrouve à nouveau sans véritable projet concret d'investissement, pour résoudre rapidement les problèmes liés à son développement démographique, tout particulièrement en terme de transports publics. Les embouteillages quotidiens à la sortie d'autoroute de St-Triphon, la circulation difficile au sortir de la route de la Vallée, etc, font désormais partie du quotidien des chablaisiennes et des chablaisiens. Avec une population de 50'000 personnes dont 25'000 domiciliés dans les communes de Monthey et de Collombey-Muraz, le Chablais se doit de disposer rapidement des infrastructures nécessaires en terme de mobilité, afin de maintenir une qualité de vie à laquelle notre population est attachée. 2 grands projets peuvent permettre de répondre aux problèmes actuels et futurs. Il s'agit de placer Monthey sur la ligne du Simplon et de développer un RER Sud-Lémanique. Placer Monthey sur la ligne du Simplon permettrait une économie de transport pour tous les pendulaires valaisans qui traversent actuellement le Rhône avec leur véhicule uniquement pour prendre le train à Aigle. Quant au RER Sud-Lémanique, il s'avère nécessaire pour d'une part désengorger l'arc lémanique et d'autre part relier rapidement le Chablais à Genève, entre autres avantages. Le canton du Valais doit, à nos yeux, faire passer désormais les projets d'infrastructures ferroviaires du Chablais en tête

de ses priorités. Le 9 février 2014, le peuple suisse a accepté FAIF en votations populaires. Aujourd'hui, la mise en œuvre de cette décision doit être appliquée. Tout mettre en œuvre pour que les projets ferroviaires concernant le Chablais se retrouvent intégrés dans la planification de FAIF, permettrait par exemple une réalisation rapide et à moindre frais des infrastructures nécessaires. En conclusion, le Conseil général de Collombey-Muraz adresse la présente résolution au Conseil d'Etat valaisan, afin qu'il s'engage envers la population du Chablais à tout mettre en œuvre pour réaliser au plus vite les infrastructures nécessaires en terme de mobilité et pour que notre région ne soit pas oubliée. Pour le groupe PLR, Côme Vuille, chef de groupe. Je rajouterai encore juste quelques petites précisions. Une interpellation a été déposée au Grand Conseil sur ce sujet, afin que le canton ne manque pas de faire le maximum pour intégrer le passage de la *ligne de Monthey* sur la ligne du Simplon dans la planification des infrastructures prioritaires à soutenir en conséquence du vote de FAIF. Par la présente résolution, nous pouvons également donner de l'appui à cette interpellation et montrer que notre région a besoin d'urgence de solutions à ses problèmes de mobilité. Une intervention similaire devrait également être faite au prochain Conseil général de Monthey. Mes collègues députés et suppléants dans cette salle pourront vous le confirmer, la première chose qui frappe au Grand Conseil est la capacité des hauts-valaisans à se mobiliser et à revendiquer pour obtenir quelque chose, que ce soit pour le Haut-Valais. En acceptant cette résolution, vous pouvez également montrer que le Chablais est capable de s'unir aussi autour de projets essentiels pour le bien de toute notre région. C'est pourquoi je ne peux que vous inviter à soutenir la présente résolution.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Merci. J'ouvre la discussion et donne la parole aux chefs de groupes. Personne ne veut s'exprimer ! Est-ce que quelqu'un dans l'assemblée veut s'exprimer ? Je passe la parole à la Municipalité !

**Intervention de M. Yannick Buttet :** Monsieur le Président, Monsieur le chef de groupe, Mesdames, Messieurs, donc simplement vous dire que c'est l'état des réflexions actuellement comme en parler de traitement dans l'urgence, on a reçu votre réco, votre résolution, *pas révolution encore*, votre résolution cet après-midi à 15h20, donc je me permettrai de donner certains éléments de réponse de manière à ce que l'on sache de quoi on parle, puis vous permettrez peut-être d'alterner entre ma fonction à Berne et celle à la commune parce qu'il y a des réponses que je peux déjà vous donner sur certains points que vous soulevez. Donc tout d'abord si je fais simplement une lecture analytique de votre texte, quand vous dites que finalement il n'y pas de véritables projets concrets d'investissements pour résoudre rapidement les problèmes liés aux développements démographiques et bien là je ne peux pas vous donner raison, parce que malgré, et quelque soit la décision du côté de l'Agglo, on n'a pas terminé encore cette négociation, on essaie encore de sauver avec nos collègues vaudois et valaisans qui siègent dans les commissions qui traitent de ce thème, on essaie encore de sauver certains éléments. Toujours est-il que là, la solution la plus rapide à mettre en œuvre, qui est déjà prête, c'est l'AOMC. Et l'une ne doit pas exclure l'autre, c'est toujours le risque lorsque l'on a cette discussion sur le passage de la ligne CFF, vous savez quand on discute avec Berne souvent ils disent, mais finalement maintenant vous avez une solution avec la ligne CFF, on ne va pas vous financer l'AOMC et puis on financera que la ligne CFF. Donc on doit aussi être très attentifs. Simplement vous dire aussi qu'on continue à progresser dans la réflexion sur les bus, là il y a des éléments aussi des éléments très importants avec la Ville de Monthey, des améliorations de leur côté, du nôtre en collaboration, et puis que l'accès avec les CFF c'est aussi un élément qui nous paraît essentiel. Nous on salue le souci de la résolution qui vous est proposée après il faut vraiment voir est-ce que c'est le bon moment, est-ce que c'est la bonne manière et du côté des CFF, moi je regrette que finalement on ne propose qu'une seule solution. Parce que là il y a une solution qui était très ancienne, qui a été reprise par le PLR dernièrement et qu'on essaie de vendre à tout prix, c'est une solution qu'on doit analyser, qui est peut-être la meilleure, mais il y a aussi d'autres solutions qui sont mises en avant, notamment par l'ATE, avec des boucles qui permettent de rejoindre l'arc lémanique, l'avantage de la solution de l'ATE ferait qu'on serait relié plutôt à Lausanne et à tout le bassin lémanique, ce qui ferait du sens avec le RER Sud-Léman, d'avantage que la liaison avec Sion qui restera de toute façon. En tout cas dans tous les cas, ces différentes variantes doivent être analysées, je pense que le passage par Monthey c'est une bonne solution, que la boucle aussi, puis qu'il s'agit maintenant de faire une analyse. Quand vous dites aussi, ben justement le placement de Monthey sur la ligne du Simplon, je pense que l'idée elle était assez ancienne ! On m'a expliqué aussi la planification de la ligne CFF à l'époque, qui devait passer par Monthey, et à l'époque, mais il y a très très longtemps, les vaudois étaient plus forts, je ne sais pas si ça a changé, on espère que oui, et ce qui fait que la ligne a été déviée du côté vaudois. Et je pense que ce n'est pas la seule

solution qu'on se doit d'analyser. Du côté du RER Sud-Lémanique, il y a beaucoup de progrès qui sont faits actuellement. Il semble que le Conseil général de la région Rhône Alpes ait mis cet investissement dans son plan de financement des années qui viennent. Alors bon je ne sais pas ce que ça veut dire en France en terme de temporalité, mais il y a une vraie prise de conscience avec le développement du Ceva sur Genève, il y a une nécessité de boucler ce réseau au Sud, et ce qui plaiderait dans un premier temps plutôt pour la fameuse boucle à Bex, plutôt que par le passage direct par Monthey. Mais bon ça c'est un peu tôt pour le dire.

Le dernier élément, vous dites aussi que le canton du Valais doit faire passer les projets d'infrastructures ferroviaires du Chablais en tête de ses priorités. Alors je peux vous dire, c'est le cas. C'est le cas ! Parce que vous avez entendu parler dernièrement dans la presse notamment de cette fameuse liste sur laquelle se situe le passage par Monthey. Donc ça, c'est la liste des projets qui viendront après FAIF. Donc si vous allez sur le site de l'office fédéral des transports, moi j'ai encore eu le collaborateur qui s'occupe de ça la semaine dernière, donc ça, c'est ce qui viendra après FAIF et l'horizon pour ces projets là c'est 2050. Donc on nous a dit, le Conseil Fédéral m'avait répondu qu'ils étaient prêts à commencer à réfléchir depuis 2035 et l'idée de réalisation c'est l'horizon 2050. Donc je pense qu'il faut plutôt avancer conjointement entre l'AOMC, l'amélioration de l'AOMC qui pourrait après peut-être basculer sur un tram si vraiment les CFF se font, et puis cette liaison CFF. Donc ne pas opposer les 2 et je regrette que dans votre papier d'ailleurs on ne parle pas du tout de l'AOMC. Concernant, donc simplement là c'est la preuve juste encore ça, le fait que ça se retrouve dans cette fameuse liste même en 2050, ça c'est la preuve que le canton du Valais les a transmis. C'est pas la Confédération qui est venue ici voir les bons projets, la Confédération elle ne fait que de récolter tous les projets que les cantons leur transmettent et je peux vous dire que les projets du Chablais et bien se trouvent dans cette liste et que le canton a fait un effort pour les mettre en avant au niveau de la confédération. On a encore rencontré la semaine dernière avec le Président de la Ville de Monthey, notre délégué cantonal aux transports pour justement pouvoir avancer sur ces dossiers, planifier dans le temps le développement de l'AOMC qui est notre première priorité, ainsi que cette analyse pour finalement l'arrivée ou l'amélioration de la liaison CFF à Monthey. Et simplement quand vous parlez de mettre ces projets là dans la planification de FAIF, donc le fameux fond d'infrastructure qu'on a voté dernièrement, pour la première vague, on peut essayer. C'est très bien de l'essayer, moi je salue cette volonté. Mais il faut aussi être réaliste et je pense qu'une des forces des hauts-valaisans, vous parlez des hauts-valaisans qui savent se serrer les coudes, ils sont aussi très fins et très malins. Et ils n'arrivent pas forcément de front en disant : Voilà on ira comme ça ! Mais ils savent aussi monter leurs dossiers et là je pense que de mon côté en tout cas, comme je vois la politique cantonale et fédérale, je saluerai d'abord que les députés de notre district se serrent les coudes, je ne suis pas certain que ce soit le Conseil général de Collombey-Muraz, même pas le Conseil communal de Collombey-Muraz qui fasse le poids donc je n'ai rien contre la résolution, mais surtout, surtout je pense que la coordination elle doit être faite. Elle doit être faite avant ! J'ai l'impression que si nous on décide ça, comment va réagir le Conseil général de Monthey et je vous ai entendus dire que finalement le Conseil général de Monthey va proposer la même chose. Qu'en est-il des vaudois ? Si nous partons en opposition avec nos voisins et amis de l'autre côté du Rhône, je peux vous dire que les chances, les chances de faire venir une liaison CFF à Monthey digne de ce nom elles vont fondre comme neige au soleil. On aura besoin de nos amis de l'autre côté du Rhône pour soutenir nos projets, également l'amélioration de la ligne CFF à Monthey. Vous savez qu'au final, c'est les commissions des transports et des télécommunications qui vont traiter de ces dossiers et que les valaisans, même si nous sommes très actifs, et on reste que 7, 8 la prochaine fois et nous aurons besoin aussi de soutien en particulier auprès de nos voisins de l'autre côté du Rhône. Et moi je salue la volonté de cette résolution, je proposerai qu'on assure d'abord la coordination avec le Conseil général de Monthey, avec également les législatifs de l'autre côté du Rhône, en tout cas avec Monthey, si possible avec les vaudois et puis qu'ensuite on arrive à la voter le même soir, je pense que ça aurait, ce serait un signal très très fort en disant ce soir, les 2 conseils généraux votent cette résolution pour améliorer la desserte en transports publics de toutes sortes, du Chablais. Donc je pense que l'objectif il est très bon, il est excellent, que les pistes qui sont proposées c'est des pistes qui doivent être analysées avec d'autres, mais je pense que la coordination, enfin ça dépend si on veut vraiment gagner à mon avis il faut coordonner les choses avant.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Oui, Monsieur Vuille !

**Intervention de M. Côme Vuille :** Juste, je remercie le Président de la municipalité pour ces informations et je prends bonne note et je salue également le projet de cette résolution. J'aimerais juste préciser que l'AOMC n'est pas un projet contradictoire, c'est quelque chose qu'on a souvent entendu, j'en ai pas parlé

non plus là, parce que maintenant qu'il sera peut-être financé par un autre fond que le Chablais Agglo, ce n'était pas directement ce propos-là, mais ce n'est en tout cas pas quelque chose de contradictoire et le but de cette résolution, vous parlez de coordination et il y a une interpellation qui a été déposée au Grand conseil. Le Grand conseil a également accepté, le Conseil d'Etat a accepté aussi, le postulat de placer Monthey sur la ligne du Simplon, donc ça c'est tout aussi des questions qui vont être traitées et donc la seule question c'est : Est-ce que Collombey-Muraz, on dit rien, on ne montre pas que l'on s'intéresse aussi à ce débat qui aura lieu de toute façon ! On peut dire oui on aurait dû planifier, coordonner, on n'est pas responsable des dates de fixation des séances malheureusement, la question elle est plutôt de dire, si on montre aussi que notre commune, que peut être la commune de Monthey, parce qu'on dispose également des organes de Conseils généraux, on s'engage en tout cas sur ce projet à soutenir ce qui a été déposé au canton ! C'est aussi un signal fort, c'est aussi un signal très fort pour le reste du canton de voir que le Chablais finalement, parce qu'on parle heu... l'image actuelle du Chablais aussi à l'intérieur du canton. Je pense que c'est aussi quelque chose d'important quand les décisions, elles se prennent aussi au niveau de l'administration cantonale. Vous avez parlé justement de la liste de FAIF et ce qui est intéressant, c'est aussi qu'il y a un délai qui est jusqu'au mois d'octobre pour que le canton présente ces planifications dans FAIF et la question, on peut essayer comme vous l'avez dit, nous c'est ce que nous voulons et c'est l'objet de l'interpellation qui a été déposée au Grand conseil, c'est de placer Monthey sur la ligne du Simplon, postulat accepté au Grand conseil. Dans ce premier wagon et à ce moment-là... heu peut être, mais là aussi c'est un discours, je suis désolé, mais on peut dire, on essaye de faire les choses ensemble pour la commune. Je peux dire qu'il n'y a pas forcément une coordination comme vous le regrettez, mais maintenant que de toute façon le sujet va arriver, que la question va être posée au Conseil d'Etat, qui peut nous dire peut être que techniquement ce n'est pas possible ou pas, la question c'est aussi l'image qu'on veut montrer. Est-ce qu'on soutient les députés de la région qui ont posé cette interpellation, est-ce qu'on ne répond pas à cette interpellation, est-ce qu'on refuse ? Quelle image... On réagit en fait puisque de toute façon c'est la compétence du canton, donc aujourd'hui nous on ne va pas décider ce qui est faisable, ce qui n'est pas faisable, comment le financement se déroule ou pas. On a simplement un soutien pour le travail des parlementaires au Grand conseil.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Monsieur le Président de la Municipalité !

**Intervention de M. Yannick Buttet :** Brièvement, donc simplement cet élément, ça n'a jamais été, il n'a jamais été question de financer l'AOMC par le fond de l'Agglo. Donc c'était un projet qui a été intégré dans l'Agglo, mais toujours financé, soit par l'article 56 de la loi sur les chemins de fer, soit après par le fond d'infrastructure. Dans les faits quand on dit, moi je comprends bien votre bonne volonté et puis de dire finalement on veut les deux, mais dans les faits quand vous allez discuter avec l'OFT, ils vont vous dire : Mais écoutez, vous pensez que dans votre région où on a déjà de la peine à avoir l'Agglo parce qu'on voit qu'on a ajouté 47 millions à Lausanne pour un métro. Il y a une densification qui est autre que ce que l'on a dans notre région, est-ce que vous pensez sincèrement qu'en même temps ou dans le même wagon la confédération va nous financer l'amélioration de l'AOMC et l'amélioration de la ligne CFF ? Juste quand même pour dire ce que je regrette aussi, en tout cas ce que je ressens là-dedans, mais peut-être que je comprends mal la chose et je pense que notre, votre Conseil général doit en tout cas se préciser de manière claire, il n'y a pas qu'une seule bonne solution. Nous ne sommes, j'ai l'impression que nous ne sommes pas prêts pour présenter un projet à Berne. Vous avez raison, les projets y doivent arriver d'ici septembre à Berne, mais ils doivent arriver terminés, avec l'étude des ingénieurs, l'étude non seulement du tracé, ce n'est pas un trait qu'on tire sur la carte, c'est vraiment la coupe du tracé ferroviaire enfin la totalité, donc pour septembre vous allez dire que je suis peut-être pessimiste, mais pour septembre, pour que le Conseil d'Etat l'accepte, pour qu'il prenne les choses en main, qu'il donne les mandats d'ingénieurs et qu'on soit accepté par Berne, ça me paraît plus qu'utopiste. Donc très sincèrement, ce que je regrette c'est que j'ai l'impression que dans votre postulat vous dites qu'il n'y a qu'une bonne solution. Si on est d'accord du fait qu'il n'y a pas qu'une bonne solution ça veut dire qu'il doit y avoir le débat parlementaire au canton, donc le débat parlementaire vous savez très bien combien de temps ça prend, donc pour septembre vous oubliez ! Ce n'est pas de la mauvaise volonté moi je vous répète, je pense que c'est excellent, qu'on doit améliorer ces accès, mais je pense qu'il faut construire la chose, j'ai l'impression que là c'est un peu un one shot, on dit ok, on donne un soutien à ce qui se passe au canton, mais il y a une planification qui est prévue par Berne, il y a aussi une construction à faire avec nos voisins. Si vous avez après l'opposition des vaudois, ou simplement des Montheyens qui disent bon là ils vont probablement soutenir, mais simplement des vaudois, ben dès que vous arrivez à l'OFT, vous aurez des gens qui mettent

les pieds contre le mur et puis on va de nouveau perdre plusieurs mois, voire plusieurs années. Donc j'ai l'impression qu'on se précipite un petit peu, vous avez parlé d'urgence tout à l'heure, je préférerais que l'on construise de manière sérieuse le projet et c'est peut-être la bonne solution, mais c'est peut-être pas la bonne solution.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Je vous remercie Monsieur le Président de la municipalité. Une dernière prise de parole ? Alors, je clos la discussion, je soumetts donc au vote la résolution. Les scrutateurs... les conseillers généraux qui acceptent la résolution « pour que le Chablais ne soit pas oublié » sont priés de lever la main. Merci. Refus ? Levez bien haut la main s'il vous plaît. Merci. Abstention ? Merci. La résolution est rejetée par 19 voix contre 17 oui et 5 abstentions.

### 13. Informations de l'Exécutif

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Je passe au point 13 de l'ordre du jour et passe la parole à la Municipalité, à M. le Président pour les informations.

**Intervention de M. Yannick Buttet :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, rapidement quelques informations de moi-même et de mes collègues du conseil. Tout d'abord vous avez lu dans la presse la volonté de mettre sur pieds un registre des remarques / réclamations. Donc c'est un registre qui existe actuellement maintenant auprès de l'administration communale. La volonté c'est de voir à quels moments les demandes rentrent à l'administration communale, de quels types elles sont, de voir si on a vraiment des endroits où on doit améliorer les services à la population et combien de temps aussi prend le traitement de ces dossiers de manière à pouvoir améliorer cette gestion-là. Peut-être je vous donne toutes les infos, si il y a des questions vous pouvez le faire sans autre par la suite. Chablais Agglo on en a passablement parlé comme il y a la résolution qui a été déposée par le PLR ce soir, qui a été débattue. Donc du côté de Chablais Agglo, il y a un comité de pilotage qui aura lieu jeudi prochain durant lequel nous allons redéfinir les objectifs de l'agglomération et ainsi que le calendrier et le processus pour relancer ce dossier. C'est vrai que là il y a passablement aussi de nouvelles personnes dans le comité de pilotage comme les exécutifs et les législatifs ont changé lors de la dernière année en Valais en tout cas, donc là on doit pouvoir relancer ce dossier de manière à améliorer les choses dans notre région. Du côté de la raffinerie, j'ai lu certaines choses dans la presse qui ne correspondaient pas tout à fait à la réalité, et je pèse mes mots. Du côté de la raffinerie, on disait que la commune de Collombey-Muraz faisait des cadeaux à la raffinerie dans le domaine de l'eau potable. Alors j'aimerais juste vous donner quand même quelques chiffres, simplement vous dire ce qui se passerait si la raffinerie devait demain ne plus consommer d'eau dans notre commune. Il y a un élément sur lequel on peut discuter, sur lequel on pourrait dire : ok là on est top généreux avec la raffinerie ! C'est la fameuse taxe de base, en général vous avez un bâtiment et vous avez une consommation d'eau potable donc vous payez 72.- pour la taxe de base et c'est vrai que la raffinerie n'a qu'une taxe de base alors qu'elle devrait en avoir entre 10 et 20, en fonction des bâtiments. C'est un élément qu'on va corriger de notre côté, mais vous faites vous-même le calcul. 20 fois, même si on est très généreux et qu'on fait 20 fois 72, c'est des montants que la commune est contente d'obtenir mais qui restent quand même raisonnables. A côté de ça, en 2013 la raffinerie a payé pour fr. 113'200.40 d'eau et si la raffinerie devait demain nous quitter et bien notre facture d'eau, à vous, à moi, à nous, passerait de 0.6 centimes environ à ce qu'on a décidé ici, ce qu'on avait fixé, à 0.9. Donc une augmentation de 50 %. Donc c'est la preuve que la raffinerie nous permet de maintenir un prix qui reste attractif pour les ménages de notre commune pour toutes les citoyennes et tous les citoyens. Donc du jour au lendemain à l'époque lorsque l'on était à 40 centimes et bien ça serait passé à 60 centimes et maintenant si la raffinerie demain dit on part et que nous on doit payer l'eau et bien on passe de 60 centime à 90 centimes. Et un dernier élément important de mon côté, la municipalité a acheté un terrain dans la zone artisanale de Reutet, donc c'est le terrain qui se trouve à proximité de la route du Bras Neuf. Pourquoi est-ce qu'on l'a acheté ? Parce que le canton allait le vendre à des privés et puis en fait c'est un terrain qui est en zone artisanale à proximité d'une route que nous souhaitons de notre côté pouvoir louer, de manière à le rentabiliser. C'est un terrain que nous avons acquis à fr. 150.- le m<sup>2</sup> et il y avait 4223 m<sup>2</sup>, donc pour un montant total de fr. 633'450.- Un terrain que nous espérons pouvoir rentabiliser en une quinzaine d'années, de manière après à avoir des rentrées aussi pour notre commune, à penser à l'avenir pour nos enfants et nos petits enfants et puis simplement en passant pour éviter aussi les débats, mais vous savez que le conseil municipal a une compétence jusqu'à 5 % des recettes et que des achats comme ceux-ci qui ne sont pas courants sont de sa compétence. Je vais passer la parole à Sandra pour la suite des informations.

**Intervention de Mme Sandra Cottet-Parvex :** Merci, voilà une petite information pour prolonger un petit peu la thématique de la mobilité, mais comme vous avez pu le voir en début de séance, j'étais un petit peu coupée sur ce coup-là, puisque ce slide vous l'avez déjà vu, simplement pour vous donner cette information sur la fréquentation du bus urbain concernant Collombey-Muraz. Donc vous avez ici répertorié en fait les statistiques de fréquentation depuis l'introduction du bus urbain depuis 2012 où on voit qu'on est passé en fait d'une fréquentation mensuelle d'à peu près 2800 utilisateurs, pour arriver maintenant à une fréquentation d'environ 6000 utilisateurs par mois et on voit surtout en fait que pour l'année 2013 on a une nette augmentation de à peu près 30 % de la fréquentation, donc ce qui est forcément très encourageant bien qu'il y ait bien sur encore du potentiel de ce côté-là. On a encore très peu de recul puisque cette introduction du bus urbain date seulement de 2012 et qu'il faut encore bien sûr du temps pour que les gens changent un petit peu leur mentalité, prennent l'habitude aussi de prendre les transports publics avec ce corolaire pour cette augmentation de la fréquentation et on a aussi une augmentation bien sûr des recettes y affairant. Voilà pour cette information sur le bus urbain.

**Intervention de Jean-Luc Planchamp :** Ok, alors aussi des informations. Il y a deux rapports, le rapport du service du feu sur l'année 2013, ne faites-vous pas de souci je ne vais pas être long, il n'y a que deux slides. Et puis, je voulais d'ailleurs précipiter un peu la chose et puis, l'autre c'est le rapport de la police municipale aussi 2013, où là c'est un peu plus long, il y en a six. Tout d'abord pour le service du feu, vous voyez ici que l'effectif du corps, il est de 46 en 2013, il était de 43 en 2012 et on va vraisemblablement arriver les 50 en 2014 suite à la campagne de recrutement que nous avons fait, que vous avez vu dans le tout ménage et dans la revue de la commune. Ensuite, c'est clair qu'un service du feu qui peut, qui doit être performant, il doit suivre des cours, donc le nombre de cours communaux, donc organisés par nous-mêmes c'était 28. Cela représente tout simplement 10 jours complets de cours. En plus, il y a les nombres de cours cantonaux où là c'est 10 cours cantonaux mais qui représentent 58 jours de formation. Ça veut dire que sur l'ensemble des cours, il y a quand même 68 jours de formation pour notre corps de sapeurs pompiers. Ensuite, les alarmes peut-être les interventions, vous voyez là-dessus les alarmes bleues, les alarmes jaunes, les alarmes rouges. Donc pour un total d'interventions 2014 et plutôt 2013. Moi j'ai ... ha il a été changé ça va bien. Donc, il y a 33 interventions et vous voyez que l'année passée il y en avait 64 donc une diminution de 51 %. Il y a eu 2012 beaucoup d'interventions et c'est reparti de plus belle en 2014. Bien on y va, police. On continue, police municipale. Les statistiques de la police municipale de Monthey, le premier slide c'est simplement le boulot qu'ils ont au guichet. Vous voyez donc qu'ils ont à peu près 213 appels téléphoniques par jour, ça représente 77'000 appels par an. C'est 3'500 interventions, donc 10 interventions par jour ! Ça fait l'augmentation vous voyez 2'815 en 2012, 3'500 maintenant, c'est une augmentation de 25 % des interventions. Ensuite, 55 passages au guichet ça veut dire 20'000 visites par an. Les piques entre minuit -1 h, 16h -17h, c'est les interventions. Ils ont dû aussi gérer 450 manifestations avec un effectif de 38 personnes. Maintenant quelque chose qui peut vous intéresser ou qui vous *intéresseront*, c'est le nombre d'amendes d'ordres. Vous voyez donc, c'est la commune de Collombey-Muraz ça : 429 amendes d'ordres ont été distribuées l'année passée en 2013 pour un montant de fr. 22'470.- qui a été rétrocédé à la commune de Collombey-Muraz. Je crois que la Cogest pourra être contente que j'amène un peu d'argent. Autant dire que ces fr. 22'470.- n'ont pas été budgétés, du fait que dans la convention qui nous lie avec la police de Monthey ce n'était pas prévu qu'il pose des interventions, des amendes chez nous. Ensuite, recensement et contact c'est aussi un énorme boulot de la police municipale sur les 241 commerces et entreprises de notre commune, et les 30 tenanciers de Collombey-Muraz. Ensuite, les types d'interventions. Le prochain slide, vous voyez que le plus grand c'est des patrouilles. Je viendrai juste après, il y a un slide là-dessus. Ensuite, il y a les accidents, les animaux, etc. Mais là, vous allez de toute façon oublier à la sortie du conseil.

Ensuite l'avant dernière page, vous avez ici, je pense que c'est super important. Vous voyez ici que le nombre d'heures consacrées par la police municipale sur notre territoire communal, il est de 3'268 heures, soit 9 heures par jour qu'il faut doubler, puisque les patrouilles sont toujours par définition, par deux. Donc, ces 18 heures par jour sur notre territoire communal, la présence de la police municipale. Vous voyez aussi que c'est par village aussi, Collombey, Muraz, Collombey-le-Grand, Illarsaz et les Neyres. On n'en a pas oublié cette fois-ci.

2014, qu'est-ce qu'il nous attend en 2014 ? Courage, il m'en reste deux. Donc le carnaval c'est derrière, la fête cantonale de gymnastique c'est sur Monthey, coupe du monde etc... Par contre, ce qui nous intéresse c'est l'inauguration des costumes donc elle sera mise à contribution le 24 et 25 mai prochain, lors de l'inauguration des costumes de la Villageoise de Muraz. Après bon, ils auront de gros travaux ; vous avez dû

certainement les remarquer en traversant Monthey. Il n'y a pas que vers les centres commerciaux qu'il y a des bouchons, actuellement. Et puis, vous voyez tout au fond il y aura 2 gros exercices. Il y a un exercice de catastrophe sur le site chimique qui va se dérouler dans quelque temps. Et puis l'exercice catastrophe Tamoil qui va se dérouler dans quelque temps aussi. Et puis, vous voyez aussi comme boulot celui de la police municipale, elle nous soutient pour l'état major de conduite, qu'on est en train de mettre au point ici à Collombey-Muraz. Une dernière statistique qui vous prouve aussi que la police cantonale travaille aussi sur notre territoire. En 2013, il y a une septantaine, 70 contrôles de vitesse qui ont été posés sur notre territoire communal. Vous voyez principalement le plus grand, c'est certainement la Route de la Fin où là il y a eu passablement de contrôles mais disons vous voyez que tous les secteurs sont touchés que ça soit Illarsaz, la route de Collombey-le-Grand, etc. Voilà, je crois que j'en ai fini avec tout ce que j'avais à vous dire. J'ai essayé d'aller le plus vite possible pour que vous puissiez tenir jusqu'à la fin. Bonne soirée.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** M. Veuthey !

**Intervention de M. Veuthey :** Alors juste encore une information, j'ai été interpellé tout à l'heure lors de la pause. Donc, c'est par rapport au plan de quartier Clos-Donroux. Donc pour tranquilliser l'assemblée quand même au sujet du plan de quartier Clos-Donroux qui vous a été présenté par Gessimo, donc le Conseil municipal a souhaité cette présentation parce qu'en fait, le législatif sera concerné donc c'est un petit peu la question qui se disait : Qu'est-ce qu'on ... qu'est-ce que ça passera chez nous après donc tout ce qui se passe sur le territoire communal sur ce projet, et bien que ce soit les éventuels changements de zone et l'étude du plan de quartier reviendra bien entendu au législatif de se prononcer par rapport à ce projet donc vous aurez encore l'occasion d'entendre parler du plan de quartier Clos-Donroux.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Merci. D'autres informations ? Ce n'est pas le cas, nous pouvons clore ce sujet d'informations de l'exécutif et passons au point 14.

## 14. Questions

Est-ce qu'il y avait des questions qui étaient demeurées en suspens lors de la dernière séance ?

**Intervention de Mme Nathalie Cretton :** Nathalie Cretton, donc je revenais sur la question que j'avais posée au mois de juin à M. Planchamp concernant les produits phytosanitaires d'ailleurs il nous avait fait tout un petit exposé sur les produits phytosanitaires et puis savoir si maintenant on était un peu conforme avec la voirie concernant ces produits donc voilà... puis j'avais envoyé à la commune et c'est pour ça que vous pouvez développer. Merci

**Intervention de Jean-Luc Planchamp :** Alors je vais vous répondre Mme Cretton, donc effectivement je vous avais répondu qu'on travaillerait avec la voirie pour se mettre en conformité. Qu'est-ce qui s'est passé depuis ce temps là ? Tout simplement que nous avons envoyé Vincent Daven suivre un cours, puis pas plus tard que la semaine passée, de 2 jours à Bienne, pour l'utilisation des produits phytosanitaires. D'ailleurs je remercie Mme Cretton parce que vraiment je vais devenir un spécialiste en produits phytosanitaires. J'aimerais juste vous dire une chose c'est que ce que nous allons faire donc il a suivi ces 2 cours, il a un examen le 29 avril prochain, et puis que je dois encore vous dire qu'on a quand même baissé l'utilisation de ces produits. On doit par contre changer nos habitudes de travailler, il y aura un entretien mécanique c'est-à-dire que ce sera traiter cette année déjà à la main, on prendra un peu plus de temps mais ma foi on va le faire et puis on aura certainement besoin peut-être d'outils différents. Et puis l'autre chose que vous parliez c'était l'abandon de certains traitements. Je note ce qu'on m'a dit du fait que mes connaissances sont *moindrement* très fortes là-dedans, donc le balayage uniquement aux bords des routes va se faire à la place de l'utilisation d'un produit qui est hyper paraît-il important, le Glyphosate si ça vous dit quelque chose, mais vous n'avez pas à le relever. Et puis 2èmement, on est en train d'utiliser les produits bios. Voilà, si j'ai pu répondre en tout cas à ce qui restait en suspens.

**Intervention de Mme Nathalie Cretton :** Bon ben je remercie la municipalité de faire des efforts et puis juste pour dire, il ne faut justement plus utiliser les produits phytosanitaires, donc je crois que vous n'avez encore pas tout à fait saisi.

**Intervention de Jean-Luc Planchamp :** On en reparlera tout à l'heure alors (rire) Merci.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Voilà, y avait-il d'autres questions en suspens ? Alors Mme Delarze

**Intervention de M. Madeleine Delarze :** Oui, alors j'ai juste 2 petites questions, je tâcherai de faire court. La 1<sup>ère</sup>, ça concerne la circulation des camions lors des jours fériés en semaine entre Vaud et Valais. En fait, M. le Présidents, Mesdames et Messieurs, c'est une demande personnelle d'une citoyenne d'Illarsaz habitant aux abords de la route cantonale qui aimerait savoir comment est réglé le passage des camions entre le canton de Vaud et celui du Valais, lors des jours fériés valaisans tombant en semaine. J'ai appris et j'ai vu qu'il y a un panneau escamotable sur le pont enjambant le Rhône depuis Aigle, à la fin du pont un peu avant le giratoire. Il avertit les usagers du jour férié sur le Valais et interdit le passage des camions. Ce 19 mars le panneau n'était pas déployé, l'année dernière il en a été de même, ainsi qu'à l'Assomption et diverses autres fêtes. Puis donc c'est l'habitante d'Illarsaz qui a été très surprise par ce va et vient incessant de camions où on a eu droit à l'Assomption. En fait la question c'est : Qu'en est-il des prescriptions concernant cette circulation spéciale lors des jours fériés tombant en semaine et est-ce que le panneau a véritablement encore été utilisé en fait. Merci beaucoup pour autant que vous arriviez à me répondre là présent ce n'est pas un problème.

**Intervention de Jean-Luc Planchamp :** Actuellement en tout cas pas, mais je vais me renseigner de la manière de procéder puis qui devrait tourner ce panneau, s'il doit être tourné etc. Je crois qu'il y en a aussi un il me semble sur ... à St-Triphon là Collombey de l'autre côté. Je ne peux pas vous dire, je vous répondrai.

**Intervention de M. Madeleine Delarze :** D'accord, pas de souci, merci beaucoup et puis je peux juste encore faire une petite question ? Mais ça c'est un petit peu heu, une année après je reviens à la charge pour savoir si en 2014, si 2014 permettra aux petits-enfants d'Illarsaz de pouvoir s'ébattre sur une place de jeux en adéquation avec leur âge, autrement dit si la commune a enclenché une réflexion quant à la problématique de la place de jeux à Illarsaz. 2 nouveaux bébés ont vu le jour dans notre village et tous les autres grandissent alors ce serait sympa, merci beaucoup. J'en ai fini.

**Intervention de M. Mikaël Vieux :** Mikaël Vieux donc c'est vrai que par rapport aux places de jeux nous avons essayé de regarder un peu sur toutes les communes pour voir quelles étaient les priorités et pour cette année nous avons mis la priorité sur Collombey, en fait à côté de la cure, et donc je prends note pour 2015 de regarder pour la suite.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Merci. M. Rouiller vous avez demandé la parole avant.

**Intervention de M. Jean-Pierre Rouiller :** Bonsoir tout le monde, Jean-Pierre Rouiller. Ma question concerne le futur quartier des Vergers. Il est stipulé dans le dossier mis à l'enquête publique de la route d'accès du côté Est que après leurs réalisations, les futures routes internes aux quartiers du Verger, ainsi que les zones publiques se verront octroyer un n° de parcelle séparé qui sera cédé à la commune de Collombey-Muraz comme convenu. Ma question est de savoir ce que, « convenu » signifie, selon une convention, pratiquement, contre une indemnité ? Ensuite est-ce que la commune assurera les frais d'entretien de ces routes, de ce lotissement, avec l'éclairage, signalisations, canalisations, déneigement, réparations. Si tel devait être le cas et par souci d'équité, il faudrait en faire de même alors pour tous les autres lotissements privés et existants sur le territoire communal. Je remercie d'avance le Conseil municipal de nous renseigner sur ces intentions avec ce plan de quartier des Vergers. Merci.

**Intervention de M. Jean-Pierre Veuthey :** Je vais pouvoir vous donner une ébauche de réponse et puis plus de détails au développement du projet du quartier, du plan de quartier des Vergers. Donc le comme convenu, il n'y a encore rien de convenu entre les 2 parties. Donc en principe, dans les plans de quartier, donc lorsqu'un projet se développe, c'est comme le village d'Illarsaz qui se développe, les routes où les plans de quartier qui se sont développés également, donc les routes principales pas les routes internes, mais les routes principales qui donnent accès aux quartiers ne sont pas propriété de la commune mais en principe sont en servitude. Donc la commune s'occupe donc a le droit de passage et la commune s'occupe de l'entretien également donc comme dans tous les quartiers où vous habitez, lorsqu'il y a une desserte communale les candélabres sont à la charge du propriétaire du fond mais l'éclairage est à la charge de la commune. Donc voilà, des précisions vous seront données mais à savoir que pour l'instant il n'y a pas de convention encore signé avec le propriétaire.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** M. Perret !

**Intervention de M. Cédric Perret :** Cédric Perret du PDC. Ma question s'adresse à Olivier Turin. Il apparaît que les écoliers de notre commune, donc des différents villages de notre commune, dès la 2<sup>ème</sup> enfantine ayant une sortie prévue avec l'école dont les horaires ne correspondent pas aux horaires habituels ne

peuvent être pris en charge ni par l'UAPE parce que ce n'est pas prévu, ni par l'école qui ne permet plus aux enseignants d'accueillir les enfants en classe aux horaires habituels. Ma question est : Qu'elle est la réponse de la municipalité aux parents qui n'ont pas de solution pour que leurs enfants soient accueillis ou accompagnés à l'école aux heures prévues par l'enseignant.

**Intervention de M. Olivier Turin :** Donc en effet cette question je l'ai reçue donc j'en ai discuté aussi avec le directeur des écoles dernièrement parce que c'est une préoccupation qui m'a été transmise par des parents d'élèves aussi, c'est plus ou moins la même en tout cas c'est apparenté. Effectivement les classes enfantines uniquement font des sorties qui sont hors classes scolaires et ces sorties hors classes scolaires peuvent poser des problèmes à certains parents ou familles monoparentales, aux parents qui travaillent les 2, effectivement des problèmes réels, comment dire pour les amener, pour aller les rechercher. Est-ce que finalement, je crois que vous le disiez également, l'UAPE ne prend pas en charge, pour le moment en tout cas ce genre de problématique, de cas particuliers. Donc le directeur des écoles pour l'instant a une réponse, c'est effectivement si vous ne pouvez pas amener votre enfant et que vous ne trouvez pas finalement de personnes qui peuvent l'amener à votre place et bien il va dans une autre classe. Finalement il suit les cours normaux avec les classes d'horaires normales. Oui, c'est la seule réponse qu'on peut apporter actuellement. Bon, moi j'ai apporté une autre réponse aux parents, je leur ai dit : Mais c'est vrai essayez quand même juste de vous, comment dire, vous organiser aussi avec d'autres parents. Je pense qu'on arrive toujours à trouver quand même des... d'autres parents qui peuvent eux aller chercher les enfants !

Je pense qu'il y a quand même d'autres solutions que malheureusement mettre les enfants dans une autre classe. Sinon effectivement on peut aussi creuser du côté des structures jeunesse parce que les enfantines sont déjà gardés selon les classes, donc peut-être qu'il y aurait un moyen de garder donc suite à ces activités. Par contre il y a quand même un problème, c'est le problème des transports. On en revient toujours au même finalement, c'est l'acheminement de l'activité jusqu'aux structures, on arrivera toujours au même problème.

**Intervention de M. Cédric Perret :** Même sans transport, typiquement les sorties à ski, où les élèves doivent rentrer à 10h30 et repartir pour être dans la cours d'école à midi, on n'a pas tous la chance d'avoir des familles ici pour être absolument disponibles. Donc il n'y pas que les 2<sup>ème</sup> enfantines donc ça concerne tous les degrés.

**Intervention de M. Olivier Turin :** Ok, ben je prends note en tout cas, je vais y réfléchir, merci.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Mme Hohenauer !

**Intervention de Mme Maryline Hohenauer :** Maryline Hohenauer, pour M. Jean-Luc Planchamp, il devine déjà de quoi je vais parler. J'ai 2 questions tout à fait précises, donc avec le vote du budget 2014, j'étais très satisfaite qu'il y ait eu un budget pour les patrouilleurs adultes, je remercie encore d'avoir mis ce chiffre. Maintenant j'aimerais savoir quand vont-ils commencer à travailler parce que les enfants vont à l'école c'est pas le 19 juin quand ils auront des vacances que faudra les mettre. C'est déjà maintenant et je pense qu'il y a des personnes au chômage qui seraient tout à fait aptes à travailler et puis ma 2<sup>ème</sup> question, Mme Wüthrich actuellement patrouilleuse du côté du quartier Montagnier protège très très bien un passage piétons qui est à 30 m d'un feu, qui protège aussi les piétons à traverser, soit le fameux carrefour à feux du Corbier. Dernièrement, enfin tous les jours je remarque des comportements vraiment dangereux, toujours dans le fameux carrefour de la Meunière. La semaine passée un semi-remorque a reculé à la sortie des écoles pour aller jusqu'aux travaux vers la Meunière, je ne vous laisse pas imaginer les cris des parents de voir les enfants traverser derrière les camions. Je pense que ce serait vraiment preuve d'intelligence et de prudence de déplacer Mme Wüthrich et de la faire faire la patrouilleuse, même s'il n'y a pas de passage piétons au carrefour de la Meunière. Qu'elle fasse un petit peu aller du sifflet pour la sécurité des enfants, voilà merci beaucoup.

**Intervention de Jean-Luc Planchamp :** Bien l'histoire Wüthrich ça il faut que je regarde sur place parce que je ne sais vraiment pas si on peut améliorer ça. Je regarderai avec la police, ça c'est le 2<sup>ème</sup> point. Le 1<sup>er</sup>, que ça soit bien clair, on a effectivement mis un patrouilleur adulte dans le budget 2014, parce que je crois qu'on a peut-être déjà parlé une fois ici il me semble, on va tester un nouveau truc qui n'existe encore pas en Valais. C'est un patrouilleur adulte qui accompagne, mais qui n'aide pas à traverser mais qui est là pour sensibiliser les gens à regarder à gauche, à droite, les personnes. C'est un nouveau projet qui n'existe pas du tout, qui émane d'un policier de Suisse-Allemande, de Winterthur qui a fait tout son travail de diplôme

dessus. Et puis d'entente avec le canton et puis d'entente avec la police municipale on va lancer ce projet au mois de, à la rentrée, au mois d'août 2014. Cette personne elle sera positionnée sur, à Collombey, mais plus devant la maison de commune, mais un peu plus bas, au carrefour qui donne sur l'école du Corbier. Donc ça c'est un nouveau projet. C'est et d'ailleurs dans le budget 2014 c'est pour cette personne là que nous l'avons mis ce budget. Voilà, donc ça c'est une réponse que je peux définitivement faire. On est en train par contre de la chercher. Et puis le 2<sup>ème</sup> Mme Wüthrich ça il faut que je regarde sérieusement ce qui se passe.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Merci, Mme Cretton !

**Intervention de M. Nathalie Cretton :** Oui alors je vais faire vite ! 2 questions pour Mme Cottet. Alors la 1<sup>ère</sup> question c'est donc toujours concernant les normes antibruits, donc selon la commune le 16 décembre 2014 un courrier était prêt à être envoyé à Tamoil pour demander un plan d'assainissement détaillé pour se mettre en conformité avec les normes antibruits. Je voulais juste savoir où en était le dossier, ça c'est ma 1<sup>ère</sup> question. Je pose la 2<sup>ème</sup> après alors ?

**Intervention de M. Sandra Cottet :** Oui alors en ce qui concerne la problématique du bruit, donc comme vous l'avez dit, nous devons rechercher avec la collaboration du service protection de l'environnement des experts pour assigner ces experts à Tamoil pour qu'ils puissent régler cette problématique du bruit, donc nous avons maintenant trouvé sur leur conseil 2 experts qui ont accepté le mandat, donc il y a expert qui en fait, un expert dans le domaine pétrolier qui a 35 ans d'expérience qui est le bureau Eugen Hofmann à Winterthur et un 2<sup>ème</sup> expert en fait qui va pouvoir aussi mesurer, qui est un expert en acoustique, mesurer en fait si les mesures d'assainissement qui sont préconisées par le 1<sup>er</sup> expert, des mesures techniques auront une influence, une incidence réelle sur la diminution du bruit pour en revenir aux normes de l'OPB. Donc maintenant ce courrier est prêt avec cette décision, ces 2 experts, est prêt à être envoyé à Tamoil.

**Intervention de M. Nathalie Cretton :** D'accord, mais si j'ai bien compris les 2 experts ils ont été nommés par Tamoil ?

**Intervention de M. Sandra Cottet :** Non non ! Ils ont été nommés par la commune de Collombey-Muraz, ils sont assignés à Tamoil.

**Intervention de M. Nathalie Cretton :** D'accord alors ok et merci pour la 1<sup>ère</sup>. Et puis la 2<sup>ème</sup> c'est concernant le règlement des déchets, où est-ce que l'on en est ?

**Intervention de M. Sandra Cottet :** Mais vous allez très très rapidement être fixé puisque nous avons fait une proposition de règlement qui vous sera transmise pour la fin du mois au bureau du Conseil général pour aller de l'avant dans ce domaine. Comme promis.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** M. Sotillo !

**Intervention de M. José Sotillo :** José Sotillo, PDC. Ma question s'adresse à Sandra, c'était par rapport au règlement des déchets, je voulais savoir si ce règlement des déchets allait être présenté quand même à la commission énergie et si elle allait y travailler ? Je pense que c'est aussi son rôle.

**Intervention de M. Sandra Cottet :** Alors de notre côté nous allons proposer, faire cette proposition de projet de règlement et le transmettre au bureau du Conseil général et je pense que c'est de la compétence du bureau du Conseil général de savoir à quelle commission elle va transférer ce dossier. Ce qui pourrait bien sûr faire du sens que ce soit cette commission qui travaille ce dossier.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Autres questions ? Ce n'est pas le cas.

## 15. Divers

Je passe au point 15 de l'ordre du jour et passe la parole à l'assemblée si quelqu'un veut s'exprimer ? Très bien il n'y a personne.

Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers généraux, il me reste à vous remercier et à vous souhaiter une bonne fin de soirée.

LE CONSEIL GENERAL  
DE LA COMMUNE DE COLLOBEY-MURAZ

LE PRESIDENT  
Bertrand Fontannaz



LE SECRETAIRE  
Samuel Rouiller

